

Référence	Contribution
1	Il faut arrêter de bétonner la ville, de construire des logements sociaux et des résidences pour étudiants.
2	Arrêter de détruire des belles maisons à l'architecture intéressante pour construire des immeubles.
3	Je m'oppose au zonage UV proposé par le PLUi Métropole pour le terrain de l'ancienne décharge de Royat (soit les parcelles AM 629 et AM 632 dans le secteur dit de l'Oclède sur la commune de Royat) et le conserver en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat :
4	Bonjour,
5	Bonjour Resident de Pont du Chateau, il est de plus en plus long, difficile et fastidieux de quitter la commune le matin et de s y rendre en fin de journée.
6	La circulation dans la commune de nohanent ne permet pas une expansion massive des logements. La nature est un des attraits de cette commune et la bio diversité deviendra inexistante. NON au projet immobilier au dessus du complexe de puy valeix
7	Bonjour,
8	Une aberration de passer la route de stokomanie à 1 seule voie au lieu des deux actuellement. La ville est déjà saturée aux heures de pointes du fait du nombre acrus de véhicules et encore de nouvelles habitations à venir et donc de véhicules.
9	Bonjour, Ce plui va dans le bon sens en mettant en avant la nécessité de végétalisation du territoire et de développer les transports collectifs ou modes de mobilité douce...
10	Objet : Sauvez le puy Valeix de Nohanent
11	Objet : Enquête publique PLU CLERMONT-FERRAND
12	Bonjour,
13	Il est mentionné que le PLU a pour but d agir sur le bien-être et la santé de tous. Je ne vois pas en quoi les décisions actuelles vont dans ce sens: nous sommes stressés chaque jour depuis 2 ans dès que nous nous déplaçons. Peur d etre en retard pour nous rendre au travail, pour récupérer nos enfants aux activités et à l école pour faire nos courses car mal garés. Le nouveau plan de circulation, nous fait faire le tour de la ville pour aller d un point A à un point B. Les moteurs tournent 2 fois plus, l air est irrespirable certains jours. Obligés d acheter des parkings
14	Bonjour, je demande que soit supprimée l'obligation qui concerne LE QUARTIER DES PEROUSES : à savoir, l'obligation, en cas d'isolation par l'extérieur, d'empierer le premier tiers de la façade pour respecter l'uniformité du quartier. l'uniformité n'existe plus : des façades sont isolées sur la totalité, d'autres sur une partie.
15	Madame, Monsieur , Un projet de chaufferie au bois de grande dimension est prévu dans l'ancienne carrière de Royat - Ceyrat.
16	par le present email j exprime mon desaccord sur le projet immobilier du puy valeix a nohanent pour toutes les raisons exprimees par le groupement "PRESERVONS PUY VALEIX
17	Bonjour et merci pour la mise à disposition des documents et la consultation !
18	Monsieur , madame
19	Bonjour, Je trouve que le choix des ouvrages qui vont être bâtis, ne sont pas toujours en adéquation avec le paysage actuel de notre commune et des habitations existantes.
20	Stop aux constructions d'immeubles architecturalement minables (identifié à des blockhaus) et d'une hauteur de plus de 3 étages. Ces constructions sont d'avantages des montages financiers et ne respectent en rien l'environnement. Aucune homogénéité et identité architecturale, comment rendre cette ville agréable avec une signature esthétique ? Ces constructions prennent la place d'espace qui aurait due laisser place à des arbres... Clermont-Ferrand en a plus que besoin.
21	Bonjour,
22	De plus en plus difficile de circuler! Quasiment plus de bus à chambre de commerce / Berthelot et aucun bus ne passe plus sur le plateau central, à Ballainvillers. La mairie qui prétend "favoriser les mobilités" nous force à prendre la voiture pour un trajet à l'intérieur de Clermont, tout en massacrant les voies de circulation. Quant à la ridicule "navette" qui passe loin de chambre de commerce / Berthelot, où vivent des milliers de personnes, cadencée toutes les demi-heures et supprimée depuis peu. Tout ça pour diviser les voies de circulation et refaire un rond-point qui
23	Pourquoi ne pas avoir profité de la refonte totale du centre de Cournon pour offrir un meilleur espace scolaire et surtout complexe sportif aux écoles marc blocs ? Seuls des immeubles sociaux ont été construits aux alentours.
24	Bonjour, je suis contre l'ouverture de la carrière, en effet l'ouverture de cette nouvelle carrière aura des incidences importantes sur les milieux naturels et la biodiversité. Le périmètre du projet est situé au sein du réservoir de biodiversité « Versant et plateau de Châteaugay ». Une première étude écologique (portant sur une aire d'étude d'une surface plus importante que celle du projet (100 ha) montre l'existence de nombreux enjeux écologiques : – Habitat d'intérêt communautaire (pelouse calcicole) présentant un lien fonctionnel avec les milieux et coteaux
25	Objet : Contribution _ Enquête publique _ PLU Clermont Auvergne Métropole
26	Objet : Observation sur Enquête publique - PLUI
27	Objet : Observation Enquête Publique PLUI
28	Objet : Modification PLU Royat
29	Objet : Opposition modification PLUI Royat
30	Objet : Enquête publique PLUI Clermont métropole
31	Objet : Plui Orcines

Référence	Contribution
	Non à la modification du PLUI pour autoriser une nouvelle carrière, Stop au massacre du plateau de Lachaud ! Stop à la destruction de la biodiversité pour des intérêts privés.
32	
	Objet : Précision et requête M. Beaujon Hervé
33	
	Objet : Observation PLUI
34	
	Objet : Châteaugay - demande modification zonage / projet photovoltaïque Plateau de Lachaud
35	
	Objet : Projet de carrière plateau de Lachaud à Chateaugay
36	
	Non à la carrière, Stop au massacre du plateau de Lachaud ! Stop à la destruction de la biodiversité pour des intérêts privés.
37	Diagnosics incomplets et manipulés, chiffres tronqués et mensonges éhontés, concertation citoyenne bafouée, grignotage, mitage, désastre annoncé, mirage du circuit court et du bilan carbone, 2 carrières, une double peine, problème de rétribution, biodiversité en danger, démocratie
38	Non à la carrière, Stop au massacre du plateau de Lachaud ! Stop à la destruction de la biodiversité pour des intérêts privés.
39	
	Je suis contre la nouvelle carrière de chateaugay en raison des nombreux désagréments qu'elle va générer et de la destruction de la nature du plateau de Lachaux
	Bonjour Madame, Monsieur.
40	En consultant le projet de PLUM, je me rends compte que les parcelles KR 619, KR 620, KR 621, et KR 238 situées sur la commune de CLERMONT-FERRAND sont prévues d'être classées en zone N, alors que précédemment elles étaient classées en zone UG. Or, sur les parcelles KR 621 et
	Objet : Demande PLU AB11 DURTOL
41	
	Monsieur le Commissaire enquêteur,
42	veuillez trouver en document associé l'avis de l'association Paysages de France au sujet du PLUI de Clermont Auvergne Métropole
	Bonjour,
43	
	La fréquence et la vitesse trop importantes des camions pour la nouvelle carrière de CHATEAUGAY.
44	Nuisances sonores, dangers, non préservation de la nature, de l'eau et des risques des problèmes environnementaux.
	Bonjour,
45	
	Objet : TR: Demande d'ajustement Beaudiment PLUI
46	
	merci de revoir la destination du terrain situé dans la zone artisanale qui correspond à la friche industrielle de l'ancienne scierie qui est devenue un véritable dépotoir ( nuisances visuelles et végétales ) et dont la bordure de cyprès qui ne sont pas à 2 m de distance des trottoirs
47	mesurent entre 15 et 20 m de haut... ce qui a pour conséquence de nuire à l'ensoleillement de l'environnement , de déborder sur plus de la moitié de la chaussée et dont les racines commencent à soulever l'enrobé du trottoir.
	Arrêter de détruire des terres arables pour construire des pavillons individuels ou des bâtiments de toute nature que ce soit. Il y a suffisamment de friches urbaines à réhabiliter avant d'aller saccager des terres parmi les plus fertiles du monde pour que pépère et mémère aient son petit
48	bout de jardin !
	Ma contribution concerne le maintien des parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle comme actuellement sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme proposé au PLUI Métropole.
49	Raisons : Chaufferie génératrice de nuisances pour les populations :
	Bonjour,
50	
	Je souhaiterais attirer votre attention sur le projet de construction de 70 logements à Saulzet le chaud.
51	C'est une mauvaise idée car les rues du village ne sont pas suffisamment larges pour accepter une centaine de voitures de plus. j'en veux pour preuve l'accident du camion, qui a brûlé le 14 novembre 2024 sur la D2089 Le village a été embouteillé par tous les véhicules qui cherchaient à
52	NON, Paysages de France n'a pas émis un avis favorable, ni explicite, ni tacite, contrairement à ce qu'annonce Clermont Auvergne Métropole (voir courrier joint)
	Pour quelles raisons s'opposer au zonage UV proposé par le PLUI Métropole pour le terrain de l'ancienne décharge de Royat (soit les parcelles AM 629 et AM 632 dans le secteur dit de l'Oclède sur la commune de Royat) et le conserver en zone naturelle comme sur le PLU de la
53	commune de Royat ?
	Bonjour
54	Je ne comprends pas comment il est envisageable de créer une nouvelle carrière sur la commune sachant qu'une carrière détruit l'environnement consomme énormément d'eau ( il paraît que nous allons en manquer )
	Bonjour
55	Ce courrier pour contester la construction d'un immeuble sis Rue de la Treille à Romagnat.
56	
	Le nouveau PLU de Clermont métropole semble bafoué les règles établies concernant l'implantation d'une chaufferie sur le secteur Royat - Ceyrat - Chamalières
57	
	Je suis contre l'implantation de la chaufferie sur la commune de Royat et contre le changement de la classification de la zone
58	
	Je ne suis pas favorable à la création d'une chaufferie au dessus du domaine de Gravenoire et refuse que la zone soit classée UV dans le PLUI et que celle-ci soit en classement N.
	Bonjour,
59	
	Je dépose ma ferme opposition au déclassement de la parcelle de l'ancienne carrière de Gravenoire , actuellement « N » (naturel ) en « UV ».
60	(Contre le projet de tours de chaufferie à partir de bois : ineptie lamentable dans un monde où l'écologie doit primer. Deforester ?... pour 200 à 300 logements ? Aller chercher du bois hors frontière ? car c'est ce qui en découlerait à moyen puis long terme)
	Bonjour
61	Je m'oppose au passage du zonage N au zonage UV des parcelles AM629 et AM632 qui permettrait notamment l'installation d'industries sur ces parcelles qui ont vocation à rester protégées et naturelles.
	Il est inconcevable que les parcelles situées sur la commune de Royat, sous les numéros AM 629 et AM 632 changent de classification.
62	Ces deux parcelles doivent rester en zone N afin de protéger ce site à l'entrée du Parc des Volcans d'Auvergne et de la Faille de la Limagne, classée au Patrimoine mondiale de l'Unesco.

Référence	Contribution
63	Monsieur le Président de la commission d'enquête, Veuillez trouver ci-joint la contribution de la Banque de France sur le PLU de la Métropole (PLUi) portant sur Chamalières. Objet : 14 MARS COURNON
64	Objet : Contribution au PLUI
65	Objet : Contribution au PLUI
66	Objet : Contribution au PLUI
67	Objet : Contribution au PLUI
68	Objet : PLUI
69	Objet : Contribution au PLUI
70	Objet : Participation enquête publique famille TARTIERE
71	Objet : Enquête publique concernant le Plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
72	
73	Objet : contribution au maintien des parcelles AM 629 et AM 632 Objet : contribution au maintien des parcelles AM629 et AM632
74	Objet : Re: Participation enquête publique famille TARTIERE
75	Objet : PLUI
76	Objet : Contribution au PLUI
77	Objet : Projet de constructions à Royat
78	Objet : maintien des parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle
79	Objet : Contribution au PLUI "Non à la Chaufferie de Gravenoire".
80	Objet : Contribution au PLUI
81	Objet : Classement en zone naturelle (ZN) des parcelles AM629 et AM632.
82	Objet : Contribution au PLUI
83	Objet : Enquête publique du plui de CLT Fwd
84	Objet : contribution au PLUI
85	Objet : Objet : Contribution au PLUI
86	Objet : Contribution de la Banque de France sur le PLU de la Métropole (PLUi) portant sur Chamalières
87	Objet : Enquête publique sur le PLUI
88	Objet : contribution au PLUI
89	Objet : Chaufferie Gravenoire
90	Objet : Contribution au PLUI
91	Objet : participation de D Lèmery
92	Objet : Objet : Contribution au PLUI
93	

Référence	Contribution
94	Dans les éléments identifiés au titre du patrimoine à préserver(Bâti remarquable), pages 13 à 19, ne figure pas la Cité Vaudoit, 14 rue Gauthier de Biauzat, qui fait pourtant l'objet d'une inscription sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, par arrêté du Préfet du Puy de Dôme en date du 28 octobre 1993. Voir documents en PJ. Merci de bien vouloir prendre en compte ce bâtiment Objet : Objet : Contribution au PLUI
95	Objet : Chaudière Gravenoire
96	Objet : pour maintenir les deux parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV
97	AUCUN DESIR DE VOIR TRANSFORMER NOTRE SITE DE GRAVENOIRE EN ZONE INDUSTRIELLE
98	LES CHEVEAUX SE PLAISENT BEAUCOUP PAR ICI Objet : Observations sur PLU de la Métropole
99	Objet : plu
100	S'opposer à la modification du zonage des parcelles AM 629 et AM 632 de l'ancienne carrière de Gravenoire dans le cadre du PLUI de la métropole se justifie pleinement pour plusieurs raisons. Tout d'abord, maintenir ces parcelles en zone naturelle (N) garantit la cohérence avec le Parc
101	Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et le site UNESCO "Chaîne des Puys - Faille de Limagne", reconnus pour leur valeur géologique et paysagère exceptionnelle. Modifier ce zonage en UV (urbaine verte) risquerait de compromettre l'intégrité visuelle et écologique de ce territoire Objet : Contribution au PLUI
102	Pour quelles raisons s'opposer au zonage UV proposé par le PLUI Métropole pour le terrain de l'ancienne décharge de Royat (soit les parcelles AM 629 et AM 632 dans le secteur dit de l'Oclède sur la commune de Royat) et le conserver en zone naturelle comme sur le PLU de la
103	commune de Royat ? A l'attention de la commission d'enquête de la commune de Saint Genès Champanelle .
104	Pour quelles raisons maintenir le terrain de l'ancienne décharge de Royat, soit les parcelles AM 629 et AM 632 dans le secteur dit de l'Oclède sur la commune de Royat , en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme proposé au PLUI Métropole ?
105	Suite à la réunion d'information concernant le Projet d'aménagement de la rue Thevenot Thibaud, j'aimerais insister sur la nécessité de mieux encadrer les travaux en matière d'hygiène et de sécurité.
106	Suite à la réunion d'information concernant le Projet d'aménagement de la rue Thevenot Thibaud, j'aimerais insister sur la nécessité de mieux encadrer les travaux en matière d'hygiène et de sécurité.
107	Non à la carrière, Stop au massacre du plateau de Lachaud ! Stop à la destruction de la biodiversité pour des intérêts privés.
108	Bonjour,
109	Le PLU de la Métropole se basent sur 6 principes. bonjour
110	Ce message concerne L'observation remontée au PLUI concerne les parcelles AM 629 et AM 632, pressenties pour l'implantation d'une chaufferie biomasse, dans le secteur dit de l'Oclède sur l'ancienne décharge de Gravenoire, sur la commune de Royat.
111	Je souhaite déposer un avis pour maintenir les deux parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme proposé au PLUI Métropole.
112	une parcelle section HM numéro 363 est en train d'être vendue pour construire un immeuble . Elle fait 469 m2. Le seul moyen d'accès à cette parcelle se fait par la rue de Wailly numéro de parcelle 364 toute petite 20 m2 qui appartient à la ville de Clermont car c'est la rue de Wailly. C'est sur cette petite parcelle que se trouvent trois grands arbres. Ils permettent à la petite faune de s'abriter ( écureuils, pies, tourterelles, chauves- souris...).
113	Sur les plans thématiques, merci de rappeler le nom du secteur sur le secteur afin de rendre plus lisible le plan. Une erreur sur la lecture de la couleur est possible ( les nuances sont trop proches )
114	La palette chromatique des enduits ne dispose pas de référence. Pourquoi ne pas faire comme pour les teintes des ouvertures et portails. ( weber ? ... ) Objet : Contribution au PLUI
115	Objet : Fwd: VOTRE PARTICIPATION À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
116	Objet : Contribution au PLUI
117	Bonjour, Objet : PLU Saulzet le chaud
118	Objet : contribution au PLUI
119	Objet : Contribution au PLUI
120	Objet : CONTRIBUTION AU PLUI
121	Ce PLUI parle d'enjeux environnemental et sociétal, très bien. La seule voie d'accès à l'ouest de la métropole est la route de la baraque avec une fréquentation en hausse constante et même des bouchons à certaine période. le choix d'implanter des logements le long de cette route c'est
122	faire fi des difficultés actuelles. Bonjour,
123	Objet : Opposition au projet de carrière sur le plateau de Lachaud à Chateaugay
124	

Référence	Contribution
125	Opposant à la chaufferie carrière de Gravenoire !
126	Je m'oppose au zonage UV proposé par le PLUi Métropole pour le terrain de l'ancienne décharge de Royat (soit les parcelles AM 629 et AM 632 dans le secteur dit de l'Oclède sur la commune de Royat) et le conserver en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat afin de :
127	Je souhaite exprimer mon opposition au projet de construction de la nouvelle carrière sur la commune de Chateaugay.
128	Vélo circulation en ville. Installer a chaque feu le panneau m111 pour un tourne à droite gauche et tout droit. Le cycliste responsable appréciera et accompagnera les novices. Merci
129	NON au déclassement des hectares du plateau de Lachaud sur Chateaugay
130	L'effort demandé à Chamalières semble disproportionné en regard de l'artificialisation existante, cela apparait en contradiction avec les objectifs de ZAN (zéro artificialisation nette). De plus Clermont-Ferrand n'est pas touché par une telle d'augmentation ! se référer aux chiffres joints dans le document annexé.
131	Objet : Opposition au déclassement des hectares du plateau de Lachaud à Châteaugay
132	Le projet d'ouverture d'une 2ème carrière sur la Plateau de Lachaux à Chateaugay ne doit pas voir le jour, jamais ! Parce que d'abord ce plateau est d'abord un site semi-naturel (anciens pâturages extensifs) d'un grand intérêt floristique par ses caractéristiques géologiques (dalle de basalte parfois quasi-étanche sur de grande surfaces) qui en font une sorte de micro-causse. La LPO et le CENA ont
133	Pour le projet de la nouvelle carrière à Châteaugay un désastre écologique qui va dénaturer la faune et la flore !!!
134	Bonjour, Cette contribution concerne le maintien des parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle, comme actuellement sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme proposé au PLUI Métropole.
135	Bonjour,
136	deux parcelles AM 629 et AM 632 actuellement en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat seraient en zone UV sur le PLUI Métropole le maintien en zone naturelle est essentiel en regard de
137	Bonjour, Nous déposons cette contribution pour maintenir les parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat et non en UV comme proposé au PLUI Métropole afin de :
138	Objet :
139	Objet : Contribution au PLUI
140	Objet : Contribution au PLUI
141	Objet : enquête chaufferie Gravenoire.
142	Objet : Projet immobilier puy valeix Nohanent
143	Objet : Opposition carrière Chateaugay
144	Objet : contribution à l'enquête publique
145	Objet : Réponse à l'enquête publique
146	Objet : Contribution au PLUI
147	Objet : Contribution au PLUI
148	Objet : Contribution au PLUI
149	Objet : remarque PLUI
150	Objet : Contribution au PLUI
151	Objet : Contribution au PLUI
152	Objet : Objet : Contribution au PLUI
153	Objet : Objet : Contribution au PLUI
154	Objet : Enquête sur le plateau de Lachaud
155	Objet : Enquête publique Chateaugay projet carrière plateau de Lachaud

Référence	Contribution
	Objet : Plateau de lachaud
156	
	Objet : Tr: Fwd: Contribution au PLUI
157	
	Objet : Contribution au PLUI
158	
	Maintenir les deux parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme
159	Objet : Protection des parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle
160	
	Objet : Contribution au PLUI
161	
	Objet : BLANZAT BATI REMARQUABLE
162	
	Objet : observations enquête publique
163	
	Bonjour,
164	
	Bonsoir
165	
	Bonsoir,
166	Je souhaitais déposer une contribution concernant le développement urbain actuel du quartier de la Glacière et de Trémonteix : il y a une pression foncière très forte qui transforme en profondeur le quartier historiquement composé d'un équilibre entre les constructions et les habitants. Habitante d'une impasse située rue de la garde à Beaumont depuis 12 ans, j'ai pu observer que de cette rue est lieu de passage pour de nombreux piétons et cyclistes afin de rejoindre le tram et le centre-ville via le CHU ainsi que les usagers des services de psychiatrie adulte et enfant. Il
167	serait intéressant de pouvoir matérialiser et sécuriser ce passage comme une voie partagée prioritaire aux piétons et cyclistes. En effet, ce passage à l'heure actuelle n'est pas correctement défini pour permettre une sécurité pour les usagers notamment jusqu'à l'arrêt du tram. Est-il
	Bonjour,
168	Habitante de Chateaugay, je ne souhaite pas la mise en place de la nouvelle carrière pour différentes raisons :
	Bonjour, pour différentes raisons, je ne souhaite pas qu'une nouvelle carrière s'implante sur la commune de Chateaugay :
169	Non sens économique, détérioration de la qualité de vie, de la biodiversité et de l'environnement, risque pour la santé et tous les risques et inconvénients liés au trafic routier des camions.
	Nohanent - AOP Puy Valeix
170	
	Requête zone du Dintot
171	Il est essentiel de cesser la construction d'immeubles par des bailleurs publics ou privés et de privilégier le développement des espaces verts. Le projet de City Parc sur le parking de la piscine est une bonne initiative, à condition que les visiteurs respectent les lieux. Toutefois, il aurait été
172	judicieux d'y aménager également un canisite, car l'endroit est devenu une véritable aire de déjections canines. Les enfants qui viennent y jouer se retrouvent malheureusement confrontés à de nombreuses salissures, ce qui nuit à leur expérience.
	Objet : Contribution au PLUI
173	
	Je suis contre cette métropole qui n'aurait jamais dû exister pour une taille insuffisante. Elle n'a vu le jour que sur l'insistance de son président et ses relations politiques néfastes. Elle ne sert qu'à la création de nouveaux impôts et à faire participer les communes limitrophes aux envies de la
174	plus grande ville, au détriment de l'autonomie de chacun : décision de raser les grands ensembles d'habitation clermontois pour disperser les problèmes sur l'ensemble du territoire, projets démesurés pour la culture alors que l'heure est à la recherche d'économies à tous les niveaux.
	Objet : Maintien des parcelles AM 629 et AM 632 en Zone Naturelle
175	
	Objet : Contribution au PLUI
176	
	Objet : Maintien de Parcelles AM629 et AM632 de la Commune de Royat en zone IN
177	
	Objet : Non à la chaufferie de Gravenoire
178	
	Objet :
179	
	Objet : Contribution au PLUI
180	
	Objet : Contribution au PLUI
181	
	Objet : Contribution enquête PLUI
182	
	Objet : Contribution au PLUI
183	
	Objet : projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Métropole
184	
	Objet : PLUI
185	
	Objet : Contribution au PLUI - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE 17 février au 28 mars 2025
186	

Référence	Contribution
187	Objet : contribution au PLUI
188	Bonjour, Voici mon avis sur ce projet et notamment celui de l'AFU Puy Valeix à Nohanent :
189	Nous portons à connaissance de l'enquete publique, un projet en conception depuis 2023 sur la commune d'Aubièrre et pour lequel un permis de construire et d'aménager sera déposé en mairie mi juin. Le zone du futur PLUI change les destinations possible sur cette zone et nous souhaioterions que notre projet soit reconnu dans le futur zonage. La Société ETHEO a acheter ce foncier en 2020 et a déjà réaliser les travaux de démolitions et dépollution du site, engageant ainsi un cout d'investissement conséquent.
190	Objet : Maintient des parcellesAM629 et AM632 en zone naturelle
191	Objet : enquête publique PLUI
192	Objet : Déposer une contribution
193	Objet : Contribution au PLUI
194	Objet : Chateaugay. Parcelle AH926
195	Objet : Contribution au PLUI
196	Objet :
197	Objet : Refut Carriere
198	Objet : Enquête publique sur le Plu , plateau de Lachaud à Chateaugay
199	Objet : Contribution au PLUI
200	Objet : Contribution au PLUI
201	Une petite remarque concernant le page 8 de l'OAP Aubière (Secteur "CRS 48 / Artière - Est") : vous prévoyez de supprimer le magasin Castorama ? Le sujet a été abordé avec la société et les salariés du site ? Il y a un projet de déménagement du magasin, ou vous anticipez que celui-ci fermera ses portes lorsque le Leroy Merlin sera ouvert aux Gravanches ?
202	Bonjour,
203	Parmis les futurs projets très positifs pour l'image de Cournon, je ne vois rien concernant le boulevard Charles de Gaulle (notamment la partie entre le rond point du haut du boulevard Maréchal Leclerc à côté du magasin de piscine Jaune et Bleu et celui de l'avenue de la gare). Cette partie, qui est résidentielle des deux côtés du boulevard De Gaulle, est lourdement impactée par le volume très important du trafic routier ce qui induit d'énormes nuisances sonores, des problèmes de sécurité pour les piétons, de la pollution, ce qui peut nuire à la santé des riverains.
204	Ne grignotez pas chanturgue de construction. Immeuble ou panneaux solaires. A minima de la consultation citoyenne. Utiliser au maximum l'espace déjà artificialisé. Par exemple les parkings pour les panneaux solaires comme chez trelleborg
205	Un peu d'harmonie architecturale svp. Ce n'est plus possible les immeubles en tôle verte derrière la CCI ou tôle noire près de Coubertin, et ce ne sont que quelques exemples. Il en faut pour tous les goûts mais statistiquement je pense que ces deux exemples seraient éliminés d'entrée d'un concours de beauté.
206	Bonjour, Est ce que notre agglomération aura un jour un vrai périphérique la ceinturant afin d'améliorer les déplacements : permettre aux citoyens de se rendre à leurs activités sans que cela soit chronophage et éviter le centre pour accéder au coté ouest. De ce côté, les infrastructures datent de
207	Objet : Parcelles AM629 et AM632
208	Objet : PLUI Clermont Auvergne Métropole - Avis habitant Orcines
209	Objet : contribution Enquête publique
210	Objet : Contribution au PLUI
211	Objet : Objet : Contribution au PLUI
212	Objet : PLUI
213	zone des lites a Chamalieres . (rue lusseau)
214	Étant un simple citoyen Clermontois m'intéressant à la vie de la Métropole(architecture, urbanisme,patrimoine...) j'ai lu tous les documents disponibles en ligne,bon il s'agit surtout de principes généraux, peu concrets ,et peu contraignants la plupart de bon sens avec aussi les thématiques dominantes de la majorité politique de CLERMONT AUVERGNE Métropole .Par contre je soumetts quelques points précis personnels mais qui seront peut-être partagés par d'autres contributeurs 1)Le site dit des Côtes de Clermont mériterait une meilleure mise en valeur
215	Objet : contribution au PLUI des parcelles AM 629 et AM 632
216	Objet : contribution au PLUI
217	Objet : Contribution au PLUI

Référence	Contribution
218	Objet : Contribution au PLUI
219	Objet : Enquête publique
220	bonjour, j'ai lu en partie le règlement du PLU disponible sur le site de la métropole. beaucoup de règles ne sont pas claires pour les citoyens comme moi qui ne connaissent pas l'urbanisme. il faut impérativement modifier l'article sur les implantations par ex. il y a trop de règles à appliquer avec Bonjour
221	Monsieur le président de la commission d'enquête,
222	Bonjour, le projet de construction d'un nouveau lotissement au dessus de Puy Valley va augmenter de façon très importante la circulation dans les rues très étroites du village de Nohanent. De plus les réseaux d'eaux ne sont certainement pas dimensionnés pour une augmentation si
223	importante du nombre de logements. Perte d'une zone naturelle d'absorption des eaux de pluie. Objet : parcelles AM 629 et AM 632, dans le secteur dit de l'Oclède sur l'ancienne décharge de Gravenoire, sur la commune de Royat.
224	Objet : projet chaufferie bois
225	Objet : Contribution au PLUI
226	Objet : "Non à la Chaufferie de Gravenoire"
227	Objet : Maintien de Parcelles AM629 et AM632 de la Commune de Royat en zone N
228	Objet : plu
229	Objet : : Contribution au PLUI
230	Objet : projet de chaufferie de Gravenoire
231	Bonjour,
232	A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur intervenant sur la commune de Ceyrat,
233	Objet : Contribution au PLUI
234	Objet : Carrière à Chateaugay
235	Objet : Contribution enquête publique
236	Développer au maximum les pistes cyclables afin que les parcours soient continus.
237	La cité Michelin située autour de l'Allée de Rochefeuille, à proximité du Boulevard Pochet-Lagaye et de la rue des Chambrettes n'est malheureusement pas classée en UG* dans son entièreté. Il semble donc nécessaire de corriger cette erreur de zonage afin d'affecter une même valeur
238	patrimoniale à cet ensemble de maisons qui forment un tout cohérent. Il convient, par conséquent, d'élargir la délimitation de la cité-jardin UG*, à l'ouest, sur les parcelles occupées par des maisons Michelin situées autour de la rue et de l'allée des Troènes, ainsi que de l'avenue Léon Objet : Contribution au PLUI - Parcelles AM 629 et AM 632
239	Bonjour,
240	Objet : Parcelles AM 629 et 632
241	Objet : Proposition au PLUI
242	Objet : Carrière à Chateaugay
243	Bonjour,
244	Objet : projet de carrière à Châteaugay.
245	Ma contribution concerne le plateau de Lachaud à Châteaugay un espace naturel remarquable qui doit être préservé pour le bien être de la population et de la biodiversité qu'il abrite. En conséquence, il m'apparaît qu'il est judicieux et important qu'il soit classé en zone N et non en
246	zone N2c comme dans le projet de zonage.
247	Il est hors de question que le plateau de Lachaud fasse l'objet d'une extension de la carrière. Il doit être classé en zone naturelle protégée. Bonjour,
248	Le plateau de Lachaud représente une richesse naturelle précieuse pour la région, et il est crucial de le classer en zone naturelle pour préserver sa biodiversité et sa fonction de poumon vert. L'impact écologique du projet de carrière est largement sous-estimé : la destruction des

Référence	Contribution
249	Le plateau de Lachaud s'inscrit dans un vaste ensemble naturel au nord-ouest de l'agglomération de Clermont. On y retrouve également le plateau du Chevalard et le plateau de la Bade. Depuis l'arrêt de l'exploitation de la carrière de Durtol, cet espace constitue un réel poumon vert pour les habitants.
250	le plateau de Lachaud à Châteaugay doit être classé en zone N et non en zone N2c comme dans le projet de zonage
251	Stop aux destructions d'espaces verts pour construire des immeubles, stop à la bétonisation.
252	Bonjour, Je vous prie d'enregistrer mon opposition à l'implantation de la chaufferie de Gravenoire pour la raison suivante:
253	Je m'oppose à l'évolution du zonage UV des parcelles AM629 et en partie AM632, dans le secteur dit de l'Oclède sur la commune de Royat, pressenties pour l'implantation d'une chaufferie biomasse et je souhaite son maintien en zonage N. Cahier Communal - Petit patrimoine de Châteaugay
254	Zonage et règlement activité Agricole - Châteaugay
255	Je suis DÉFAVORABLE à ce PLUI de l'inaction écologique et de l'inadaptation climatique dont le règlement ressemble à celui d'un POS du siècle dernier.
256	Je souscris aux analyses et demandes de Paysages de France, la MRAe, les associations de protection de l'environnement (plateau de lachaud, ASCoT, FNE LPO, PDDNE, Greenpeace, terre de lien, ACTESS, etc.) et des comités de quartier (Les Gravouses, sud clermont, etc.). J'avoue ne pas comprendre ce projet de construction d'une giga chaufferie à bois à l'ouest de la métropole de Clermont-Fd sur les parcelles AM 629 et 632 de la commune de Royat.
257	En effet, les vents dominants viennent de l'ouest, et par conséquent les fumées de cette chaufferie se déverseraient sur toute la métropole. Je souhaite porter à votre connaissance la présence d'arbres remarquables situés sur deux parcelles privées sur la communes d'Orcines.
258	Cette démarche se place dans le cadre du recensement et de la préservation de ces arbres dont vous trouverez ci-dessous un descriptif et des photos. Je souhaite que les deux parcelles AM 629 et AM 632 restent en zone NATURELLE, comme sur le PLU de la commune de Royat, et ne passent pas en zone UV, comme proposé au PLUI Métropole, pour les raisons suivantes :
259	De bonnes intentions, mais beaucoup de données à actualiser, et surtout un manque criant de mesures contraignantes permettant d'atteindre les objectifs énoncés.
260	Les propositions de l'association Paysages de France, claires, précises et justifiées doivent impérativement être prises en compte pour que ce PLUI réponde enfin aux enjeux environnementaux actuels et futurs. Bonjour,
261	Bonjour,
262	Concernant Chateaugay, rendre constructible par aménagement d'un promoteur la zone Bois de Queuille paraît aberrant si l'on prend en considération l'accès R5 sur 8m de large qui va nécessiter d'énormes travaux de soutènement et surtout apporter beaucoup de nuisances aux Il est anormal que la hauteur des clôtures soit imposée à 1m50 pour Cournon tandis que les autres communes de la métropole de Clermont ne sont pas concernées. Il serait tout à fait justifiée que Cournon adopte la même hauteur de clôture que le reste de la métropole Clermont Auvergne dont la hauteur est plus haute.
263	Je me permets de vous écrire au sujet du projet de zonage qui concerne le plateau de Lachaud à Châteaugay. En tant que résidente de la commune et particulièrement attaché(e) à la préservation de notre environnement naturel, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de classer le plateau de Lachaud en zone N, plutôt qu'en zone N2c comme prévu dans le projet actuel.
264	Je suis défavorable au PLUI de la Métropole pour les raisons suivantes :
265	--L'ensemble du PLUI est illisible pour une majorité des citoyens non spécialistes et la multiplication des normes, des sigles et leur évolution rendent le sujet inaccessible au grand public qui ne peut pas se l'approprier. Notre contribution porte sur la nécessaire préservation d'un espace naturel sur la commune de Blanzat.
266	En effet, le projet de PLUI ne prévoit pas la protection de jardins familiaux sur les parcelles: AE282/283/284 AE1083/1084 AE 227 devant la médiathèque Aimé Césaire. Le zonage UG sans classification particulière n'empêche aucun potentiel projet de construction qui viendrait détruire Notre contribution porte sur la nécessaire préservation d'un espace naturel sur la commune de Blanzat.
267	En effet, le projet de PLUI ne prévoit pas la protection de jardins familiaux sur les parcelles: AE282/283/284 AE1083/1084 AE 227 devant la médiathèque Aimé Césaire. Le zonage UG sans classification particulière n'empêche aucun potentiel projet de construction qui viendrait détruire Monsieur le Président de la commission d'enquête,
268	Je tiens à vous faire part de ma vive opposition au projet d'ouverture d'une nouvelle carrière sur le plateau de Lachaud, à Châteaugay. Ce projet industriel, prévu pour une durée minimale de 30 ans, menace de bouleverser profondément la qualité de vie des habitants et Monsieur le Président de la commission d'enquête,
269	
270	Objet : chaufferie de Gravenoire
271	Objet : TR: Demande
272	Objet : Demande de classement en zone constructible de la parcelle du terrain située "les gravets" cadastrée section Bn° 1435 .
273	Objet : PLU de la Métropole - Classification du plateau de Lachaud à Chateaugay
274	Objet : Contribution au PLUI - Refus de la Chaufferie Clermont Métropole de Gravenoire
275	Objet : Contribution Robert MARION
276	Objet : propriété à Orcines / La Font de l'Arbre / parcelle 270
277	Objet : enquête publique PLU Métropole
278	Objet : Contribution au PLUI - maintien des parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle
279	Objet : Contribution au PLUI

Référence	Contribution
	Objet : Parcelles AM 629 et AM 632
280	
	Objet : projet de création d'une chaufferie sur Gravenoire
281	
	Objet : Dénonciation du PLUI
282	
	Objet : 2410116 - DOGHMI / PICHET & AUTRES 1220
283	
	Ce PLU serait peut-être l'occasion de moderniser la vision des Bâtiments de France à l'égard des zones historiques. Historique ne veut pas dire Vieillot. Il est temps d'apprendre à vivre avec NOTRE temps.
284	
	REGLEMENT / 4.2 CAHIERS COMMUNAUX / CEBAZAT.
285	
	POINT E / DISPOSITIONS RELATIVES AUX SECTEURS PARTICULIER UG.
	Il paraît fou d'enlever une voie de circulation entre aldi et stokomanie à Pont du château alors qu'actuellement déjà avec 2 x 2 voies le matin et le soir la circulation est bouchée.
286	
	Les bus se mélangent très bien avec les autres automobilistes pourquoi créer une seule voie pour eux et coincer les autres automobilistes ?
	Le projet concernant la zone clos/ Rameaux m'interpelle.
287	
	Encore une création de logements collectifs dans un quartier le chemin sainte martine qui regroupe plutôt des maisons individuelles? d'autant plus que des logements collectifs ont été construit au début du chemin sainte martine et en bout du chemin ce qui créent beaucoup de
288	
	le plateau de Lachaud à Châteaugay soit classé en zone N
	Dans le cadre du regroupement familial je demande que ma parcelle cadastrée BA 305 soit constructible dans son intégralité.
289	
	En espérant que vous voudrez bien prendre en considération ma requête.
	Bonjour, j'ai choisi l'anonymat car lorsque l'on n'est pas d'accord certains élus et leurs subalternes n'hésitent pas à vous harceler jusque chez vous et au travail. De toute façon, les gens concernés par mes propos se reconnaîtront et me reconnaîtront.
290	
	Je vais parler du croisement en patte d'oie de l'avenue de la libération et de l'avenue du Midi.
	Bonjour,
291	
	je trouve cela totalement incroyable que seul Cournon soit concerné par la limitation en hauteur à 1m50 zone UG pour les clôtures tandis que le reste de l'agglomération clermontoise n'est pas concernée par cette mesure. Existe t il une barrière invisible dans l'atmosphère cournonnaise
	Bonjour,
292	
	Je souhaite exprimer ma ferme opposition au projet d'OAP Puy Valeix. Ce projet sera source d'une dégradation importante de la qualité de vie des habitants de la commune de Nohanent car il engendrera une saturation de la circulation sur l'ensemble de la commune, des dangers pour
	Objet : Contribution au PLUI
293	
	Ce message concerne l'AOP LASCHAMPS - COMBAITEAU SUD ET NORD
	Mais non ne faites pas cela s'il vous plaît au nom encore de l'enrichissement de quelques uns. C'est scandaleux de toucher à un site aussi préservé surtout dans le parc des Volcans d'Auvergne. Les catastrophes climatiques apparemment ne touchent pas les assoiffés de finances. Laisser
294	
	en place la biodiversité et la réputation de cet emplacement. Ce projet est méprisant pour les habitants environnants et scandaleux pour leur santé.
	Monsieur le président de la commission d'enquête,
295	
	Le projet d'OAP Puy Valeix situé sur la commune de Nohanent mérite d'être retiré du PLUI.
296	
	Habitant de la commune de Blanzat, je viens régulièrement me promener en famille sur la commune de Nohanent et notamment la zone de Puy Valeix. En parcourant le plan local d'urbanisme je découvre que cette zone très agréable doit être urbanisée dans les années à venir. Quel
297	
	dommage pour les habitants de la commune de Nohanent et des communes alentours qui se retrouvent une fois encore privée d'un espace vert agréable et situé à proximité de chez eux. Cet aménagement devrait être repensé en prenant en compte les aspirations des habitants de la
	Objet : observation au PLUI
298	
	Objet : Contribution au PLUI
299	
	Objet : Contribution au PLUI
300	
	Objet : Non et non au projet de carrière Plateau Lachaud de CHATEAUGAY
301	
	Objet : Un prévisionnel d'évolution en besoin de matériaux....
302	
	Objet : Projet carrière plateau de Lachaud
303	
	Objet : Enquête publique PLUI métropole clermont
304	
	Objet : Non à l'extension de carrière sur le plateau de Lachaud
305	
	Objet : Opposition à l'OAP Puy Valeix prévue dans le projet de PLUI
306	
	Objet : Enquête publique PLUI – OAP Puy Valeix à Nohanent
307	
308	
	Demande de classement du plateau de Lachaud en Zone naturelle N et non en zone N2c pour éviter la dégradation de la zone naturelle et le projet de carrière.
	Bonjour,
309	
	Monsieur,
310	

Référence	Contribution
311	Co-signataires : M-Antoinette AZAM, 21 Rue de Blanzat 63119 CHATEAUGAY
312	Bonjour Je souhaiterais que ma parcelle BA28 change de zonage. Objet : Enquête publique PLUi Clermont Auvergne métropole – OAP Puy Valeix
313	
314	Objet : Contribution au PLUI
315	Objet : Retrait de l'OAP Puy Valeix prévue sur la commune de Nohanent
316	Objet : PLUI
317	Objet : contribution au PLUI
318	Objet : Contribution au PLUI
319	Objet : Enquête publique PLUI Clermont Metropole, Contribution
320	Objet : Contribution à l'enquête d'utilité publique du PLUI de Clermont Métropole sur le classement du plateau de Lachaud sur la commune de Chateaugay Auteur : Sylvie Bourzeix (Malauzat) Monsieur le rapporteur d'enquête publique
321	
322	Je suis fermement opposé au projet d'OAP Puy Valeix qui sera source d'une dégradation importante de la qualité de vie des habitants de la commune de Nohanent. En effet, il se traduira par une saturation de la circulation sur l'ensemble de la commune, de dangers pour les piétons, d'une destruction d'espaces verts. Ce projet n'est tout simplement pas adapté à la taille et la configuration de la commune de Nohanent. Cette OAP nécessite d'être retirée du PLUI et les terrains classés en zone agricole ou naturelle.
323	l'adresse mail donnée par le commissaire enquêteur pour déposer les contributions est erronée : il manque le tiret entre plui et clermontmetropole. Merci de rectifier ! Contribution corédigée par Nicolas Herold, Jean-Louis Lutz, Brigitte Chollet, Gérard Chabridon et Thierry Viard et validée par le collectif d'administration de l'association.
324	
325	Objet : Contribution au PLUI
326	Objet : TR: Châteaugay - demande modification zonage / projet photovoltaïque Plateau de Lachaud
327	Objet : Contribution à l'enquête d'utilité publique du PLUI de Clermont Métropole sur le classement du plateau de Lachaud sur la commune de Chateaugay
328	Objet : contribution PLUI Orcines
329	Bonjour nous sommes OPPOSÉS au projet d'OAP Puy Valeix sur Nohanent pour plusieurs raisons. .
330	Vous trouverez ci-joint une contribution concernant Chamalières : - Demande de protection d'espaces verts et jardins pour le maintien de la nature en ville et la préservation du cadre de vie des riverains. Demande de création d'une OAP pour requalifier la 4 voies urbaine en coulée verte.
331	Vous trouverez ci-joint une contribution concernant l'amélioration de la prise en compte de la transition écologique dans le PLUI : - Arbres : demande d'intensification de l'obligation de plantation d'arbres en secteur sensible aux îlots de chaleur et sur les parkings, Bonjour
332	
333	Protégeons les espaces verts, les arbres et la biodiversité à Clermont-Ferrand
334	Bonjour,
335	Objet : Demande de révision du PLU de Lempdes Quartier la Cure – Secteur cœur de Site
336	Qu'il y ait des travaux de rénovation des infrastructures dans leur ensemble, je le comprends et j'en suis très heureux malgré les lourdes contraintes imposées pendant de trop nombreux trimestres (un an pour refaire 300 mètres d'aménagement sous la mairie, c'est un échec cuisant dans la conduite des travaux, je suis du métier).
337	Voir le courrier joint
338	Demande d'ajustement du projet de PLUI concernant une parcelle en partie constructible afin de finaliser un projet de construction pour ma fille.
339	J'ai consulté le site de l'enquête publique de la commune de Nohanent. Je suis propriétaire de terrains dans L AFU du Puy Valeix j ai constaté une différence entre le plan présenté et le plan actuel validé par la commune et la métropole. Il y a des améliorations sur les voiries. La sortie sur la RM est supprimée car trop dangereuse celle par le lotissement de Champcourt sans intérêt tandis que l entrée /sortie par le chemin des Varennes élargie bénéficie de la sécurité d un feu tricolore. Le premier arrêté préfectoral date de 2013 et suite à la loi ZAN Le deuxième arrêté
340	Bonjour, Ce commentaire concerne l'OAP de la commune de Pérignat-lès-Sarliève, arrêté du PLUI du 28 juin 2024.
341	Vous trouverez ci-joint un exemplaire de mon dossier remis en mains propres au commissaire enquêteur en mairie d'Orcines le 05/03/25. Cordialement.

Référence	Contribution
342	Monsieur le commissaire Enquêteur,
343	Monsieur le commissaire Enquêteur,
344	Je souhaite que le plateau de Lachaud soit classé en zone N et non en zone N2c . Ce plateau offre un merveilleux cadre de vie à chateaugay et à ses habitants . Les maisons aux environs sont proches du lieu du projet de la future carrière et ce serait dommageable a de nombreux propriétaires .
345	Contribution à l'enquête d'utilité publique du PLUI de Clermont Métropole sur le classement du plateau de LACHAUD commune de Chateaugay.
346	Nous souhaitons maintenir la zone initialement envisagée pour l'implantation de la chaufferie en zone N (Naturelle) et non en UV (Constructible...).
347	Bonjour,
348	Le traitement des Côtes de Clermont dans le PLUI pose problème: Il renvoie au projet ENS des Côtes pour traiter les problèmes qu'il génère . Hors le label ENS ne protège pas et "ce qui ne figure pas dans le PLUI n'existe pas"! Madame, Monsieur,
349	
350	PINET Jean-Claude et Michel 72 avenue des Thermes Chamalières, le 8 mars 2025
351	Bonjour,
352	Dans les évolutions proposées du PLUI métropole, eux parcelles de l'ancienne carrière de Gravenoire en bordure de la route de Royat passeraient de zonage N (naturelle) dans le PLU de Royat, à zonage UV (urbaine verte où des industries sont possibles). Elles sont numérotées AM 629 et AM 632 à Royat.
353	Bonjour,
354	Voici mon avis sur ce projet et notamment celui de l'AFU Puy Valeix à Nohanent : Nous habitons Beaune Le Chaud depuis 30 ans. Très vite nous avons eu la chance de pouvoir travailler un terrain de Monsieur Monier ce qui nous a permis d'avoir un beau jardin depuis plus de 20 ans. Ce jardin fait parti d'une zone de jardin très ancienne qui compte une dizaine de zones cultivées au même endroit, c'est dans ce lieu que nous avons fait des connaissances mais aussi nous avons beaucoup échanger.
355	Je souhaite que le plateau de Lachaud soit classé en zone N afin de le préserver et de protéger la faune et la flore existantes ainsi que protéger les habitants des nuisances liées à l'implantation d'une nouvelle carrière.
356	Objet : OAP Puy Valeix a Nohanent
357	Objet : OAP Puy Valeix a Nohanent
358	En pièce jointe je vous donne mon avis concernant une parcelle de Chamalières au bout de la rue Lusseau J'attire votre attention sur plusieurs points essentiels : les hauteurs autorisées en centre-ville, le non-respect des prospectus dans ce règlement, et les règles de végétalisation des sols.
359	Les hauteurs autorisées en centre-ville me semblent trop importantes, et j'ai l'impression que les prospectus ne sont pas pris en compte dans le projet de la métropole.
360	Contre le projet de construction Puy Valeix à Nohanent : - utilisation de plus de 4 Ha d'espaces naturels et agricoles, Projet Puy Valeix Nohanent
361	Construction de 75 logements disproportionnés du fait d'un accès limité, ce projet est dangereux et engendrera de gros problèmes de circulation sans compter le fait qu'il y aura une consommation importante d'espace naturel et agricole (4ha) nous sommes quand même dans une
362	Bonjour je m'oppose fermement au projet OAP Puy Valeix sur Nohanent.
363	AOP de Puy Valeix à Nohanent : Incompréhension du projet déposé qui ne correspond pas au projet de départ qui avait été accepté par la métropole en 2013, dans le 1er projet il y avait un accès au rond point route D2/M2 et aujourd'hui aucun accès surtout qu'il y a une fermeture prévue du chemin des Varennes, qui
364	Bonjour,
365	A l'attention de l'enquêteur public,
366	Bonjour,
367	Le projet de carrière sur le plateau de Lachaud représente une menace sérieuse pour l'environnement et la biodiversité locale. Ce site naturel, riche en faune et flore, est un refuge pour de nombreuses espèces protégées qui risquent d'être gravement perturbées par l'exploitation minière. La proximité immédiate des habitations accentue les risques de nuisances sonores (explosion et bruit important et continu de concasseur), de poussière, de pollution et de dégradation des maisons (fissures importante et mouvement de terrain) , déjà présents sur le site actuel
368	Bonjour je viens marquer mon opposition au projet du puy Valeix sur Nohanent.
369	Le plateau de Lachaud est un trésor naturel inestimable qui mérite, à mes yeux, d'être classé en zone naturelle. Voilà pourquoi je publie, ici, mon opposition au projet de carrière.
370	Je m'oppose au projet de carrière sur le plateau de Lachaud, et je souhaite que le plateau de Lachaud à Châteaugay soit classé en zone N et non en zone N2c comme dans le projet de zonage.
371	Bonjour,
372	Je désire que les zones AM 629 et AM 632 en zone UV redeviennent en zone N comme avant. Ces zones sont à la limite du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO).

Référence	Contribution
373	Le projet de PLUI sur la commune de Gerzat, concernant le secteur UEart (parcelles BA7, BA8, BA10, BA102, BA124, BA84, BA79, BA107, BA105, BA103, BA104, BA106, BA107, BA108, BA109, BA110, BA111, BA112, BA85, BA84, BA42, BA114, AB 692, AB693, AB694, AB695, AB696, AB697, AB698, AB699, BA101, AB10) suggère au groupe de quelques personnes que nous constituons, les remarques et questions suivantes. Bonjour,
374	Objet : plan de zonage de la commune de Chamalières
375	
376	Monsieur le commissaire enquêteur, Je tiens à vous donner mon avis sur l'AFU du Puy Valeix en tant que propriétaire d'une petite parcelle de terrain, et aussi en tant que dernier cultivateur-arboriculteur de la commune de Nohanent, ( impossible de trouver des jeunes pour reprendre mon exploitation ) donc je connais Je demande le maintien des parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle comme actuellement sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme proposé au PLUI Métropole, afin :
377	- de maintenir l'affectation et la cohérence du zonage naturel en limite immédiate du Parc Naturel Régional des Volcans D'auvergne et du territoire UNESCO « Chaîne des Puys faille de Limagne », objet : projet champ de la baume Châteaugay
378	En tant que représentant légal de la principale propriétaire (environ 1,1 hectare sur les 3,27), je suis contre le projet d'extension de la zone à urbaniser du champ de la Baume à Châteaugay. Opposition à l'OAP Puy Valeix,
379	
380	objet : Chateaugay classification du plateau de Lachaud Je suis contre le projet de carrière sur le plateau de Lachaud, et je souhaite que le plateau de Lachaud à Châteaugay soit classé en zone N et non en zone N2c. objet : Chateaugay - plateau de Lachaud
381	Je m'oppose au projet de carrière du plateau de Lachaud, et donc je souhaite que le plateau de Lachaud à Châteaugay soit classé en zone N et non en zone N2c. objet: AFU puy valleix
382	ce projet dans sa globalité ne correspond pas aux préconisations du plan de l'OAP présenté à l'enquête publique. Objet : Enquête publique PLUI Clermont Auvergne métropole – OAP Puy valeix
383	
384	Ce plateau à l'ouest du village est parti prenante des abords Madame, Monsieur,
385	
386	Madame, Monsieur, Je souhaitais apporter ma contribution sur l'enquête publique du PLUI pour le village de Beaune le Chaud pour 0,21 ha en zone AUG. Vous trouverez ci-joint un courrier complet avec plans et photos. Je vous remercie de se référer à ce dernier. Je suis contre le projet de carrière sur le plateau de Lachaud, et je souhaite que le plateau de Lachaud à Châteaugay soit classé en zone N et non en zone N2c.
387	Le plateau de Lachaud est un lieu magnifique, vivant et paisible. Avec sa biodiversité unique et ses espèces rares, cet écosystème est vital pour l'équilibre environnemental. Nous avons hérité (suite au décès de notre mère) d'un terrain constructible sur la commune d'Orcines (village de Ternant - parcelle cadastrée section AB N45).
388	Cette parcelle est à ce stade constructible. Objet : Enquête publique PLUI – OAP Puy Valeix à Nohanent
389	
390	Objet : PLUI ORCINES
391	Objet : Test
392	Objet : Parcelles AM629 et AM632, ROYAT
393	Objet : Contribution au PLUI - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE 17 février au 28 mars 2025
394	Objet : Propriété BV 243 et 251 SAINT GENES CHAMPANELLE
395	Objet : Enquête Publique Plui
396	Objet : enquête publique ouverte pour le classement de la zone du plateau de Lachaud à Chateaugay
397	Objet : Opposition au projet de carrière du PLATEAU LACHAUD de Châteaugay
398	Objet : Avis catégoriquement défavorable au projet de nouvelle carrière sur le plateau de Lachaud
399	Objet : Plateau de Lachaud - classement en zone N
400	Objet : Participation enquête publique
401	Objet : Participation enquête publique
402	Objet : Plu doléance
403	Objet : Plateau de Lachaud en zone N

Référence	Contribution
	Objet : Avis suite enquête publique PLUI
404	
	Objet : Modification du PLUi - Métropole de Clermont-Ferrand
405	
	Bonjour,
406	
	a nos commissaires enquêteurs
407	comment pouvoir lire de tels mensonges sur l'état qu'avait les terrains avant le projet du lotissement puy valleix qui n'a jamais été aussi proche de se réaliser
408	je soutiens la « proposition de classement en zone verte parcelles N° 464 et 465 à l'extrémité de la rue Toulouse Lautrec sur la commune de Chamalières au titre de la conformité au PADD et à l'OAP Trame Verte et Bleue – Paysage »
	Bonjour,
409	à une époque où les enjeux de biodiversité et de gestion raisonnée des ressources sont prioritaires, une nouvelle carrière sur le plateau de Lachaud (Chateaugay) serait une ineptie !
410	Laisser vivre les gens en paix dans leur lieu de vie !
	une enquête publique vient d'être lancée pour le changement de plui de la métropole,
411	a Beaune le chaud on prévoit de construire un lotissement en bas du chemin de la croix de Beaune.
	À l'attention des Commissaires enquêteurs,
412	
	Objet : Réaction au PLUI Puy Valeix a Nohanent
413	
	Objet : Contribution à l'enquête publique du PLUi/PDA de Clermont Auvergne Métropole – Demande de rendre constructible une parcelle de la commune de Nohanent
414	
	Le projet de carrière du plateau de Lachaud est dénoncé comme une aberration écologique et une atteinte à la démocratie, avec des diagnostics biaisés minimisant les impacts environnementaux et occultant des données essentielles. Les chiffres avancés sont trompeurs, notamment concernant la production en baisse et les risques sanitaires liés à la silice cristalline. La concertation publique est bafouée, malgré une opposition massive des citoyens et la reconnaissance officielle de la richesse écologique du site. Le projet menace directement la biodiversité, les
415	
	Non favorable au projet de carrière à Chateaugay.
416	Objet : Opposition à l'OAP du Puy Valeix
417	
	Bonjour , je souhaite m'opposer au projet du puy Valeix sur Nohanent.
418	
	je soutiens la « proposition de classement en zone verte parcelles N° 464 et 465 à l'extrémité de la rue Toulouse Lautrec sur la commune de Chamalières au titre de la conformité au PADD et à l'OAP Trame Verte et Bleue – Paysage »
419	Madame, Monsieur,
420	
	Objet : Modification
421	
	Objet : Enquête publique PLUI metropole
422	
	Je trouve alarmant de bétonner le peu d'espaces verts qu'il reste sur cette commune, faire démolir une maison avec un parc dans le quartier roche bonnet pour y implanter un immeuble juste pour avoir quelques suffrages aux élections locales, c'est lamentable.
423	Bonjour,
424	
	D'accord pour un PLU mais il faut se donner les moyens de le faire respecter. A Orcines beaucoup de constructions sans affichage des permis ou des autorisations ( s'ils existent). On laisse faire des constructions sauvages sur des terrains sectionaux non constructibles .
425	Dans ce cas pourquoi un PLU?
	SIEGEL Romain et Sophie
426	38 route des dômes
	Je constate que les documents officiels présentés lors de l'enquête publique sur le projet du PLUI de Clermont Métropole (doc de référence.1) ne correspondent pas au projet d'AFU de Puy Valeix présenté par la mairie de Nohanent. D'autre part, des habitants de la commune mettent
427	en évidence des nuisances et contraintes générées par cette AFU (2).
	Suite à l'information concernant l'OAP Les CREUX sur la commune de PONT DU CHATEAU, veuillez trouver ci-dessous, mes différentes observations :
428	
	Bonjour,
429	
	Objet : Contestation Zonage PLUi ORCINES SIEGEL
430	
	Objet : Demande de maintien en zone naturelle AM629 et AM 632 PLU ROYAT
431	
	Objet : Enquête publique PLUI – OAP Puy Valeix à Nohanent
432	
	Monsieur le Président, Madame et Messieurs de la commission d'enquête,
433	En tant qu'habitante de Châteaugay depuis 40 ans, je suis opposée au classement du secteur du plateau de Lachaud en N2c comme dans le projet de zonage, et vous demande qu'il soit classé en zone N.
	Madame, Monsieur,
434	

Référence	Contribution
435	Messieurs et mesdames, Comme énormément de personnes de Nohanent nous sommes contre le projet du puy Valeix Voici ma contribution concernant le maintien des parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle comme actuellement sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme proposé au PLUI Métropole.
436	BH 81 ST GENES CHAMPANELLE Contribution du 11 mars 2025.
437	Une telle décision permettrait d'anticiper les pressions futures sur cet espace, tout en garantissant la pérennité de ses services écologiques pour les générations à venir.
438	Objet : Demande de reclassement de la parcelle 270 - Feuille 000 BB 01 en "Espace d'Intérêt Écologique et Paysager" (EIPE) – Commune de Beaumont (63)
439	Bonjour,
440	Je suis défavorable à l'implantation d'une deuxième carrière à Châteaugay pour les raisons suivantes: Par cette contribution, je demande expressément aux décideurs, de prendre leurs responsabilités, quant à l'état dans lequel ils veulent laisser notre planète à nos enfants et petits enfants ...
441	A l'heure où il est question de ville low-tech, de respect de la biodiversité, de concertation avec les citoyens, je pense que vous souhaitez imposer un modèle de construction de ville dépassé. Je vous conseille d'organiser des réunions publiques au sein de votre conseil municipal et de
442	tenir compte des souhaits et des arguments de vos concitoyens, afin de réfléchir ensemble sur un projet établi en commun qui satisfera tout le monde. DOSSIER GLOBAL Reclassement en zone constructible 263 G 1486 0ha 25a 24ca devant Villeneuve. (complément CONTRIBUTION 7 version "papier")
443	Bonjour, j'habite au 197 avenue de la Libération et nous demandons dans le cadre de l'élaboration du PLUI la suppression de l'emplacement réservé sur notre parcelle.
444	Le projet LUSO est désormais obsolète et ne justifie plus de maintenir une emprise sur notre parcelle.
445	Bonjour, Je trouve aberrant le projet de carrière sur le plateau de Lachaud à Châteaugay ; c'est une destruction de notre nature et je souhaite laisser à mes enfants un plateau classé en zone naturelle ; la campagne et la promenade est tout ce qui nous reste dans ce monde de brutes
446	Bonjour, Je souhaite que le Plateau de Lachaud à Châteaugay soit classé en zone N et non pas en zone N2c comme prévu dans le projet de zonage. Le plateau de Lachaud est très riche en faune et en flore avec de nombreuses espèces protégées. Il est impensable de défigurer un tel site naturel Objet : Important
447	Bonjour,
448	Par cette contribution je viens m'opposer fermement au projet de classement en zone N2c du Plateau de Lachaud à Châteaugay. Cette modification qui permettrait l'installation d'une nouvelle carrière sur cette zone est impensable. Celle-ci, amènerait une pollution de l'air, une pollution
449	Bonjour, ces documents sont illisibles et incompréhensibles pour un citoyen de base. Ce n'est pas acceptable dans une enquête publique... La commune de Gerzat souhaite reprendre les observations écrites sur la délibération émettant un avis favorable au PLU de la métropole :
450	Non au projet immobilier de la rue de Wailly qui va entraîner l'abattage de 3 magnifiques sapins et qui de plus va entraîner des mouvements de terrains et entraîner des dégâts sur les logements autour. C'est vraiment une décision inadmissible. Louer le terrain pour faire des jardins
451	partagé plutôt que de construire. Projet immobilier zone du Puy Valeix : j'attire votre attention sur le fait que la portion de route appelée route de Sayat (allant du cimetière au stop à l'accès de la métropolitaine M2) est très accidentogène. En effet, l'arrêt de cars situé face au calvaire est très fréquenté, les personnes
452	prenant sont amenées en voiture qui stationnent en double file et empêchent le passage des voitures, les cars empiétant sur la chaussée, la circulation est donc bloquée le temps du chargement ou du déchargement. Souvent, les voitures sont obligées de s'enfiler sur le chemin de la
453	Habitante sur la commune de saint gènes champanelle dans le village de Beaune le Chaud. je m'interroge sur l'emplacement souhaité du PLUI des 0,21 ha en zone AUG afin de créer des immeubles à usage d'habitation dans des jardins vivriers alors qu'il existe certainement des terrains
454	enfin d'autres lieux plus appropriés. Remarques sur le PLUI concernant l'OAP Parc Cataroux / Les Pistes sur les 3 points suivants :
455	- tracé évoquant la présence de l'eau sur le graphique de l'OAP Remarques sur le PLUI concernant l'OAP Parc Cataroux / Les Pistes sur les 3 points suivants :
456	- tracé évoquant la présence de l'eau sur le graphique de l'OAP À l'attention des Commissaires enquêteurs,
457	Messieurs les commissaires enquêteurs, Je souhaite que le plateau de Lachaud à Châteaugay soit classé en zone N et non en zone N2c et je m'oppose fermement au projet de carrière
458	Nous ne souhaitons pas de carrière sur la commune de Châteaugay. Plus précisément sur le plateau de Lachaud. Merci de conserver son classement en zone N et non en N2C. Et de respecter la faune environnante et la réserve en eau.
459	Nous ne souhaitons pas de carrière sur la commune de Châteaugay. Plus précisément sur le plateau de Lachaud. Merci de conserver son classement en zone N et non en N2C. Et de respecter la faune environnante et la réserve en eau.
460	Pouvez-vous expliquer pourquoi le PLU de Clermont Ferrand n'hésite pas à prévoir des hauteurs d'immeubles de R+5, R+6 et même R+7, en particulier pour les logements LLS, collectifs, dans les nouvelles zones du nord de Clermont Ferrand, au risque d'une dégradation de la qualité de
461	vie des habitants actuels et futures, alors qu'une commune comme Ceyrat limite les constructions à R+2 ? Objet : Maintien du plateau de LACHAUD en zone N dans le PLUI
462	JE SIGNALERAI FORTEMENT À MM ET MME LES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS QUE DES CONDITIONS NORMALES DE CONSULTATION DES 200 DOCUMENTS-PAPIER DU PLUI NE SONT PAS REMPLIES À LA MAIRIE DE PONT-DU-CHÂTEAU. LE MAIRE A ÉTÉ GRANDEMENT PRÉVENU ET N'A RIEN CHANGÉ Je l'avais prévu SIX jours avant le début de l'EP en apprenant des agents d'accueil de la mairie ce qui était prévu.
463	Photos à joindre à la contribution précédente : accueil mairie de Pont-du-Château : conditions matérielles de l'Enquête Publique Le projet immobilier au niveau de la zone du Puy Valeix ne doit pas aboutir.
464	Les conséquences sur le village, sa tranquillité et la sécurité des habitants sont néfastes. Bonjour, je suis M.KAZZI Georges, j'habite 82 rue des Ronzières, 63100 Clermont fd. Je suis propriétaire des parcelles DR74 et DR 139. Je souhaiterais que ces parcelles soient en zone constructible à la limite de ces parcelles.
465	

Référence	Contribution
466	Je m'oppose au déclassement en classe N*C carriérable de nombreuses parcelles du plateau de Lachaud (espace naturel) sur la commune de Chateaugay . Je demande que ces parcelles restent classées en zone naturelle pour la conservation de sa biodiversité, pour la protection des ressources qu'elles renferment et pour la santé et la sécurité des métropolitains qui vivent à proximité ou transitent par les voies qui les desservent.
467	voir pièce jointe
468	Le projet de parc photovoltaïque sur la commune de Nohant, lié au classement N2*PV n'est pas compatible avec une carrière dont l'activité est terminée depuis plus de 20 ans, qui a été remise en état et dans laquelle la nature a repris ses droits. Par ailleurs, cette zone humide constitue un couloir écologique majeur entre le plateau des volcans et la Limagne, située à moins d'un kilomètre du bien UNESCO Chaîne des Puys/Faille de la Limagne pour lequel il aura un impact paysager majeur.
469	Bonjour, Etant naturaliste et randonneur et arpentant souvent le secteur, j'ai été surpris de découvrir qu'un projet de carrière (passage de zone N à N2c) était à l'ordre du jour dans le nouveau PLUi à Chateaugay sur le plateau de Lachaud.
470	NON aux nouvelles constructions prévues à Royat ! Bonjour,
471	Nous sommes éleveurs de moutons à Beaune le chaud, lors de la dernière réunion des agriculteurs en mairie nous avons fait part de notre souhait de classer les parcelles A 336 et A 350 à Laschamps en zone agricole A1 ce qui nous permettrait d'installer un tunnel pour abriter nos bêtes Monsieur le commissaire enquêteur,
472	Contribution concernant l'OAP MONTCHALAMET à ROYAT
473	Merci
474	Demande de modification de zonage Merci
475	Objet : Demande de maintien en zone naturelle AM629 et AM 632 PLU ROYAT
476	Objet : Contribution au PLUI
477	Monsieur le prince de la Métropole, Je m'oppose à la déclassification du plateau de Lachaud à CHATEAUGAY de N en N2c de votre PLUI qui passe outre les décisions du SCOT (refus de carrière), pour les raisons suivantes :
478	Objet : Avis défavorable révision PLUI Clermont Auvergne Métropole
479	Objet : plui Orcines
480	Objet : Message de Taillandier Christian - Annexes des OAP et carte réservoirs Contribution LPOAuRA auvergne
481	Objet : Contribution de la LPO AuRA Auvergne
482	Objet : Demande de maintien en zone naturelle
483	Objet : PLU - Chateaugay Plateau Lachaud en zone N
484	Objet : Enquête publique PLUI Projet Chaufferie Gravenoire sur les parcelles AM629 et AM632
485	Objet : Maintien des parcelles AM629 et AM632 en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat et non en UV
486	Objet : Projet de chaufferie Gravenoire
487	Objet : Chateaugay
488	Objet : Plateau Lachaud
489	Objet : plui orcines
490	Objet : VOTRE PARTICIPATION À L'ENQUÊTE PUBLIQUE Objet : Avis et propositions de l'association ASPAS - délégation du Puy-de-Dôme
491	Objet : contribution au PLUI
492	Objet : Enquête publique PLUI - Châteaugay - contribution
493	Je vous transmets mon mécontentement sur le projet aop du puy Valeix
494	
495	Opposition formelle au immeuble prévue dans la ZAC REPUBLIQUE
496	Opposition formelle contre les immeubles prévu dans la ZAC RÉPUBLIQUE de Cournon.

Référence	Contribution
497	Protestation contre la création de la carrière sur le plateau de Lachaud. Inadmissible que nos élus laissent une telle absurdité se produire quand ces mêmes élus prônent l'écologie et le respect des écosystèmes. Sans parler des nuisances sonores pour les habitants et la décote pour la commune. Moi la carrière je suis pour, de toute façon les camions ne passent pas en bas de chez moi !
498	Sujet : Le PLUI de l'opacité. Non à une nouvelle carrière à Châteaugay. Zonage Nc pour le plateau de Lachaud.
499	Objet : Préservons le Plateau de Lachaud
500	Je suis opposée à un reclassement du Plateau de Lachaux en zone N2C. Ce lieu doit rester classé zone N afin de protéger la biodiversité et la beauté naturelle de ce lieu préservé qui est un plus pour la commune de Chateaugay et la métropole de Clermont Fd.
501	La proximité avec la nature fait l'originalité de Clermont Fd dans la liste des grandes métropoles. Ce lieu ne peut pas devenir le point central d'activités industrielles qui dénatureraient le paysage et seraient un risque tant pour la ressource en eau, que pour les espèces animales et
502	Comment courant 2025 peut on imposer un PLUI qui engage les collectivités pendant nombre d'années alors que 6 mois après une partie de ces élus ne seront plus en responsabilités et n'assumeront plus leurs choix? Seule solution, suspension de la procédure en attendant les nouvelles élections. Ça s'impose, surtout quand on regarde les avis et contributions et l'état de ce projet...
503	Le PLUI n'est absolument pas adapté aux centres-bourgs : vis-à-vis omniprésents, pas de stationnements en nombre suffisant (et pas de moyens de contraindre les habitants à stationner dans leur garage quand ils ont la chance d'en avoir. De plus en plus de véhicules, par ailleurs : éventuellement, plus de véhicules par foyer que de personnes qui possèdent le permis de conduire dans ledit foyer), pas de moyens de contraindre à une circulation de certains axes très peu larges aux seuls habitants,..
504	Madame, Monsieur,
505	Je demande à la commission d'enquête de bien vouloir classer les parcelles 464 et 465 situées rue Toulouse Lautrec à Chamalières en zone verte en harmonie avec le classement du rond point de la place Van Gogh situé à proximité, et pour éviter toute éventuelle construction ou aménagement futur sur cet espace vert qui est si précieux dans cette rue entourée d'immeubles.
506	Monsieur le Président de la commission d'enquête, Autant il est justifié que la métropole de Clermont-Ferrand souhaite aménager, dans le cadre du Scot l'espace urbain de la commune de Lempdes, autant il est injustifié de ne pas laisser la zone artisanale de LA CURE en l'état actuel. Le maintien de cette zone artisanale marquerait une
507	Dans le cadre de la modification du PLUI, sur la zone CC151, la parcelle de l'entrée est passée en ZUC et c'est une très bonne chose. Possédant un très vaste terrain et propriétaire du parking d'entrée, nous souhaiterions que cette parcelle en ZUC soit légèrement agrandie (voir délimitation proposée en jaune sur PJ). Cette parcelle ayant une petite maison, elle pourrait être revendue pour y faire un commerce avec accès parking. La vente de cette parcelle plus grande nous permettrait d'investir dans la rénovation du château qui est le lieu où nous accueillons le
508	Après lecture de l'OAP Les Creux sur la commune de Pont Du Château, j'ai différentes interrogations ou observations à émettre sur ce projet.
509	Bonjour, concernant la zone PLUI UG+ "Les Dômes " pour ce qui est de la partie Est: je demande qu'il n'y ait pas de construction de logements sur la zone correspondant au parking actuel d'Auchan et du cinéma Gergovie. Je demande qu'il y ait plus de végétalisation et plus de plantation d'arbres et création d'une espace vert arboré avec des jeux pour enfants.
510	Bonjour, concernant la zone PLUI UG+ "Les Dômes " pour ce qui est de la partie Est: je demande qu'il n'y ait pas de construction de logements sur la zone correspondant au parking actuel d'Auchan et du cinéma Gergovie. Je demande qu'il y ait plus de végétalisation et plus de plantation d'arbres et création d'une espace vert arboré avec des jeux pour enfants.
511	Bonjour, concernant la partie est de la zone PLUI UG+ "Les Dômes " je demande qu'il n'y ait pas de nouvelle construction de logements sur la zone correspondant au parking actuel d'Auchan et du cinéma Gergovie. En effet la zone est déjà suffisamment bétonnée! Par contre Je demande qu'il y ait plus de végétalisation et plus de plantation d'arbres et Stopper la perte de biodiversité et mieux protéger les habitants de Pérignat-les-Sarliève:
512	- Depuis plus de 10 ans le bas du village en proximité de l autoroute et du zenith a vue la réalisation de plus de 100 logements. La construction d' un hôtel et tout récemment un Ephad de plus de 100lits. Du béton au détriment de terre arable et la perte de bosquets.
513	Je souhaiterai que ma parcelle de terrain numéro 303 se situant chemin de la Grimaud à LEMPDES passe en zone constructible, cette parcelle a déjà l'arrivée d'eau potable, j'ai pour projet d'utiliser le bâtiment déjà existant pour créer des studios pour des logements étudiants avec jardins car cette parcelle est inutilisable et va rester à l'abandon ce qui va motiver certaines personnes à déposer des déchets de tous genres (nous en avons déjà eu malheureusement l'expérience).
514	Madame, Monsieur,
515	Objet : Plateau Lachaud
516	Objet : Objet ;Contribution au PLUI
517	Objet : ENQUETE PUBLIQUE PLATEAU LACHAUD
518	Un avis pour maintenir les deux parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme
519	Bonjour Mr le Président de la commission d'enquête Je souhaite m opposer avec d autres habitants au projet du puy Valeix sur Nohanent.
520	CORRECTIF Bonjour Mr le Président de la commission d'enquête
521	Mesdames et Messieurs, Je m'oppose au classement du secteur du plateau de Lachaud en N2c et vous demande qu'il soit classé en zone N.
522	Bonjour MM, Mme
523	Projet Puy Valleix
524	Concernant l'OAP ROMEUF / CLOS DES ROCHETTES, ce projet est aberrant sur plusieurs aspects : Premièrement, il ne permet pas une densification du bâti car cette zone n'est pas une dent creuse. Il s'agit purement d'une extension urbaine car les parcelles concernées se situent en périphérie de zone bâtie. Cela va à l'encontre des préconisations urbanistiques pour lutter contre
525	Le paradoxe de la parcelle de 150 m²
526	Je souhaite m'exprimer à titre individuel au sujet du projet de PLUI. En effet, le plateau de Lachaud sur la commune de CHATEAUGAY est actuellement classé en zone naturelle N et le projet de PLUI prévoit un déclassement du plateau en zone Nc.
527	En tant qu'habitant de Châteaugay, je m'oppose fermement au projet de carrière sur le plateau de Lachaud de Châteaugay. Je souhaite que cette zone soit classée en zone N. Je suis contre le saccage de notre réserve de biodiversité au profit d'industriel, surtout quand il y a des solutions de recyclage afin d'avoir des matériaux.

Référence	Contribution
	POUR L'AFU PUY VALEIX à Nohant.
528	
529	Bonjour,
530	Je trouve scandaleux de supprimer une zone classée N pour installer une chaufferie en limite des communes de Royat et Ceyrat, et, de plus en limite de la Faille de Limagne, classée au Patrimoine mondiale de l'Unesco, tout ça pour faire plaisir au maire de Chamalières. Cette chaufferie alimentera les infrastructures chamaliéroises, dont la piscine, Je trouve que cette chaufferie serait bien mieux implantée sur la commune de Chamalières et, pourquoi pas, sur le secteur du Colombier. Et je ne vous parle du coût financier.
531	Madame, Monsieur, Je me permets de vous écrire pour exprimer mon opposition au projet de construction de logements d'habitation dans la continuité du 68 rue de Wailly, 63000 Clermont Ferrand qui prévoit l'abattage de trois arbres et la bétonisation d'un espace naturel de plus dans notre commune. Bonjour,
532	Sur la commune de Royat, pour rester dans l'esprit les 6 points mis en avant par le PLU de la métropole tout en prenant en compte un besoin de construction de logement sociaux, ne serait-il pas possible de construire sur des parking existants (ilot de chaleur l'été, zone déjà bétonnée, A l'attention des membres de la commission d'enquête.
533	Veuillez trouver en pj les observations, objections, et propositions de notre association sur
534	Je souhaite le maintien des parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle. Je suis contre le changement en zonage UV car je ne souhaite pas voir des industries s'y implanter (notamment pas de chaufferie biomasse). Ceci aurait pour effet de dénaturer la zone et d'entraîner de nombreuses nuisances et également d'entraîner une pollution susceptible d'affecter significativement la santé des résidents alentours. L'implémentation d'une chaufferie bio masse sur ce secteur est un non sens écologique! Madame, Monsieur,
535	
536	Maintient des deux parcelles AM 629 et AM632 en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat. Toutes implantations industrielles sur ces parcelles seraient sources de pollution directe pour les populations de Royat et Boisséjour situées sous les vents dominants d'ouest, donc directement exposées. Il semble intéressant de préserver l'arbre, un tilleul de plus 150 ans, situé dans un ancien jardin en terrasse des Capucins avec des bassins en pierre de Volvic.
537	Actuellement "Le Jardin de Paul" situé rue Paul Collomp, fait partie du réseau des jardins partagés de la ville . Bonjour,
538	Ma contribution concerne la zone de Gravenoire où il est prévu de passer en zone Uv, la parcelle AM629 actuellement en zone N. La zone Uv est définie par le règlement comme une zone urbaine dédiée aux grandes respirations au sein des espaces urbains, cette parcelle n'est pas en
539	L'espace entre la rue Vermeuzou et la rue Charles Fabre est occupé par les parcelles 181 à 202 sur lesquelles ont été construites depuis une centaine d'années une vingtaine de maisons individuelles d'environ 100m² au sol de 1 à 2 étages et de styles très variés qui donnent à ces deux rues un charme certain. Je suis très inquiète par le projet d'OAP de la treille sur la commune de Lempdes.
540	Nous n'avons pas beaucoup d'espace naturel dans notre quartier et ce dernier espace va être entièrement bétonné et bitumé. Les informations de maintien ou de création d'espaces verts sur plan sont trompeur.
541	La cohérence voudrait que les parcelles AM 629 et AM 632 soient maintenues en Zones Naturelles . Rien ne justifie leur classement en zone UV . En limite du parc des volcans et du territoire UNESCO cette zone a suffisamment souffert de l'exploitation de la carrière pour prendre le risque d'une nouvelle implantation industrielle . La nature y a retrouvée ses droits depuis 40 ans . n'allons pas tout annihiler .
542	Les raisons de s'opposer au zonage UV proposé par le PLUi Métropole pour le terrain de l'ancienne décharge de Royat (soit les parcelles AM 629 et AM 632 dans le secteur dit de l'Ocléd sur la commune de Royat) et le conserver en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat ? objet : parcelles AM 629 et AM 632, sur la commune de Royat
543	
544	Selon l'actuel PLU de Royat, les parcelles cadastrales AM629 et AM632 ( ancienne carrière et décharge de Gravenoire) sont classées en zone N. Il convient que le futur PLUi Métropolitain conserve ce classement en zone N
545	Monsieur le Président de la commission d'enquête, Je tiens à vous exprimer mon opposition au classement du secteur du plateau de Lachaud en zone N2c et vous demande qu'il soit classé en zone N.
546	Je souhaite vivement le maintien en zone naturelle des parcelles AMD629 et 632 en zone naturelle aux motifs exposés dans le document associé joint. Non à la soumission du village de Châteaugay.
547	Monsieur le Président de la métropole, Le dilemme des carrières à Châteaugay.
548	
549	Michel GandilhonLe 4 Mars 2025 29 avenue Joseph Agid Monsieur le Président de la commission d'enquête,
550	Je suis surprise de constater que la zone N2pv située dans la commune de Châteaugay se trouve en partie dans le périmètre de protection de 500m des abords des monuments historiques. Le tracé de ce zonage a-t-il été fait avec l'accord de l'architecte des Bâtiments de France chargé
551	Beaumont est devenu un immense carrefour, un immense échangeur, avec un énorme bouchon. Beaumont est une ville résidentielle, et n'a pas vocation à être l'échangeur d'entrée sud dans la métropole, CHU, Faculté de médecine, Clinique de la Chataignerai, entre autres. Nous sommes, à Beaumont, les parents pauvres de la métropole. Tous ces travaux perturbent notre quotidien, et nous n'en aurons jamais la contrepartie, rien n'est prévu pour améliorer la circulation dans notre commune. Bonjour,
552	J'habite au sud de l'agglomération, je travaille à chappes et je suis intéressée de limiter mon empreinte carbone lors des transports. Je n'ai pas trouvé de plan de mobilité douce (peut-être est-ce avec le projet inspire ?), et actuellement les pistes cyclables se développent surtout pour les Avis de Jacques BOILOT sur le projet de PLUI – Commune de Ceyrat
553	
554	Le plateau de Lachaud est un espace de nature et de ressourcement pour tous les habitants et les voyageurs. Il est un foyer de biodiversité et est fondamental pour la préservation de notre environnement. L'exploiter nécessitera la destruction et l'invasion de la zone par des machines énormes et des aller-retours de camions extrêmement polluants. Le nombre d'emplois proposés par une pseudo société qui reversera de toute façon des dividendes à des individus très loin de nos contrées ne peut être un argument valable compte tenu des risques que cela
555	Sur les documents préparatoires qui ont été présentés, deux parcelles de l'ancienne carrière de Gravenoire en bordure de la route de Royat passent de zonage N (naturelle) dans le PLU de Royat, à zonage UV (urbaine verte où des industries sont possibles) dans le PLUi métropole. Elles sont numérotées AM 629 et AM 632 à Royat.
556	Installation logements St genes champannelle. Village beaune le chaud Le projet d'implantation de nouveaux logements se place à proximité de l'église et des champs donnant sur le Devet. La consultation souligne l'importance des jardins partagés en ville
557	
558	Monsieur Le Président de la commission d'enquête, Le plateau de Lachaud à Châteaugay mérite de rester classé en zone naturelle (N) afin de préserver un écosystème particulier, de protéger des espèces menacées et de garantir la qualité de vie des habitants à proximité.

Référence	Contribution
	Monsieur le Président de la commission d'enquête,
559	
	STOP au projet de carrière sur le plateau de Lachaud, commune de Châteaugay.
560	Ce plateau doit être classé en zone naturelle (N) et non en zone N2c comme dans le projet de zonage. Bonjour,
561	Il existe un arbre remarquable situé sur le bourg de Saint-Genès-Champanelle, en contrebas de la Grange, dans une prairie utilisée par le Rallye Saint-Genès pour la pâture des chevaux. Ce chêne pédonculé est âgé de 200 ans (il a été carotté dans le cadre d'une étude scientifique menée pour le commissaire enquêteur,
562	Je réside à Gerzat et je considère le Massif des Côtes comme une source de connaissances proche de la cité. Après consultation des documents graphiques, nous pouvons repérer un certain nombre de parcelles qui sont encore laissées constructibles sur les hauteurs des Côtes de Clermont et du puy de Chanturgue. Je vis rue d'Apollon et suis donc au contact direct de cette magnifique zone naturelle située juste au dessus de la ville. Dans le passé, des parcelles ont été sacrifiées et bétonnées pour faire des maisons au delà de la limite raisonnable. Cet espace naturel est pourtant d'une grande richesse : vergers, prairies, pâturages, vignes en coteaux, sans compter les
563	Changement de Zone : sous le cheix, en plein village, pourquoi la création d'une DENT CREUSE en zone N, uniquement sur mon terrain (AP661-AP662-AP666). pourriez-vous réintégrer ces parcelles dans la zone constructible UG?
564	J'ai remis, un dossier, en complément, à Mme le commissaire enquêteur, lors de la réunion en Mairie le 5 Mars Nous souhaiterions que les deux parcelles AM 629 et AM 632 soient maintenues en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme
565	proposé au PLUI Métropole. Ceci afin de : Par le présent courrier, nous vous demandons de bien vouloir examiner notre demande. Nous souhaiterions que vous classiez notre parcelle n° 334 à Boisséjour en zone Ug ( constructible ) sur un mètre de largeur le long de la route qui borde notre parcelle. Notre terrain est en contre
566	bas de la route et du trottoir et cela présente un réel danger pour les nombreux piétons qui passent, notamment avec la proximité de l'école de Boisséjour et de l'arrêt de car T2C. Nous souhaitons mettre en place une palissade en bois pour remplacer la haie que nous venons
567	zonage des parcelles AM629 et AM632 sur Royat : laisser en zone naturelle N, ne pas changer en UV. - ce ne serait pas cohérent : vous avez mis beaucoup d'argent pour le classement à l'Unesco, vous nous avez demandé d'adhérer à ce projet, ça nous paraît important de garder une nature protégée juste à côté de cette zone classée et en bordure du Parc des volcans. Bonjour,
568	
	Bonjour,
569	
	Ma requête concerne le devenir de l'école Claude Félix de la commune d'Aulnat. En effet, il est proposé de transformer ce lieu en un lieu (entre autres) d'habitations avec possiblement une démolition et reconstruction de bâtiments avec R+2 soit l'équivalent d'une hauteur de 10 mètres.
570	Il se trouve que ma maison se trouve juste derrière cette école (parcelle cadastrale 440) et la limite de ma parcelle est tout simplement le mur de l'arrière de l'école actuelle (école qui est elle de plein pied). Cependant, si un bâtiment de 10 mètres de haut venait à remplacer le bâtiment Bonjour,
571	
	Bonjour Mrs les enquêteurs publiques
572	
	Bonjour,
573	Habitant de la métropole, je vous remercie de nous proposer de contribuer à l'évolution du PLUI. Puy-de-Dôme-Nature-Environnement est une association créée dans les années 1980 qui œuvre à la protection de l'Environnement et du Cadre de Vie dans le département du Puy-de Dôme.
574	Elle a travaillé et poursuit cette mission avec opiniâtreté, persévérance et patience pour de nombreuses causes environnementales . Ma contribution concerne la proposition de classement en zone verte parcelles N°464 et 465 à l'extrémité de la rue de Toulouse Lautrec.
575	Cela fait 7 ans que nous sommes arrivés, mon mari, mes enfants et moi dans la région et plus précisément à Chamalières. C'est une ville qui est très accueillante. Nous avons élu domicile au 6 rue Toulouse Lautrec, une vue magnifique sur tout l'ensemble du Puy de Dôme avec une Objet : Contribution au PLUI
576	
	Objet : Ce message concerne le maintien des parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle comme actuellement sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme proposé au PLUI Métropole.
577	
	Objet : Ce message concerne le maintien des parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle comme actuellement sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme proposé au PLUI Métropole.
578	
	Objet : participation
579	
	Objet : Enquête Publique du PLUI de la métropole de Clermont Ferrand
580	
	Objet : Maintien des deux parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle
581	
	Objet : Refus Carriere
582	
	Objet : OAP - Royat
583	
	Contre le projet d'implantation d'un système de chauffage au bois sur les parcelles AM629 ETAM632 dans le secteur de l'ocledé à Royat.
584	
	Objet : Enquête Publique PLUI Clermont Métropole
585	
	Objet : contribution enquête publique PLUI Métropole
586	
	Contre le projet d'implantation d'un système de chauffage au bois sur les parcelles AM629 ETAM632 dans le secteur de l'ocledé à Royat.
587	
	Objet : Contribution au PLUI - Royat
588	
	Objet : Objet : Contribution au PLUI
589	

Référence	Contribution
590	Objet : Enquête publique - PLUI de Clermont-Métropole
591	Objet : contribution
592	Objet : Contribution au PLUI
593	Objet : Fwd: Votre contribution est bien prise en compte
594	Objet : Plateau Lachaud commune de Châteaugay
595	Objet : Contribution au PLUI
596	Objet : Camping Chanset à Ceyrat
597	Objet : OAP Le Chanset - Ceyrat
598	Objet : Madame,Monsieur,
599	Objet : Extension du camping du Chanset,
600	Objet : Zonage UV proposé par le PLUI Métropole pour le terrain de l'ancienne décharge de Royat (soit les parcelles AM 629 et AM 632 dans le secteur dit de l'Oclède sur la commune de Royat)
601	Cet avis est défavorable au classement N2c du plateau de Lachaux sur la commune de Châteaugay, il propose un classement N pour protéger la nature et le patrimoine de ce très beau village (déjà bien dégradée par la carrière actuelle). L'argument repose sur une identification minutieuse du petit patrimoine, répertorié et localisé, dans un livre édité et réédité par l'ASAC (Association pour la sauvegarde du Château de Châteaugay). La zone concernée par la future carrière comprend un ensemble remarquable de
602	Suite à l'information concernant le projet de l'OAP Les CREUX sur la commune de PONT DU CHATEAU, veuillez trouver ci-dessous, mes différentes observations.
603	Bonjour,
604	Je suis en désaccord avec les opérations immobilières prévues dans les OAP du futur PLUI de la ville de Royat. Ces constructions sont prévues sur des lisières de forêts, des vergers, des potagers, des prairies et des jardins. D'autres solutions existent pour répondre au problèmes des logements sur l'agglomération (réhabilitation, transformation, rénovation du bâti délaissé, action sur les logements vacants), et celles-ci doivent être explorées avant de défigurer les paysages et la ville.
605	Madame Monsieur Je constate qu'on veut classer ma parcelle AB0155 qui est constructible en zone naturelle qui n'aura plus aucune valeur.
606	Objet : Contribution à l'enquêté PLU
607	Objet : Projet PLU Métropole
608	Objet : Non à la chaufferie de Gravenoire
609	Objet : CHAUFFERIE DE GRAVENOIRE
610	Objet : Contribution au PLUI de Patrick Legeay
611	Bonjour,
612	A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur
613	Bonjour, Bonjour,
614	A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur A l'attention de madame la commissaire enquêtrice
615	C
616	Contribution au PLUI - Parcelles AM 629 et AM 632
617	Non à la chaufferie de gravenoire
618	Je demande d'annuler définitivement le projet d'implantation d'une chaufferie à GRAVENOIRE sur la commune de Royat
619	Madame et Messieurs les commissaires enquêteurs. Veuillez trouver ci après ma contribution à l'enquête publique qui se compose de 3 fiches
620	interdiction du chauffage au bois en 2027 pour les particuliers et la une chaufferie au bois juste au dessus de nos têtes merci la pollution

Référence	Contribution
621	Projet résidence tourisme le Chanset. Quel que soit le projet de construction prévu , résidence tourisme ou hôtelière. Pourquoi artificialiser un terrain naturel plutôt que d'utiliser les terrains du camping ou du parking extérieur qui donnerai le même point de vue. Arrêtons de parler écologie et appliquons juste du bon sens .
622	Bonjour,
623	Bonjour,
624	Ce message concerne le maintien des parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle comme actuellement sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme
625	Ce message concerne le maintien des parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle comme actuellement sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme
626	La modification du PLU, avec le changement d'auteur, des bâtiments proposé ne correspond pas à l'architecture des quartiers existant, de plus l'art, artificialisation des sols, conduire à fatalement à un problème d'égout et de ruissellement. Les zones concernées sont pour la plupart des potager des zones vierges de construction qui permettent à la faune à la Flore de se développer. Il ne faut pas modifier le pourcentage de mètres carrés constructible ni la hauteur des bâtiments. Cordialement
627	La modification du PLU, avec le changement d'auteur, des bâtiments proposé ne correspond pas à l'architecture des quartiers existant, de plus l'art, artificialisation des sols, conduire à fatalement à un problème d'égout et de ruissellement. Les zones concernées sont pour la plupart des potager des zones vierges de construction qui permettent à la faune à la Flore de se développer. Il ne faut pas modifier le pourcentage de mètres carrés constructible ni la hauteur des bâtiments.
628	Ma contribution concerne le lotissement de puy valeix sur la commune de Nohanent.
629	Bonjour, dans les documents du PLU, il me semble y avoir une erreur sur le zonage de la parcelle AI 87 sur le secteur de Montchany, en effet celle ci ainsi que ses voisines ont été mise en zone N alors que celles ci sont juste une dent creuse et déjà viabilisées. Merci de procéder à sa modification.
630	Je souhaite apporter ma contribution au nom de l'association "Le Gibaudoux et ses rues avoisinantes" concernant la possibilité de constructions massives dans le chemin de Gibaudoux à Aubière. 60 logements peuvent être construits, donc approximativement 120 voitures de plus rien que pour cette rue !!! si on considère que chaque logement dispose d'une place de parking, ou vont pouvoir se garer les autres véhicules ?
631	Bonjour
632	Je souhaite déposer une contribution pour dénoncer le projet de construction immobilière et la construction de routes prévues dans le cadre de l'OAP la treille à LEMPDES.
633	Bonjour,
634	Madame et Messieurs les Commissaires Enquêteurs, L'afu est créée depuis 2013, tout à été revu pour répondre au futur plui, tous les prétextes des opposants ne sont pas réalistes, juste de l'égoïsme. Le dynamisme et l'économie d'une commune sont apportés par les jeunes. Je ne crois pas que les nouvelles règles d'urbanisme pour des
635	Objet :
636	Monsieur le Commissaire enquêteur, Propriétaire de la parcelle ZS 135 et ZS 152, je souhaiterais dans un futur proche développé une activité d'agrivoltaïsme sur ces 2 parcelles.
637	Mesdames et Messieurs les membres de la commission d'enquête, En tant qu'habitant de Châteaugay et attaché à ma commune je m'oppose fermement au classement du secteur du plateau de Lachaud en N2c et vous demande qu'il soit classé en zone N.
638	Objet : Recours contre le classement en bâti remarquable de la villa située sur la parcelle LN498 Bd Lavoisier Clermont-Ferrand
639	Habitant à proximité de l'ancienne déchèterie de Royat, je conteste le changement de zonage de N à UV des parcelles AM629 et AM632 dans le secteur de l'Oclède sur la ville de Royat proposé par le PLUi Métropole.
640	AVIS RÉSERVÉ SUR LES PROJETS DE PDA À CÉBAZAT.
641	Avis sur le PLU de la métropole ( Enquête publique actuelle ) et demande de rectification du PLU actuel pour la municipalité de LEMPDES secteur OAP des Pradeaux et adjacent.
642	A Mme e, Mr les commissaires enquêteurs
643	Bonjour, Mesdames, Messieurs,
644	Madame, Monsieur, Je me permets de vous écrire pour exprimer mon opposition au projet de construction de logements d'habitation dans la continuité du 68 rue de Wailly, 63000 Clermont Ferrand qui prévoit l'abattage de trois arbres et la bétonisation d'un espace naturel de plus dans notre commune.
645	objet: OAP du Puy Valeix
646	Madame Monsieur le commissaire enquêteur
647	Bonjour,
648	Bonjour,
649	Projet de station de recharge de Véhicule Electrique ( Véhicules légers)
650	Bonjour,
651	S'agissant de l'OAP Montchany, je souhaiterais attirer l'attention sur l'état de la butte surplombant l'actuel sentier descendant vers la rue de Chantemerle. En effet, au niveau des parcelles AC 304 à 307, il me semble y avoir une érosion circulaire du terrain vers le sommet de cette élévation. Un contrôle de solidité ou résistance du sol erait par conséquent utile, me semble-t-il.

Référence	Contribution
652	Bonjour,
653	Bonjour, Je souhaite remettre en cause l'intérêt collectif des projets de construction sur la commune de Royat.
654	Nous sommes propriétaire (signature en cours), d un bâtiment situé Avenue de l Allier à Lempdes. Le nouveau PLUI prévoit des espaces de stationnements verts devant notre bâtiment. IL se trouve que les prévisions (visuel disponible) concernent les limites separatives grillagées et non les limites de propriétés cadastrales.
655	Objet : Opposition au Projet de chaufferie sur le site de l'ancienne carrière de Gravenoire
656	Objet : Parcelles AM629 et AM632 sur la commune de Royat
657	Objet : Enquete publique PLUI du 17 février au 28 mars 2025
658	Bonjour, Objet : PLUI Metropole
659	Objet : plui orcines changement de zone
660	Objet : Îlot de verdure
661	Objet : Objet : enquête publique chaufferie de gravenoire
662	Objet : avis Hospital plui J'apprends que mon terrain cadastré BM362, BM365 et BM366 situé 38, rue des Pègues à Gerzat est classé zone verte en même temps que zone UG dans le futur PLUI de Clermont communauté.
663	Objet : Enquête publique
664	Bonjour, Je souhaiterais aujourd'hui m'opposer au projet de carrière sur le plateau de Lachaud à Châteaugay.
665	Nohanent, le 18 mars 2025
666	Projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et enjeux environnementaux - (Contribution limitée aux communes de Blanzat, Cébazat, Chateaugay, Durtol et Nohanent). Marcel MONIER
667	Propriétaire de la parcelle section K02 parcelle 242
668	Maintien des parcelles AM629 ET AM632 en zone Naturelle comme sur le PLUi de la commune de ROYAT et non en UV
669	Madame et Messieurs les Commissaires Enquêteurs, en consultant le PLU, j'ai vu qu'il y a un projet d'installation d'habitations légères de loisirs sur « Le Maupas » à Blanzat.
670	-Maintenir l'affectation et la cohérence du zonage naturel en limite immédiate du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne et du territoire UNESCO "Chaîne des Puys Faille de Limagne" -Préserver cette zone de l'ancienne carrière et de la décharge de Gravenoire qui est totalement renaturée depuis + de 40 ans...
671	Objet : contribution au PLUI Chamalieres
672	En ma qualité d'habitant de la commune de Royat, je souhaite vous faire part de mes observations et propositions quant aux projets immobiliers sur ma commune prévoyant la création de 250 nouveaux logements. Mes observation et suggestions porterons plus particulièrement l'opération Montchalamet qui prévoit la construction d'au moins 55 logements en deux opérations.
673	A Mme e, Mr les commissaires enquêteurs, bonjour .
674	Bonjour, Pour être en parfait accord avec le classement de la chaine des Puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO, il serait bien de conserver la faille de Limagne la plus naturelle possible et donc d'interdire toute construction sur le périmètre classé ainsi que sur ses
675	Projet de construction d'un lotissement chemin de Combaiteau Sud et Nord à Laschamps.
676	Bonjour,
677	Monsieur le Président de la commission d'enquête,
678	D'après ce que je comprends, le PLIU concernant Royat consiste principalement en des projets de densification via des constructions immobilières, et n'évoque aucunement des opérations de réhabilitation, au mépris de 2 de ses principes qui sont 1/ de requalifier l'existant- Où requalifie-t-on quand on construit du neuf?, et 2/ le respect de l'identité des communes membres: celle de Royat est d'être une commune relativement paisible socialement parlant, et "promenable" pour les riverains, notamment âgés; les constructions en hauteur annoncées ( 255
679	Objet : reclassement parcelle BB 270 Beaumont
680	Objet : Requête DOR enquête publique
681	Objet : Refus d un assainissement non collectif
682	Objet : projet de développement d'habitations légères de loisirs en zone N2*2, localisation Le Maupas sur la commune de Blanzat

Référence	Contribution
683	Mr le Président de la Commission d'Enquête,
684	1/Aucune construction à moins de 15 m d'une limite de propriété 2/Limiter la hauteur des bâtiments à R+2 1/ AFU de PUY Valeix
685	Ancien maire de Nohanent, ancien VP de la Métropole, je suis à l'origine du projet d'AFU et je suis bien évidemment d'accord avec ce projet PLUI de Puy Valeix- qui a bien tardé à sortir des classeurs (préparé dès 2011!). De ce fait le projet a été intégré dans la loi ZAN perdant ainsi 6ha Objet : Projet de développement d'habitations légères de loisirs en zone N2*2, localisation Le Maupas sur la commune de Blanzat
686	Bonjour
687	Bonjour
688	Bonjour,
689	Bonjour,
690	POUR L'AFU de PUY VALEIX à NOHANENT
691	Nous souhaitons le maintien en zone N des parcelles AM 629 et AM 632 dans le secteur de l'Oclède sur la commune de Royat.
692	Cette zone est compétement sauvage près de la forêt où beaucoup de monde va se promener et nous en faisons partie . Le Puy de Dôme est tout proche, ce serait en contradiction avec le Parc Naturel Régional des Volcans et du territoire Unesco d'installer des nuisances comme une Monsieur le Commissaire enquêteur,
693	Objet : Projet d'installation de roulotte de loisirs dans une zone naturelle protégée au Maupas à Blanzat
694	Vous voudrez bien porter attention aux trois contributions que je vous livre, et si elles peuvent être de nature à améliorer le PLU de Chamalières (!), elles veulent surtout sensibiliser les responsables politiques de la commune et leur personnel du service d'instruction des permis de construire.
695	AVIS NÉGATIF SUR LE PLAN DES HAUTEURS :
696	en tant que présidente du comité de quartier Clermont Sud j'ai travaillé sur le Plui depuis de nombreux mois; j'avais fait parvenir ces docs mais je crains qu'ils soient égarés dans les précédents contributions hors enquête publique; je me permets donc de les publier a nouveau ; en vous remerciant d'en prendre lecture et en tenir compte.
697	Compte tenu de la proximité avec le parc naturel des volcans, qui est une source de biodiversité et un site remarquable pour le tourisme et son économie, il ne me semble absolument pas judicieux de poursuivre le projet de construction d'une chaufferie bois sur le site de Royat limitrophe avec Boisséjour où je réside. Par ailleurs, les routes alentours ne sont pas faites pour le transport de grumiers et camions qui vont abîmer une chaussée déjà fragile et mal entretenue parfois! Cette route subit gel et dégel en hiver; aussi les transports d'acheminement de bois
698	Nous apprenons le projet de modification du PLU « Laschamps Combaiteau Nord et Sud » par le « bouche- à-oreille » (Et je ne suis pas le seul) alors que nous sommes impactés en tant que propriétaire limitrophe, une information plus ciblée dans notre quartier aurait été souhaitable.
699	Notre construction en limite d'une zone à « constructions individuelles denses » va donc perdre de sa valeur, une vie de labeur d'ouvrier pour acquérir ce petit patrimoine ! Mais qui s'en soucie ? bonjour
700	contribution a propos d'un projet de chaufferie sur un site naturel gravenoire. Avis sur les projets photovoltaïques à Châteaugay
701	Non à la chaufferie de Gravenoire :
702	
703	Je souhaite maintenir les zones AM 629 et AM 632 à Royat en zonage N (naturelle). Je conteste la densification d'habitats possible au niveau de l'ilot entre les rues des salins et la rue emmanuel chabrier à Clermont Ferrand devant l'immeuble Isabelle. si cette zone devient urbanisable pour un immeuble,celui ci condamnerait notre immeuble(9 boulevard pasteur) à avoir une façade sans lumière et avec un vis à vis énorme.
704	Dans le cadre de ce nouveau PLUI sur notre commune de Royat, je suis conscient de la nécessité d'avoir des logements pour les habitants ou futurs habitants de la commune. Un grand projet d'envergure est déjà en cours avec un immeuble de 4 étages, en plein centre, face à notre école où les enfants aiment s'y retrouver pour jouer, ainsi que sportifs... Non à ces 250 nouveaux logements sur Royat qui viendront empiéter sur nos espaces verts qui nous procurent une qualité de vie.
705	Dans le cahier communal 4-2, à la rubrique C (éléments identifiés au titre du patrimoine), sous-rubrique "Le bâti remarquable", il faut à mon avis rajouter les deux bâtiments ci-après :
706	1- La "Maison Mondanel", place de la Croix Blanche, comprise dans la ZPPAUP-SPR. Un texte rédigé par André David et publié dans le bulletin n° 34 de 2003 de l'Association des Amis du Vieux Pont-du-Château indique que c'est "un bel exemple de maison à cour fermée : l'exploitation Objet : Projet d'installation de roulotte de loisirs dans une zone naturelle protégée au Maupas à Blanzat
707	Objet : Romagnat, Cité des Pérouses. La fin des passoires ?
708	Je souhaite que soient libéralisés les critères à respecter — notamment l'obligation de conserver les pierres apparentes en façade — pour les travaux touchant les maisons du quartier des Pérouses à Romagnat, afin de tenir compte de deux éléments : Objet : Contribution PLUI : Commune de Châteaugay - plateau de Lachaud
709	Objet : Enquête publique du 17 février au 28 mars 2025, pour le PLUI en cours de révision de la métropole de Clermont-Ferrand.
710	Mesdames, Messieurs
711	Je vous prie de bien vouloir prendre en compte l'observation que j'ai pu exposer, dans le cadre de l'enquête publique, au commissaire enquêteur lors de sa permanence sur la commune de Chamalières le jeudi 6 mars dernier. Ma demande concerne sur cette commune les parcelles AO 124 et 131 situées 2 ème impasse Georges COUTHON. Ces parcelles classées depuis des décennies en zone U sur le PLU municipal et se verraient classées en zone N dans le cadre du PLUI Métropolitain.
712	Dans les OAP relatives à la commune de Beaumont celle référencée Centre-Est Place du Parc prévoit l'édification de commerces et services à la place de l'actuelle surface de vente. Il est à mon avis regrettable que des logements ne soient pas prévus dans le cadre d'une mixité logements-commerces ce qui serait bénéfique à l'équilibre du quartier.
713	

Référence	Contribution
714	Demande de modification du PLUI Clermont-Auvergne-Métropole dans le cadre de l'enquête publique Objet: 1/ Suppression d'un emplacement réservé sur les parcelles AK264, AK265 et AK267 à Chamalières ; 2/ rétablissement d'une zone N dans un espace boisé classé ; et 3/ extension de la zone N et de l'Espace Boisé Classé (EBC) aux parcelles AK263 et AK259 à Chamalières. Madame, Monsieur,
715	Merci de prendre en compte mes considérations. Le rapport joint élaboré par le Conseil de Développement du Grand Clermont traite de la question de la reconquête des coteaux ouest de l'agglomération qui constituent un patrimoine exceptionnel de l'agglomération Clermontoise.
716	C'est une ressource stratégique pour la résilience de l'agglomération. On assiste à une évolution de la demande en matière commerciale, qui tend à remettre en question le modèle de la grande distribution avec les hyper et supermarchés.
717	Il apparaît nécessaire de développer de nouvelles offres commerciales, de taille plus modeste (supérette) est mieux intégrées dans le tissu urbain ,notamment dans la proximité des centres secondaires.
718	Après en avoir discuter avec les voisins, nous sommes contre l'ouverture de deux venelles pour les modes doux reliant la rue du Patural à la rue de Milan ceci afin de préserver la sécurité contre les cambriolages (les voies sans issues ne sont pas prisées des voleurs). Chère Madame, Cher Monsieur,
719	
720	A Pont-du-Château : - OAP Les Creux : dans cette entrée de la commune quand on vient de Clermont, il faut éviter l'excès d'urbanisation pour que ceux qui arrivent ne se sentent pas "étouffés" par un tissu urbain trop dense. Donc, RELEVER le coefficient PLT à 0,3 et le CBS à 0,6. AVIS DÉFAVORABLE sur les zones AU résidentielles de Cébazat :
721	
722	Bonjour,
723	AVIS DÉFAVORABLE sur l'OAP du Pôle économique Nord Cébazat/Gerzat :
724	Objet : Requete pour la parcelle XA617
725	Objet : Maintien du cahier des charges du domaine de Gravenoire à Ceyrat
726	monsieur et madame les enquêteurs suite au projet du lotissement puy valleix je souhaite vous faire quelques remarques qui pour nous est en contradiction avec la vie des habitants proche de ce futur lotissement et pour tous les administrés de la commune Nous avons rencontré M. Peureux en mairie de Lempdes le 20/03/25, qui a été de bon conseil.
727	Notre contribution concerne les parcelles : Complément de la contribution N°254.
728	L'ASAC avait demandé à la DRAC le classement en zone protégée le quartier du Chalard, du Bas Chalard et de la Crouzette. La parcelle F927 est située dans un STECAL qui ne permet pas la mise en oeuvre de projets de logements à destination des saisonniers pour le maraîchage. Cette parcelle étant située au sein de la ceinture verte maraîchère de Clermont Auvergne Métropole, je souhaite que celle-ci
729	permette ce type de constructions dans ce secteur qui est déjà bâti. COMPLEMENT DE REMARQUES SUITE CONTRIBUTION N°335 (PLU LEMPDES REQUALIFICATION PARCELLES AI 125 ET AI 126)
730	
731	Je soutiens autant dans la forme qu'au fond le document joint. Je souhaite un arrêt du PLUIH existant et après de véritables concertations avec les intéressés un nouveau PLUIH. Chère Madame, Cher Monsieur,
732	
733	Objet : Demande de maintien en zonage naturel N des parcelles AM 629 et AM632.
734	Les parcelles de Gravenoire et Fontimbert ont un zonage UzB1, ou UzB2 ou UzA dans le PLU de Ceyrat (dont la dernière procédure a été approuvée le 9/1/2025). La définition de ces zonages est : « Zone à vocation résidentielle, urbanisée sous forme de ZAC et dont les règles d'origine ont été conservées pour garder l'équilibre et l'homogénéité de ces quartiers » Je prends connaissance des contributions d'un petit groupe d'habitants de Nohanent qui manifeste son opposition à la réalisation de l'AFU Puy Valeix.
735	Comment ne pas voir dans la mise en avant de considérations d'ordre écologique et environnemental ainsi que dans l'évocation du danger des conditions de circulation, de simples craintes, voire le refus de ce groupe de riverains de l'AFU : Objet : Demande de maintien en zonage naturel N des parcelles AM 629 et AM632.
736	
737	Bonjour,
738	J'espère que le magnifique plateau de Lachaud de Châteaugay restera en son intégralité zone N . La nature y a ses droits , et nous ,le devoir de les préserver ! Il y a déjà eu assez de massacres sur cet environnement . Il est temps que cela cesse . Merci par avance pour nos enfants à qui l'on ne peut pas laissé une terre massacrée . Bonjour ,
739	Le projet visant à modifier la classification des PLU des ZAC de Gravenoire et de Fontimbert me paraît inadapté et nocif pour les habitants concernés. Demande de préservation du zonage N sur les parcelles AM 629 et 632 à Royat.
740	
741	Bonjour Tout d'abord je tiens à vous préciser que je suis commerçant à Cournon et depuis le commencement des travaux pour le projet inspire et le cœur de ville nous sommes énormément impacté. Mais si ce n'était que provisoire encore on pourrait s'en accommoder mais malheureusement
742	Très bon choix cet incinérateur pour s'affranchir du gaz russe Bonjour Monsieur l'enquêteur,
743	Pour le maintien des deux parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat et non en UV : Rappel = on trouve dans le document 1-2 "JUSTIFICATION DES CHOIX"
744	

Référence	Contribution
745	Madame et Messieurs les Commissaires Enquêteurs,
746	L'Association pour la Sauvegarde de l'Ancien Châteaugay ( ASAC ) s'est donnée pour mission la protection du petit patrimoine de Châteaugay - un atlas réédité en 2024 en fait état - notamment les cabanes en pierres sèche ( tsabana ) une vingtaine, dont certaines implantées sur le plateau de Lachaud qui seraient en péril si la carrière devait voir le jour à cet endroit
747	Objet : Fw: enquête publique
748	Objet : Contribution à l'enquête publique PLUi
749	Objet : OAP Les Molles Lempdes disparition tracé voie douce
750	Objet : 2501091 - ZIANI / Cne de CLERMONT-FERRAND 1004
751	Objet : Projet de carrière à Chateaugay
752	Objet : chaufferie de gravenoire
753	Objet : Châteaugay : Non au classement N2c du plateau de Lachaud
754	Objet : Plateau de Lachaud
755	Bonjour, Je demande que le plateau de Lachaud à Châteaugay soit classé en zone N et non en zone N2c comme dans le projet de zonage. La nature y a ses droits et il est de notre devoir de les préserver pour nos générations futures. Je rappelle qu'aucune concertation avec la municipalité n'a eu
756	Toutes les personnes de mon foyer demandent instamment une réflexion sur le bâti existant à Royat et Orcines, et un programme de réhabilitation de l'existant dans la rénovation urbaine avant d'autoriser de nouveaux bâtiments. Et si autorisation devait être donnée, le projet devra s'insérer en cohérence avec l'identité urbaine, en taille et en qualité visuelle et fonctionnelle.
757	Je suis contre le projet de centrale photovoltaïque sur les cotes de Clermont car cela dénature le paysage et détruit de la biodiversité
758	Madame et Messieurs les Commissaires Enquêteurs,
759	Bonjour monsieur le président, je souhaite faire opposition à l AOP du puy valeix à Nohanent
760	Le projet de carrière sur le plateau de Lachaud soulève de graves inquiétudes. Le diagnostic fourni minimise les impacts environnementaux et néglige des données essentielles sur la biodiversité. Ce projet menace ce site naturel fragile, risquant destruction et pollution irréversible, d'autant plus qu'il se situe près d'un monument classé au patrimoine mondial de l'Unesco. La préservation de cet espace unique est cruciale, et un classement en zone naturelle protégée semble indispensable.
761	Bonjour,
762	OAP Les Creux Pont du Château Ci-dessous mes différentes remarques :
763	Bonjour, je suis opposée à l'OAP de Montchalamet à Royat concernant la construction de plus de 55 logements boulevard de Montchalamet.
764	Il est très bien de prévoir une zone de carrière au plus près des lieux de consommation...cela réduit le nb de camion et par conséquent les rejets de CO2
765	Je suis contre l'implantation d'une chaufferie à Gravenoire lieu dit l'Oclède et demande le maintien de cette parcelle en zone naturelle, avec un abandon total de ce projet qui est aberrant.
766	Je m'oppose au classement en zone UV des parcelles AM629 et 632 actuellement classées en zone N pour les raisons suivantes : 1 - ce classement en zone UV a pour objet la création d'une giga-chaufferie au milieu d'un territoire naturel ce qui porte atteinte à des parcelles renaturée après la fermeture d'une ancienne carrière et décharge il y a une quarantaine d'année. le 20 mars 2025 à 13h05
767	JE SIGNALA A NOUVEAU FORTEMENT à MM et Mme Les commissaires enquêteurs que des conditions normales de consultation des 200 documents-papier du PLUi ne sont pas remplies à la Mairie de Pont-du-Château. Le Maire a été grandement prévenu et n'a rien changé
768	Concernant le projet de zone 2AUG "le Coudert" à Beaune le Chaud, je n'y suis pas favorable car cela va défigurer le paysage de l'église qui domine le village, détruire les jardins existants et enlaidir le chemin de randonnée qui monte à la Croix de Beaune. L'esprit des lieux ne sera plus respecté, la nature va encore reculer. D'autres emplacements en bas du village pourraient être plus adéquats.
769	Madame, Monsieur,
770	Bonjour,
771	Je soutiens pleinement le classement des zones dites en "parcelle verte", en particulier celles situées à l'extrémité de la rue Toulouse Lautrec, car je suis profondément attaché à cet espace vert. Ce choix a été déterminant dans notre lieu d'habitation, apportant un cadre agréable et une véritable bouffée d'oxygène, particulièrement en période estivale.
772	OAP CEYRAT Zones AUG Secteur Les Pradeaux
773	Bonjour,
774	Objet : OAP de Ceyrat, « Point 2 - Plaine des sports » et « point 3 - Tennis »
775	Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Référence	Contribution
	Objet : Contribunatio, PLUi CAM - Châteaugay
776	
	Objet : Maintien des parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle
777	
	Objet : non a la chaufferie de gravenoire
778	
	Logement sociaux sur le projet padel de Ceyrat.
779	Bonjour
	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
780	Monsieur le Président de la commission d'enquête,
	Je suis farouchement opposé à l'implantation de logements à proximité immédiate de la Plaine des Sports de Ceyrat en bordure de la salle 2 du tennis.
781	Bonjour,
	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
782	
	Dessacord avec le projet de construction à proximité du club de tennis de ceyrat.
783	Objet : OAP de Ceyrat, « Point 2 - Plaine des sports » et « point 3 - Tennis »
784	
	bonjour
785	
	conserver le terrain a coté de la salle de tennis a vocation sportive
786	projet de construction de padel
	Monsieur le Président de la commission d'enquête,
787	
	Bonjour,
788	Je vous prie de trouver dans les pièces jointes les éléments de ma demande.
	Monsieur le Président de la commission d'enquête,
789	
	Madame, Monsieur,
790	Je me permets de vous écrire pour exprimer mon opposition au projet de construction de logements d'habitation dans la continuité du 68 rue de Wailly, 63000 Clermont Ferrand qui prévoit l'abattage de trois arbres et la bétonisation d'un espace naturel de plus dans notre commune. je déclare mon opposition à l'évolution du zonage en "UV" des parcelles AM629 et en partie AM632, dans le secteur dit de l'Oclède sur la commune de Royat, pressenties pour l'implantation d'une chaufferie biomasse et demander son maintien en zonage "N".
791	Merci. Marie Laumain
	1) problème de règlement en cas de épisodes successifs de réalisation d'une OAP
792	2) problème du contrôle et du suivi en général
	Inadmissible
793	Honteux
	Le projet la Treille à Lempdes pose beaucoup de problèmes. Il va trop bétonner les sols, alors que le PLUi veut protéger les espaces verts. Le quartier a déjà beaucoup de nouveaux immeubles, et en rajouter va aggraver les problèmes de circulation, de stationnement et de vis-à-vis. En plus, ça va détruire un espace naturel important pour les animaux et enlever un coin de fraîcheur très utile l'été.
794	
	sur tout le PLU de la métropole
795	Monsieur le Président de la commission d'enquête,
796	
	Je dispose d un terrain constructible parcelle AB0155 à Royat.
797	Ce terrain ferait l'objet d un classement en zone naturelle.
	Madame,Monsieur,
798	Je me permets de vous écrire pour exprimer mon opposition au projet de construction de logement au 68 rue de Wailly, Clermont-Ferrand, prévoyant l'abattage de plusieurs arbres et la bétonisation d'un espace naturel vierge.
	Madame, Monsieur,
799	Je me permets de vous écrire pour exprimer mon opposition au projet de construction de logements au 68 rue de Wailly à Clermont-Ferrand, prévoyant l'abattage de plusieurs arbres et la bétonisation d'un espace naturel vierge.
	Bonjour
800	Nous sommes contre l'implantation d'une chaufferie à Gravenoire
	La construction d'une résidence au fond de l'impasse de la rue de Wailly ne va-t-elle pas à l'encontre des lois environnementales et du respect de la biodiversité ? Alors que plusieurs espaces urbains sont concernés par des programmes de végétalisation, ce projet d'urbanisme est un permis de dévégétaliser. Où est la cohérence ?
801	
	Je me pose au projet deux et trois prévu dans le bourg Nord
802	
	Je souhaiterai que ma base d'installations agricoles actuelles sur la parcelle A880 Croix des Morts (30a 70ca) soit zonée en parcelle agricole car il s'agit de mon lieu principal de travail.
803	Bonjour,
	Je souhaiterai que la parcelle A 880 Croix des morts à laschamps soir zonée en agricole et non en zone naturelle. En effet c'est actuellement la zone de travail principale (boxes, carrière et rond de longe faites avec autorisations et permis de construire) de ma fille que j'aide
804	Bonjour,
	Je soutiens le projet de lotissement Puy Valeix, qui permettra l'installation de nouvelles familles et contribuera à redynamiser la commune de Nohanent.
805	Je suis formellement opposé à
806	l'implantation de logements à proximité

Référence	Contribution
807	Je suis formellement opposée à l'implantation de logements à proximité
808	Ma contribution concerne le plateau de Lachaud à Châteaugay.
809	Pourquoi les nouvelles constructions en cour(école) ou prévues (montchalamet,camping de l'ocléde)sur Royat sont-t-elles situées sur le flanc exposé au nord de la commune sur la zone déjà la plus construite d'immeubles (les pradeaux, montchalamet ,le cheix)?
810	Bonjour,
811	Favorable pour AFU Puy Valeix
812	Bonjour, Ma famille et moi sommes en total désaccord avec ce projet de construire des nouveaux logements à Beaune-le-Chaud. C'est un espace encore très préservé, où des légumes sont cultivés et où des animaux vivent. Ce projet de construction détruirait cette faune et cette flore, et dénaturerait le paysage. C'est un projet qui ne tient pas compte de l'urgence de laisser ces espaces sauvages, de ne pas urbaniser chaque parcelle des champs. En discutant avec nos voisins, cet avis est très largement partagé.
813	Opposition au projet d'OAP à Lempdes - la treille.
814	Madame, Monsieur,
815	Bonjour, je considère comme inadmissible le projet visant à construire des logements collectifs en déboisant le bas du bois de la Pause.
816	Cf vue satellite actuel versus projet. Objet : OAP de Ceyrat, « Point 2 - Plaine des sports » et « point 3 - Tennis »
817	En consultant le programme d'implantation de pistes cyclables, on constate qu'il n'existe aucun projet de piste permettant de relier royat au centre de clermont, et de là au reste de la métropole. De plus les rues existantes sont très dangereuses pour les vélos ! ...et par ailleurs les vélos (et trottinettes) gênent les autres véhicules. Royat fait-elle vraiment partie de la métropole ?
818	Bonjour Monsieur, Ce message concerne les parcelles AM 629 et AM 632. Ces parcelles devraient réster en zone Naturelle car elles sont juste à la limite du Parc des Volcans d'Auvergne du territoire UNESCO et ça serait dommage que de voir des cheminées cracher des fumées depuis ce site
819	Madame et Messieurs les Commissaires Enquêteurs,
820	Je suis inquiet du désastre qui se prépare avec le projet de carrière sur la commune de Chateaugay. Je connais bien le plateau et ses richesses naturelles. Il y a un environnement favorable à la biodiversité et à de nombreuses espèces. L'impact de ce projet sur la biodiversité, la qualité de l'eau, les nuisances sonores et les poussières vont à contre sens des démarches de développement durable mises en œuvre dans tous les domaines.
821	Je suis radicalement opposé à l'implantation d'une chaufferie sur les parcelles AM 629 et AM 632 sur le secteur de l'Oclède, commune de Royat et en bordure de la commune de Ceyrat. Les maires de ces deux communes ont émis un avis défavorable dont les décideurs de Clermont Métropole doivent tenir compte.
822	Habitant rue Riquet je suis très choquée d'un projet de construction rue Wailly. Ce projet demandant l'abattage d'arbres et la bétonisation d'espaces verts me
823	Je m'oppose fermement au projet de carrière sur le Plateau de Lachaud et souhaite que le site soit classé en zone naturelle.
824	Projet d'installation d'habitations légères sur Le Maupas à Blanzat
825	Contribution d'un géologue à l'enquête publique sur le PLUi métropolitain, centrée sur une modification du classement pour répondre à une demande d'extension de carrières sur le plateau de Lachaud, commune de Châteaugay.
826	Habitant rue de Wailly je m'oppose à ce projet de construction dans le fond de cette même rue impliquant abattage d'arbres , bétonisation et destruction environnementale . Ce projet est en opposition totale avec une politique de préservation de ce qu'il reste d'espaces naturels au cœur de nos villes.
827	Voies de circulation (entrées-sorties) lorsque l'on construit de nouvelles Résidences: Il faut imposer une voie entrée et une voie sortie distinctes . Les véhicules doivent pouvoir se croiser. Il s'agit d'une question de sécurité. Si les habitants doivent évacuer et les secours entrer en même temps, il faut impérativement 2 voies de circulation.
828	Propositions relatives aux Piétons: 1/ Casses-vitesses : certains casses-vitesses sont disposés après le passage piétons, par rapport au sens de circulation. Exemple : dans la rue du Ressort, au niveau du gymnase Raymond-Perrier, pour passer du gymnase au stade Lieutenant-Colonel Bouttet.
829	Cette contribution s'oppose au projet d'urbanisation du secteur Montchalamet à Royat, jugé non écologique, inaccessible sans voiture, dangereux en termes de circulation, et mal adapté au tissu urbain existant.
830	Cette contribution s'oppose au projet d'urbanisation du secteur Montchalamet à Royat, jugé non écologique, inaccessible sans voiture, dangereux en termes de circulation, et mal adapté au tissu urbain existant.
831	A l'heure où on connaît l'impact sur la santé de l'environnement sonore, sur quelle planète vivez-vous en proposant des logements sociaux le long d'une voie rapide ?? Accepteriez-vous d'y habiter? d'y dormir? d'y élever vos jeunes enfants?
832	Monsieur le Commissaire Enquêteur,
833	Madame Monsieur les commissaires enquêteurs ,
834	Bonjour, Habitant du quartier, je tiens à exprimer mon avis défavorable à l'OAP de Montchalamet à Royat en l'état.
835	ROYAT > Des OAP en contradiction avec les objectifs principaux du PLUi
836	"Bonjour,
837	J'écris pour demander la préservation du zonage N du plateau de Lachaud, je m'oppose au déclassement en zone Nc. il est scandaleux de ne pas avoir eu une seule réunion d'information concernant ce projet. bien au contraire la CAM essaie de passer en force en 2020 (dépôt de projet = mise en conformité), les élus mentent en conseil métropolitain (Mr Darteyre : expliquez nous la fameuse route qui

Référence	Contribution
838	Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,
839	Montferrand parcelles cadastrées BY 102,103,104. Nous sommes opposés contre tout projet immobilier sur une bande de terrain d'environ 19 m Objet : Demande de révision du PLUi
840	
841	A Montferrand sur les parcelles cadastrées BY 102,103,104, situées entre l'école maternelle Michelet et les habitations mitoyennes de la cité "du ressort", un projet immobilier serait à *** Cette contribution est disponible et illustrée en photos dans le document pdf ci-joint à cet avis ***
842	
843	Je m oppose formellement au zonage UV proposé par le PLUi Métropole pour le terrain de l'ancienne décharge de Royat (soit les parcelles AM 629 et AM 632 dans le secteur dit de l'Oclède sur la commune de Royat) et le conserver en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat
844	Je m oppose formellement au zonage UV proposé par le PLUi Métropole pour le terrain de l'ancienne décharge de Royat (soit les parcelles AM 629 et AM 632 dans le secteur dit de l'Oclède sur la commune de Royat) et le conserver en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat
845	Je m oppose formellement au zonage UV proposé par le PLUi Métropole pour le terrain de l'ancienne décharge de Royat (soit les parcelles AM 629 et AM 632 dans le secteur dit de l'Oclède sur la commune de Royat) et le conserver en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat
846	Les nouvelles opérations de construction d'immeubles a Royat posent différents problèmes. Ces projets sont prévus sur les parcelles en lisière de forêts, sur des vergers, des potagers, des prairies et jardins qui contribuent à la qualité de vie à Royat mais aussi au maintien de la nature en ville. Le dernier projet de construction actuellement en cours ayant déjà supprimé les dernier ilots vers de coeur de ville. Preserver les espaces naturels et constructions logements sociaux ou autres.
847	
848	Habiter dans une impasse dans une petite commune comme Lempdes et voir arriver la construction de plusieurs résidences juste en face de chez soit c'est NON, NON et NON ! Surtout quand ces résidences seront à la place de pelouses, de jardins et d'arbres!
849	Voir pièce jointe
850	Habitante du secteur de l'Oclède, je soutiens la demande de notre maire de conserver (ou réintégrer) en zone naturelle les parcelles AM629 et AM632. Le projet métropolitain d'implantation d'une giga chaufferie (2 cheminées) à bois sur ces parcelles (ancienne carrière et décharge) aujourd'hui renaturées, situées en limite immédiate de zones résidentielles (Oclède et Gravenoire), du Camping nature Huttopia et de la Faille de Limagne classée à l'Unesco, est un projet invraisemblable, incompréhensible et inadmissible. Dans nos secteurs résidentiels, en plus d'un Le bd de Charade, qui est le prolongement du bd de Montchalamet, est aujourd'hui, une voie de circulation de plus en plus empruntée. Avec les 32 logements en cours de construction, le long de le Rte de Gravenoire, la circulation dans ces petites rues devraient encore s'intensifier.
851	Le projet d'aménagement de 55 logements bd de Montchalamet, augmentera, de fait, le nombre de véhicules circulant dans ces petites rues. Je soutiens les remarques de notre Maire concernant l'emploi de la terminologie "Opération de l'ordre de 55 logements" (55 doit être un Je souhaite déposer ma contribution à l'enquête publique.
852	Je suis opposée à l'OAP de Montchalamet à Royat concernant la construction de plus de 55 logements boulevard de Montchalamet. Suite à la rencontre de M. le Commissaire Enquêteur en mairie d'Orcines le 05 Mars 2025, ci-joint le rapport qui lui a été présenté, et qu'il a enregistré dans ses notes nous la référence : dossier N°8 - CHAVRIER (Pierre-Nicolas & Philippe).
853	Cela concerne le changement de zone de certaines de nos parcelles, dont 2 en particulier, cadastrées BR 0024 et BR 0026, que nous avons fait viabiliser, avec chemin d'accès goudronné donnant sur la voie publique attenante. De plus, elles sont attenantes à un espace urbanisé.
854	Suite à mon entretien le 25 février 2025 à la mairie d'Aubièze avec le commissaire enquêteur, je renouvelle ma demande concernant la parcelle CB 484 chemin de Gibaudoux dont je suis propriétaire . Je souhaite que celle-ci , autrefois constructible en partie, le redevienne. Je précise que les réseaux ( eau , électricité , assainissement ) sont au bord de la parcelle. Les parcelles situées en face sont construites . cf document 1 SUR UNE PARTIE DE LA SURFACE DES PARCELLES BY 395 - BY 407 - BY 408,
855	
856	En tant que citoyen et résident de la ville de Cébazat (alt. 350 m), je souhaite attirer l'attention sur plusieurs points dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), notamment en ce qui concerne le Massif des Côtes de Clermont (alt. 624 m), un espace que je fréquente quotidiennement à travers diverses activités sportives (trail, marche, etc.). Certains éléments du dossier de PLUi relatifs à ce Massif présentent des évaluations insuffisantes, des enjeux sous-estimés, ainsi que des choix inappropriés et non justifiés, notamment en ce qui concerne Bonjour,
857	
858	Incomplétude des éléments du PLUi.
859	Objet : OAP de Ceyrat, « Point 2 - Plaine des sports » et « point 3 - Tennis »
860	Une vidéo : <a href="https://www.youtube.com/watch?v=0pj9LVb9SPg">https://www.youtube.com/watch?v=0pj9LVb9SPg</a> Objet : OAP de Ceyrat, « point 3 - Tennis »
861	Monsieur le Président de la commission d'enquête, Objet : Opposition à la modification du zonage du plateau de Lachaud (PLUi Clermont Auvergne Métropole) à Châteaugay
862	Objet : Opposition à la modification du zonage du plateau de Lachaud (PLUi Clermont Auvergne Métropole) à Châteaugay
863	
864	Refus formel du projet de chaufferie, détérioration du paysage, pollution liée à l'activité directe et indirecte qui constitue une aberration écologique, détérioration de la qualité de vie des habitants par la circulation générée par l'activité de la chaufferie. Objet : Opposition au Projet Puy Valeix à Nohanent
865	Mesdames et Messieurs les Commissaires enquêteurs,
866	Je souhaite que la zone de gravenoire passe en zonage N pour annuler définitivement le projet de la chaufferie de gravenoire qui est un non sens écologique. Objet : OAP de Ceyrat, « Point 2 - Plaine des sports » et « point 3 - Tennis »
867	Objet : OAP de Ceyrat, « Point 2 - Plaine des sports » et « point 3 - Tennis »
868	Monsieur le Président d'enquête,

Référence	Contribution
	Madame Monsieur
869	Je me permets de vous écrire pour exprimer mon opposition au projet de construction de logements au 68 rue de Wailly Clermont Ferrand, prévoyant l'abattage de plusieurs arbres et la bétonisation d'un espace naturel vierge. Concernant l'OAP de Puy Valeix à Nohanent
870	Merci de bien vouloir prendre en compte la contribution ci-jointe Observation concernant un espace vert situé sur les hauts de Chamalières a l'extrémité de la rue Toulouse-Lautrec
871	
872	Je suis désagréablement surpris de constater le classement en zone UG des parcelles XA 464 et 465 situées à l'extrémité de la rue Toulouse-Lautrec sur les Hauts De Chamalières. Ces 2 parcelles boisées contigües constituent actuellement un espace vert entouré de plusieurs immeubles collectifs situés rue Toulouse-Lautrec et allée Edouard-Manet : elles apportent ainsi un agrément de vie non négligeable aux résidents de ces immeubles, tout en permettant au Nous sommes opposés au nouveau PLUI qui va impacter le secteur Romeuf Clos des Rochettes de Royat avec des bâtiments de 16 mètres de haut.
873	Ce projet visant à construire des logements collectifs rendra inévitable le déboisement du bas du bois de la Pause. Cet espace boisé apporte de la fraîcheur en été et constitue un refuge pour la biodiversité.
874	Puis à la biodiversité. Oui à la concertation. Je souhaite une zone naturelle pour le plateau de Lachaud à Chateaugay. Non aux zones Nc. Non à la destruction et aux intérêts financiers. Bonjour
875	Ma demande est relative à la coulée verte de Vallières. Objet : OAP de Ceyrat, « point 3 - Tennis »
876	
877	Bonjour
878	Habitant la commune de Chateaugay, je souhaite garder mon cadre de vie, je demande le maintien du classement en zone N pour le plateau de Lachaud Nous souhaitons rajouter à la contribution déjà déposée qu'il est étonnant de recevoir de la part de la Safer une demande d'achat d'une parcelle de notre terrain proche des constructions prévues sous prétexte d'entretenir les bois! Entretien ou s'approprier des terrains contigus? Dans quel but?
879	Madame, Monsieur,
880	Je me permets de vous écrire pour exprimer mon opposition au projet de construction de logements au 68 rue de Wailly, Clermont-Ferrand, prévoyant l'abattage de plusieurs arbres et la bétonisation d'un espace naturel vierge. Bonjour,
881	Suite à mon passage en Mairie ce vendredi 21 mars, j'ajoute une contribution au sujet du projet du Clos des rochettes. Ma demande est relative au projet d'urbanisation du PUY l'Orme à Blanzat
882	Résidant sur la parcelle AM0466 depuis 1992 je souhaiterais conserver mon cadre de vie et pour cela sollicite qu'une interface paysagère de 5m soit créée le long de ma parcelle du côté ouest et nord, comme c'est le cas le long des habitations de la parcelle AM0534 Bonjour.
883	Je suis pour le passage du plateau de Lachaud sur la commune de Chateaugay en Zone N sur le Plui, et non en zone N2c. Madame, Monsieur,
884	
885	Bonjour,
886	Je suis habitante de Chateaugay depuis quelques années maintenant et je me suis attachée à ce village et également à la nature qui l'environne. J'apprécie notamment le plateau de Lachaud sur lequel ma famille et moi prenons plaisir à nous promener, et profiter de la nature et du calme qui y règne. Monsieur le Commissaire Enquêteur,
887	
888	Dans la présentation de l'enquête publique Monsieur BIANCHI écrit à propos du PLUI "qu'il s'agit d'une étape clé de la construction métropolitaine, conciliant, développement urbain, préservation des espaces naturels et agricoles, et qualité de vie. Ce projet ambitieux est le fruit de plusieurs années de concertation avec les habitants, associations, partenaires institutionnels et élus locaux." Monsieur le commissaire enquêteur,
889	J'espère que vous avez apprécié votre passage à la mairie de Chateaugay et qu'il aura été éclairant quant à la nécessité de maintenir toutes les parcelles du plateau de Lachaud en zone N et non en zone N2c. Si besoin de confirmer certaines données., n'hésitez pas à consulter le site Contribution du « collectif Récollets » au PLUI Clermont Auvergne Métropole.
890	
891	Bonjour , Je sollicite le maintien du classement des parcelles du plateau de Lachaud à chateaugay en zone N et non N2c. Pourquoi interdire de manière formelle les panneaux solaires dans les zones a patrimoine "remarquables" alors même que les bâtiments classés ne sont pas visibles ? Au jour d'aujourd'hui où l'écologie et les économies d'énergies sont maître mot ceci pourrait tellement être utile et profitable à tous !
892	Les parcelles AM629 et AM632 dans le secteur de l'Oclède doivent rester en zone "N" pour différentes raisons :
893	- limite immédiate du Parc Naturel des Volcans et du territoire UNESCO "Chaîne des Puys faille de Limagne Chère Madame, Cher Monsieur,
894	
895	Objet : OAP de Ceyrat, « Point 2 - Plaine des sports » et « point 3 - Tennis »
896	projet d'aménagement secteur "Lac Saint Cassy" commune de Blanzat Réhabilitation écologique et valorisation du territoire Projet en zone N2*2, localisation Le Maupas à Blanzat pour le développement d'habitations légères
897	
898	Il est prévu l'implantation d'une seconde carrière sur le plateau de Lachaud, à l'ouest de Chateaugay. Une première carrière avait été exploitée pendant quelques dizaines d'années, laissant un trou béant visible depuis la chaîne des Puys, Volvic ainsi que de nombreux points de la faille de la Limagne. Objet : la zone UZb de la ZAC de Gravenoire
899	

Référence	Contribution
	Objet : Enquête publique PLUI - Observation
900	
	Objet : Enquête publique PLUI - Observation
901	
	Objet : requête parcelle AP0456 Cournon
902	
	Objet : Classement ZAC Gravenoire dans PLU intercommunal
903	
	Objet : Enquête Publique PLUI - Observation
904	
	Objet : Enquête public PLUI - observations
905	
	Objet : Enquête publique PLUI _Observation
906	
	Objet : Enquête publique PLUI - Observation
907	
	Objet : Classement du lotissement dans le nouveau PLU intercommunal
908	
	Objet : Enquête Publique PLUI - Observation
909	
	Objet : Objet du message : Enquête publique PLUI - Observation
910	
	Objet : Plui Gravenoire
911	
	Objet : Objet du message : Enquête publique PLUI - Observation
912	
	Objet : Enquête publique PLUI - Observation
913	
	Objet : Enquête publique PLUI - Observation
914	
	Objet : Enquête publique PLUI - Observation
915	
	Objet : Enquête publique PLUI - Observation
916	
	Objet : REPONSE PLUI 22 ALLEE DE LA BRUNE 63122 CEYRAT
917	
	Objet : REPONSE PLUI GRAVENOIRE CEYRAT
918	
	Objet :
919	
	Objet : Enquête publique PLUI, observation
920	
	Objet : PLU Domaine de Gravenoire
921	
	Objet : Fwd:
922	
	Objet : Enquête Publique PLUI-Observations
923	
	Objet : Enquête publique plui observation
924	
	Objet : Enquête publique pluie observation
925	
	Objet : Re: Enquête publique plui observation
926	
	Objet : Enquête publique PLUI - Observation
927	
	Objet : Maintien des espaces verts existants
928	
	Objet : Enquête publique PLUI-observation
929	
	Objet : Enquête publique PLUI
930	

Référence	Contribution
	Objet : Enquête publique PLUI - Observation
931	Objet : Enquête publique PLUI - Observation
932	Objet : Enquête publique PLUI - Observation
933	Objet : Contribution à l'enquête publique sur le PLUI de la métropole
934	Objet : PLUI (CEYRAT)
935	Objet : Enquête publique PLUI - Observation
936	Objet : Enquête publique PLUI- demande Domaine de Gravenoire
937	Objet : Enquête publique PLUI - Observation
938	Objet : enquête publique concernant le projet de carrière ""Plateau de Lachaud"
939	Objet : Dossier d'enquête publique PLUI/PDA - Mes observations
940	Objet : Enquête publique PLUI - Observation
941	Objet : Contribution famille CHAVRIER à l'enquête public sur
942	Objet : Enquete publique PLUI Gravenoire
943	Objet : PLUI
944	Objet : contribution au PLUI - St Genès Champanelle - M Bouveret
945	Objet : PLUI
946	Objet : Objet : Contribution au PLUI
947	Objet : Contribution au PLUI
948	Objet : Enquête publique, PLUI Clermont Auvergne Métropole.
949	Objet : 2503113 - VENNAT / CAM 1188
950	Objet : PLUM : contribution contre le classement du plateau de Lachaud en zone N2c !
951	
952	Il apparait que ce projet ne permette pas une harmonie et une bonne cohabitation avec les différentes personnes qui seraient susceptible d'y vivre. Ma contribution se concentre essentiellement sur la partie Gibaudoux où on trouve de nombreux jardins vivriers mais elle pourrait aussi d'étendre aux abords du Puy d'Aubière, secteur gravins qui se construit énormément en bordure d'un ENS.
953	Bonjour,
954	OAP de Ceyrat, « Point 2 - Plaine des sports » et « point 3 - Tennis »
955	Que pensez vous du plan local d'urbanisme cf article La Montagne du 22 mars 2025 ?
956	Concerne :
957	La Girandière Arverne Objet : Observation Enquête publique PLUI
958	Objet : Enquête publique PLUI
959	Objet : PLUi
960	Dans le magazine « Métropole » de 02-03/2025, la volonté des élus parlent de transition écologique, équilibres entre ville et nature, changement climatique, biodiversité...
961	

Référence	Contribution
962	Je me permets de vous écrire concernant la zone AUG de SAULZET le Chaud ou il y a un projet de lotissement de 70 logements. Nombre des habitants du village se demandent comment en terme de circulation, d'assainissement ,ce projet va modifier la « physionomie de village » de ce village. Concrètement, un tel lotissement va quasi doubler la population du village. Comment vont circuler les voitures ? Va t-on mettre 15 minutes à s'insérer sur la D 2089 pour aller travailler ? L'assainissement est il suffisant? Pourquoi ce lotissement qui artificialise des terres
963	Monsieur le Président de la commission d'enquête,
964	ROYAT - Avis défavorable sur l'OAP Romeuf :
965	Zone du Dintot
966	Objet : Préservons le plateau de Lachaud à Châteaugay
967	Cébazat - Parcelle du CHU Louise Michel
968	Le projet de PLUi appelle de nombreuses réserves : - aucune étude géologique et volcanique n'est jointe au projet : la vallée de Royat et ses versants sont très instables et à base de bombes volcaniques sans études détaillées des risques ce n'est pas possible.
969	Cébazat - proposition d'emplacement réservé
970	AFU PUY VALEIX - NOHANENT
971	Je souhaite ajouter une contribution contre le projet de nouvelles constructions à Lempdes derrière le bourg. Ces constructions d'immeubles mais aussi de nouvelles routes au ras d'habitations déjà existantes n'est pas acceptable. Ces constructions sont prévues à la place de terrain verts actuels qui améliorent le cadre de vie des habitants de plusieurs impasses et rues.
972	Assez de béton dans la rue du Ressort ! Cette rue très fréquentée qui aurait dû être élargie, végétalisée, arborée, est à présent étouffée par les constructions au ras des trottoirs ! Le quartier Ressort/République a été bétonné de façon intensive depuis plusieurs années sans qu'aucun espace vert ne soit prévu ! Maintenant, c'est l'ancienne cité Michelin qui va voir son environnement se dégrader en raison d'un projet de construction particulièrement délétère.
973	Celui-ci apportera aux riverains son lot de préjudices : Destruction de la végétation, perte d'ensoleillement, perte d'intimité ( vue sur les jardins et façades arrières des maisons) sans oublier, sur un plan financier, la baisse de la valeur immobilière des maisons.
974	Bonjour Nous demandons dans le cadre de l'élaboration du PLUi la suppression de l'emplacement réservé sur notre parcelle HK 270 sur la commune de Clermont Ferrand.
975	Garder le plateau de Lachaud comme il est. Lieu où l'on peut se balader et le laisser en lieu naturel
976	Bonjour,
977	Objet : OAP de Ceyrat, « Point 2 - Plaine des sports » et « point 3 - Tennis »
978	Nous sommes propriétaires d'une maison rue de la république à Saulzet le chaud depuis 1987. Nous sommes venus dans ce village pour le calme et la proximité de la ville tout en étant à la campagne.
979	Cébazat - Proposition d'emplacement réservé
980	OK pour intérêt général mais il avait été prévu deux écoquartiers à Chamalières qui donc ont été rendus à la métropole..
981	Objet : Projet de développement d'habitations légères de loisirs en zone N2*2, localisation Le Maupas à Blanzat
982	J'entends bien que la commune de royat accueille de nouveaux habitants mais elle ne doit pas le faire au détriment du cadre de vie des résidents actuels. Le projet de construction de nombreux logements sur un axe quartier Pépinière - Gravenoire entrainera la destruction d'espaces verts et l'augmentation de la circulation de façon conséquente sur les boulevards Montchalamet et Charade largement fréquentés. Ces quartiers déjà bien Chamalières - Emplacement réservé discontinu
983	Métropole - Mesures de désenclavement piétonnier - Règlement et ER.
984	Madame, Monsieur le commissaire enquêteur,
985	Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,
986	Projet de développement d'habitations légères de loisirs en zone N2*2, localisation Le Maupas à Blanzat
987	Pont-du-Château est historiquement une charmante ville de la périphérie clermontoise, plus proche de la nature que du béton et des grosses agglomérations, disposant initialement d'un centre ville ancien et vivant, et d'un contour de ville non surchargé de construction, où la nature n'y est qu'à quelques pas. Une sorte de semi-campagne. Une ville qui se voit aujourd'hui esthétiquement massacrée par des projets de surconstruction destructeurs de notre nature, de notre qualité de vie, des projets d'autant plus non harmonieux et sans cachet, qui plus est, à une
988	Jean Pierre ARMAND ARGNAT, le 24/03/2025
989	6, route des Eaux - ARGNAT
990	Bonjour
991	Je me permets de vous écrire pour exprimer mon opposition au projet de construction de logements au 68 rue de Wailly, Clermont-ferrand, prévoyant l'abatage de plusieurs arbres et la bétonisation d'un espace naturel vierge.
992	Voici les raisons pour lesquelles je souhaite m'opposer au zonage UV proposé par le PLUi Métropole pour le terrain de l'ancienne décharge de Royat (soit les parcelles AM 629 et AM 632 dans le secteur dit de l'Oclède sur la commune de Royat) et le conserver en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat ?

Référence	Contribution
	Objet : Enquête publique PLUI
993	
	Objet : enquête publique PLUI/PDA
994	
	Objet : PLUI
995	
	Objet : Enquête publique du PLU de la Métropole - Observations
996	
	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en considération ma demande, ci-jointe :
997	Elle concerne le maintien en l'état, dans le futur PLUi, des Zones d'implantation grisées de l'ancien plan d'aménagement de la Zone UzB de l'ancienne ZAC de Gravenoire (Ceyrat)
	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en considération ma demande, ci-jointe :
998	Elle concerne le maintien en l'état, dans le futur PLUi, des Zones d'implantation grisées de l'ancien plan d'aménagement de la Zone UzB de l'ancienne ZAC de Gravenoire (Ceyrat)
	Je souhaite vous faire part de mes préoccupations concernant le projet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Gibaudoux à Aubière. Ce projet présente de nombreuses incohérences et risques, tant sur le plan environnemental que sur le plan urbain.
999	
	Objet du message : Enquête publique PLUI - Observation
1000	
	Je ne comprends pas le projet de création de logements sociaux sur le complexe sportif de Ceyrat qui va non seulement impacter les projets en cours par les différentes associations qui font vivre ce lieu et la commune mais également être d'un extrême inconfort pour d'éventuels futurs résidents de ces lieux.
1001	
	je souhaite apporter ma contribution concernant la zone d'aménagement prévue à Montferrand vers la rue du ressort : parcelles BY 102 103 104 du PLU
1002	D'abord une remarque générale : depuis quelques années les travaux entrepris entre la rue du ressort et l'avenue de la République consistent à supprimer des arbres, supprimer toute verdure et bétonner. Pas un espace vert ! Est-ce par intérêt financier, par manque de connaissance
	Entre votre projet et notre terrain, Nous aimerions un espace de 5 mètre minimum.
1003	
	Je soutien ce PLUI
1004	Bonjour,
1005	
	Je suis contre l'autorisation de l'agrandissement de la carrière. C'est anachronique face au zéro artificialisation nette de continuer à accumuler des granulats pour construire toujours plus de routes et d'infrastructures.
1006	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1007	
	Projet de Carrière Chateauguay.
1008	Nous avons besoin de carrière au porte de la métropole de Clermont et les communautés d'agglomération qui sont proches.
	Le plateau de Lachaud doit être classé en zone N et non N2c.
1009	
	Membre de l'association " Non à la Chaufferie de Gravenoire " je m'oppose à l'évolution du zonage UV des parcelles AM629 et en partie AM632, dans le secteur dit de l'Occède sur la commune de ROYAT, pressenties pour l'implantation d'une chaufferie biomasse et demande son
1010	maintien en zonage N. Rappelons que nous sommes en limite de zone classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Par conséquent, je demande l'ANNULATION totale de ce projet.
	Monsieur le Président et les instigateurs du PLUI de la Métropole de Clermont-Ferrand,
1011	
	Bonjour,
1012	
	Monsieur le Président de la commission d'enquête,
1013	
	Le PLUI n'est qu'une nouvelle norme imposée à tous les métropolitains, dictée par la gouvernance clermontoise afin d'asseoir son pouvoir. La métropole qui était décrite et promise comme une économie d'échelle n'est devenue qu'un gouffre à pognon des propriétaires.
1014	Demain il faudra que tout le monde possède la maison identique à son voisin ou l'appartement identique et ce sans aucune recherche architecturale. Combien coûte le PLUI ? Combien de réunions inutiles de chefs qui en arrivant en réunion commencent à programmer la prochaine
	Dans les Zones Naturelles à Châteaugay et St Genest Champanelle "sont admis l'ouverture de Carrières" : ces projets ne sont pas détaillés et ne sont pas présents au schéma de développement des carrières départemental. Les usages des matières extraites ne sont pas détaillés et les
1015	parcelles sont en grande proximité d'espaces naturels sensibles et d'habitations. J'y suis donc défavorable.
	La commune de Chateaugay fait l'objet d'un nouveau projet de carrière sur le plateau de Lachaud, or ce site doit être classé en zone N car c'est une zone sensible qui doit être protégée. La biodiversité de cet espace est en danger ! Outre l'aspect environnemental une carrière d'une telle
1016	importance génère beaucoup de désagréments, incompatibles avec la présence d'habitations à proximité (trafic intense, poussière cancérigène, tir de mines,...). Ce projet doit être abandonné !!
	On ne veut pas plus de bruits, plus de poussières, plus de camions, plus de nuisances, moins de nature au plateau de Lachaud !!!!! C'est un magnifique paysage naturel que l'on veut garder intact.
1017	Objet : Contribution à l'enquête publique sur le déclassement d'une zone naturelle – Plateau de Lachaud
1018	
	Madame, Monsieur,
1019	
	Je suis actuellement propriétaire d'un terrain en zone naturelle autour de mon exploitation agricole située à Pardon et le nouveau PLU permettra un changement de zonage. Il deviendrait zone agricole, ce qui serait favorable au développement de mon exploitation.
1020	
	Royat est une charmante commune résidentielle les logements futurs n'ont pas leurs places au milieu des constructions individuelles. Une cohérence de type d'habitation regroupée serait la bienvenue
1021	Je suis propriétaire de la parcelle MS 158 sur laquelle une petite maison a été construite avec un permis de construire dans les années 50. La superficie de la maison est d'environ 70 m2.
	Je voudrais que le terrain autour de ma maison soit constructible pour agrandir celle-ci.
1022	
	stop à la destruction des maisons des années 20/30 pour être remplacée par des immeubles à l'architecture des années 80.
1023	

Référence	Contribution
1024	Mon intervention concerne le projet de création d'une nouvelle carrière sur la commune de Châteauguay. Je trouve très dommageable pour la biodiversité de supprimer l'un des derniers espaces "sauvages" à proximité de Clermont-Ferrand. Sans compter les nuisances liés au dynamitage, à la poussière et à la noria de camions. Il y a de plus des nappes d'eau en dessous qui vont être En raison des nombreuses nuisances pour les riverains (bruit, poussières, circulation des poids lourds...) et de l'impact écologique sur cet espace naturel, je suis opposé au classement du plateau de Lachaud à Chateaugay en zone N2c comme dans le projet de zonage. Je souhaite qu'il soit classé en zone N.
1025	Bonjour,
1026	
1027	zone boisée protégée de chamalieres Je suis propriétaire d'une maison en bordure de l'OAP de la Treille à Lempdes et souhaite déposer une contestation de ce projet.
1028	
1029	Une remarque générale, la Métropole est en zone sismique de risque 3 et je ne vois aucune prescription particulière en la matière dans les documents du PLU qui en annexe s'étend largement sur les risques liés aux argiles mais reste muet sur les précautions à prendre en matière de risque sismique.
1030	Je souhaite que le plateau reste en zone n et non transformé en zone n2c merci préservons notre beau paysage Je souhaite que le plateau de lachaud reste en zone N et non en zone N2c
1031	Préservons nos zones naturelles et nos paysages ! Bonjour,
1032	Bonjour
1033	Afin de préserver les zones naturelles à proximité immédiate du bourg, je souhaite que le plateau de Lachaud à Châteaugay soit classé en zone N et non en zone N2c comme dans le projet de zonage. PLU Parcelle LV639 >> Devenir du terrain d'entraînement de l'ASM Rugby
1034	
1035	Dans la projet de PLUi, la parcelle cadastrale BY 03 située dans le village de Fontfreyde (15 route du Puy-de-Dôme 63122 Saint Genès Champanelle) est classée en Zone A2. Ce classement semble relever d'une erreur manifeste d'appréciation pour les raisons suivantes :
1036	Oap Royat et particulièrement OAP Romeuf/ clos des rochettes ILOTS DE CHALEUR : délimitation fantaisiste ?
1037	Bonjour,
1038	Je souhaite que le plateau de Lachaud soit maintenu en zone N, sachant qu'il est à proximité directe de l'espace naturel sensible de la colline de Mirabel et ce qui permettrait également de conserver de la "verdure" sur la métropole : n'est-ce pas mieux que des carrières? J'habite Chateaugay et je m'oppose au classement du plateau de Lachaud en zone N2c, je souhaite qu'il soit classé en zone N comme dans le projet initial. Je subis en permanence le défilé des camions et ses nuisances qui vont s'accroître avec le nouveau projet de carrière dans la commune.
1039	
1040	Plateau de Lachaud place à la nature pour sauvegarder le vivant et l'espace pour un cadre de vie non détérioré Chateaugay doit rester le poumon vert de l'agglomération et le plateau doit être classé en Zone N et ne pas autoriser une nouvelle installation de carrière Projet de développement d'habitations légères de loisirs en zone N2*2, localisation Le Maupas à Blanzat
1041	
1042	Mon commentaire porte sur la parcelle BT 23 du cadastre de Pérignat les Sarliève. Cette parcelle d'une superficie graphique de 4677 m², située Chemin de Prat ( derrière le Chateau d'eau ) à Pérignat les Sarliève est actuellement classée en Zone N (46 % de la parcelle ) et Ug (54 % de la parcelle ) . Bonjour,
1043	J'habite la commune de Châteauguay et je souhaite que le plateau de Lachaud à Châteaugay soit classé en zone N et non en zone N2c comme dans le projet de zonage. A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1044	
1045	Suite à la consultation du commissaire enquêteur le 25 février, nous vous transmettons sur ses conseils nos remarques concernant l'Orientation d'Aménagement Programmée de la rue des Collonges à Beaumont.
1046	Ayant travaillé au sein d'une exploitation agricole, je peux vous assurer que l'été est plus chaud que l'hiver. Objet : Enquête Publique du PLUi Métropolitain
1047	Objet : Enquête publique sur le PLUi
1048	Objet : changement classement parcelle PLU
1049	Objet : Enquête publique PLU
1050	Objet : Contribution au PLUI dans le cadre de l'enquête publique se terminant le 28 mars 2025
1051	Objet : PLU Parcelle LV639 >> Devenir du terrain d'entraînement de l'ASM Rugby
1052	Objet : ENQUETE PUBLIQUE PERIGNAT LES SARLIEVE
1053	Objet : Gravenoire (Ceyrat)
1054	

Référence	Contribution
1055	- espacer les constructions par rapport aux limites de propriété :16 mètres minimum - limiter la hauteur des bâtiments à 4 niveaux
1056	Habitant avenue Léon Blum, à proximité du carrefour des neufs soleils, je me promène régulièrement dans le quartier "cité Michelin" qui se trouve entre le boulevard Pochet-Lagaye et la rue des Chambrettes. Or, en consultant le PLUi, je constate avec surprise que la cité Michelin n'est pas classée en UG* dans sa globalité. Il semble qu'il y ait un oubli ou une erreur de zonage. Il serait en effet pertinent que la zone UG* couvre les parcelles situées entre la rue des Chambrettes, l'allée de l'Ouest et autour de la rue d'Alésia jusqu'à l'avenue Léon Blum.
1057	BEAUNE – Zone 2AUG « Le Coudert » 63345_orientations_aménagement_18_00_1_20190715.pd
1058	BEAUNE – Zone 2AUG « Le Coudert » 63345_orientations_aménagement_18_00_1_20190715.pd
1059	BEAUNE – Zone 2AUG « Le Coudert » 63345_orientations_aménagement_18_00_1_20190715.pd
1060	Monsieur le Président de la commission d'enquête,
1061	Impensable d'imaginer la défiguration de notre beau Plateau Lachaux à Châteaugay. Ce projet est complètement contraire au respect de la nature et au respect des riverains et de leur quiétude. Notre plateau est tellement riche en biodiversité et en réserve d'eau que nous n'avons pas le droit de toucher à cet espace naturel que l'on doit préserver à tout prix. La qualité de vie de nous riverains ne doit pas être massacrée par un flux quotidien de camions incontrôlé avec la pollution de l'air et la pollution sonore que cela implique. Les tirs de mines réguliers à côté de nos
1062	Le projet de PLUi présenté par la CAM propose le déclassement de l'éco quartier de la petite côte à Chamalières en zone naturelle. Ce déclassement prive Chamalières d'une zone à urbaniser tout à fait adaptée à la création d'un éco quartier respectueux de l'environnement et très proche du centre de l'agglomération tel qu'il était prévu dans le PLU précédent.
1063	Bonjour, Originaire de cette commune je connais ce plateau pour y avoir pratiqué le jogging ainsi que des balades accompagné par mon chien, cet écrin de verdure et de liberté ne doit pas être défiguré pour l'exploitation d'une nouvelle carrière. Est-il possible d'avoir les mêmes règles sur un même terrain à cheval sur 2 communes ?
1064	Exemple parcelle AN238 à Romagnat et BL120 à Beaumont. Projet de construction de 2 maisons locatives jumelées.
1065	Les informations sur une parcelle en particulier seront-elles disponibles sur un équivalent de sig.clermontferrand.fr ? ou faudra-t-il faire la recherche sur Géoportail ? Ou chercher (difficilement) sur chacune des cartes thématiques ?
1066	De manière générale les recherches d'informations sur un terrain sont longues et fastidieuses, parfois incomplètes sans qu'on le sache. Y-t-il un outil de recherche professionnel et complet envisagé ? Madame, Monsieur,
1067	A la lecture du projet de PLUi et à la lumière des projets et études portés par le VALTOM, voici les contributions que nous souhaitons apportées sur le périmètre de la commune de Clermont-Ferrand : Est-il prévu un seul archi conseil pour l'agglo ?
1068	Est-il prévu un seul organisme d'instruction ? La parcelle situé 1 rue Louis Blériot à Clermont (Cadastrée CK45) passe de 16m autorisés au PLU à 13m au PLUi.
1069	Cette parcelle est très enterrée par rapport au niveau de la rue, et les parcelles sur le reste de la rue et derrière sont à 16m au PLUi.
1070	courrier pour enquête publique PLUi clermont métropole Je vous demande maintenir les deux parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme proposé au PLUi Métropole.
1071	Cette zone verte doit rester inconstructible et ce quelque soit le projet. Cette zone verte à la limite du parc de l'Unesco ne serait être dénaturer et impliquer une destruction des équilibres environnementaux qui se sont créer depuis l'arrêt de toute activité "humaine" sur cette parcelle L'urbanisme d'une ville se fait par l'architecture et l'aménagement de chacune de ces parcelles.
1072	Cependant, il se fait aussi avec ses voiries et plan de circulation.
1073	Est-il possible de conserver le CBS et PLT du PLU Clermont sur la parcelle HL313 puisqu'il y a un permis de construire en cours de validité sur ce terrain ? Métropole - Manques du règlement :
1074	Les OAP ne tiennent pas compte du contexte bâti et environnemental de la commune de ROYAT.
1075	Ces opérations immobilières sont prévues sur des parcelles qui sont actuellement des espaces Bonjour.
1076	Nous souhaiterions demander le maintien du statut constructible de la parcelle cadastrale A96 à Laschamps, en vu de la construction d'une maison individuelle. Bonjour, plusieurs points sur lesquelles il serait bien d'évoluer, pour se rapprocher des matériaux ainsi que des disign d'aujourd'hui :
1077	Je ne comprends pas et je conteste la suppression de la zone constructible de la plaine sud de Sarlievre alors qu'un projet avec près de 200 emplois avait eu l'accord de la précédente municipalité.
1078	De plus la constructibilité de cette zone avait été validée par l'ensemble des élus du scot et cela permettait la création nombreux emplois au sud pour rééquilibrer l'agglomération. Pour le maintien de la parcelle XA617 à Chamalières en EIPE - Boisement
1079	Concerner village de Beaune le chaud
1080	En désaccord total avec cet emplacement pour les raisons suivantes: Protéger, sanctuariser comme vous dites, les cités/jardins anciennement Michelin. A Montferrand, ce sont les seuls lieux verts, les pelouses des Francs Rosiers ont disparu sous d'horribles immeubles en béton.
1081	Madame, Monsieur,
1082	Je me permets de vous écrire pour exprimer mon opposition au projet de construction de logements au 68 rue de Wailly, Clermont-Ferrand, prévoyant l'abatage de plusieurs arbres et la bétonisation d'un espace naturel vierge ayant de nombreux impacts et nuisances fortes sur le Notre foyer ayant choisi d'habiter Royat pour sa douceur de vivre entre ville et nature, n'est pas d'accord avec les orientations du OAP futur PLUi pour Royat. Depuis plus de 17 ans de résidence à Royat, l'environnement n'a cessé d'être bétonné, sols artificialisés, grands arbres coupés.
1083	On dirait que nos urbanistes et décideurs politiques ignorent les conséquences néfastes de tels choix. ( Inondations, canicule, pollutions, etc ...) Pour accueillir de nouveaux habitants, il y a beaucoup d'habitat existant qui pourrait/ devrait être rénové, réhabilité. Par exemple dans le Madame, Monsieur,
1084	Je me permets de vous écrire pour exprimer mon opposition au projet de construction de logements au 68 rue de Wailly, Clermont-Ferrand, prévoyant l'abatage de plusieurs arbres et la bétonisation d'un espace naturel vierge ayant de nombreuses répercussions et des nuisances sur le Objet : AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE
1085	

Référence	Contribution
1086	Objet : Contribution au PLUI
1087	Objet : Enquête publique PLUI – Observation
1088	Objet :
1089	Objet : Classement du lotissement ZAC de Gravenoire (Ceyrat) dans le nouveau PLUintercommunal
1090	Objet : Contribution PLUI entreprise JALICOT
1091	J'ai évoqué dans une autre contribution mon opposition au passage du plateau de Lachaud à Châteaugay en zone N2C et mon souhait de protéger cet espace naturel. A contrario, dans celle-ci, je me questionne sur la présence d'une minuscule zone protégée sur la commune de Châteaugay, zone située dans l'impasse à l'extrémité de la Rue du Champ de la Baume.
1092	Zone constructible UGa
1093	Ma demande concerne le maintien en l'état, dans le futur PLUI, des zones d'implantation grisées de la Zone UzB du PLU de Ceyrat.. Cette demande a été concertée avec d'autres habitants de Gravenoire.
1094	Dans le PLU de la commune de Ceyrat notre ancienne "ZAC de Gravenoire" est identifiée en UzB . Il est précisé pour les Zones UzB : « Zones à vocation résidentielle, urbanisées sous forme de ZAC, et dont les règles d'origine (Règlement et Cahier des charges) ont été conservées pour Mon avis porte sur l'emplacement réservé n°6 figurant sur les documents graphiques concerne " la création d'une voie verte Sud Ouest et aménagements paysagers" .
1095	Il ferait une surface de 10 0341m², voir capture d'écran ci jointe. Erreur de frappe soit 100 341m². Cela me parait une surface considérable qui impacte de nombreuses parcelles pour un espace végétalisé qui est déjà végétalisé.
1096	Bonjour,  Bonjour Je voulais porter votre attention sur le projet de lotissement, envisager sur le site de puy valeix dans la commune Nohanent.
1097	Je ne souhaite pas que la zone du plateau de Châteaugay reste en zone naturelle N et qu'elle ne soit pas déclassée pour création d'une nouvelle carrière.
1098	Objet : Fwd: Objet : Contribution à l'enquête publique sur le PLUI de la métropole
1099	Quelle aberration que ce projet de carrière à Châteaugay ! A l'heure où les grandes villes suppriment des parkings pour y faire des parcs arborés, a 2 pas de Clermont et touchant les communes avoisinantes, on accepte un projet qui va détruire un espace naturel !!!! Protégeons ces zones qui sont une bulle d'oxygène pour l'environnement et pour les habitants proches qui peuvent rapidement et sainement se ressourcer en se promenant. Sans parler des nuisances engendrées (poussières, bruits ...) pour les résidents voisins.
1100	Non à la création d'une carrière sur le plateau de Lachaud , c'est un lieu magnifique qui doit rester comme il est et doit être protégé et un dépôt de matériaux de construction. Ces dépôts devrait être recyclé et servir de nouveau à la construction
1101	Encore des constructions au détriment des zones de cultures qui sont de plus en plus restreintes alors que nécessaires pour l'avenir.....
1102	Encore du goudron au détriment des espaces naturels indispensables en cas de fortes chaleurs... En tant qu'élue responsable, au-delà de toute attitude partisane, je m'oppose avec force au zonage N2PV qui autorise l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol de plus de 10 ha sur les Côtes de Clermont Chanturgue. Incohérent et inapproprié aux enjeux du site, ce projet est incompatible avec l'Espace Naturel Sensible du Massif des Côtes et transgresse la charte de développement du photovoltaïque du Puy-de-Dôme établi par la préfecture en 2022.
1103	Bonjour,
1104	1 - les nouvelles constructions sur Clermont-Ferrand sont d'une immense tristesse, cubiques,trop rapprochées les unes des autres, sans aucun caractère. Celles-ci dévalorisent l'image de la ville: obligation d'imposer des architectures valorisantes et agréables autres que des cubes. 2 - Sur Clermont-Ferrand, limiter la hauteur des bâtiments à 4 niveaux pour garantir ce qu'il reste de la clarté dans la ville.
1105	1 - les nouvelles constructions sur Clermont-Ferrand sont d'une immense tristesse, cubiques,trop rapprochées les unes des autres, sans aucun caractère. Celles-ci dévalorisent l'image de la ville: obligation d'imposer des architectures valorisantes et agréables autres que des cubes. 2 - Sur Clermont-Ferrand, limiter la hauteur des bâtiments à 4 niveaux pour garantir ce qu'il reste de la clarté dans la ville.
1106	A tous les citoyens en /***/ éléments nouveaux par rapport au PLU actuel
1107	Motion adoptée au conseil municipal de Marsat le 24/03/25 Document joint Nous reconnaissons pleinement l'importance de développer de nouveaux logements au sein de Clermont-Métropole et comprenons que chaque commune qui la compose doit participer à cet effort.
1108	
1109	Projet de développement d'habitations légères de loisirs en zone N2*2, localisation Le Maupas à Blanzat
1110	Le projet « d'équipement de proximité » sur le parking Beaulieu est fait en dépit du bon sens. Parking fait en surplomb. Peu de possibilités de stationnements avec un projet démesuré et inutile. Déclassement d'un terrain municipal pour un projet privé et d'intérêt privé ( il était annoncé une maison médicale mais ce ne sera pas le cas). Beaucoup de nuisances pour les riverains sachant que le parking est en surplomb par rapport aux habitations et qu'il est prévu un immeuble R+1 alors que les habitations de ce côté là sont toutes en RDC et en contre-bas. Donc
1111	Je souhaite qu'une attention particulière soit portée à la sécurité des déplacements en vélo : les pistes cyclables ne sont pas assez sécurisées dans les carrefours et en particulier dans les rond-points . Les déplacements en vélo ont augmenté mais certains automobilistes ne tiennent pas compte d'eux et de leur fragilité. Merci d'essayer de trouver des solutions . Madame, Monsieur,
1112	Habitante et propriétaire d'une maison rue de la république à Saulzet le Chaud depuis presque 40 ans, je constate que le projet en cours ressemble énormément à celui évoqué il y a quelques années et présente selon moi les mêmes inconvénients que ceux que j'avais cités à l'époque et
1113	Projet de développement d'habitations légères de loisirs en zone N2*2, localisation Le Maupas à Blanzat
1114	Objet : PLUI metropole_ remarques et commentaires sur les OAP de Royat
1115	Objet : Projet carrière Chateaugay 63119
1116	Objet : Enquête publique PLUI - Observation

Référence	Contribution
	Objet : Maintien de l'ancienne ZAC DE Gravenoire
1117	
1118	La commune a engagé une enquête publique du PLU de la Métropole Intercommunale de Clermont auvergne Métropole du 17 Février 2025 au 28 Mars 2025. Grace à cette enquête nous souhaiterions faire une demande de modification de PLU sur notre parcelle se situant dans le quartier Le Chambon.
1119	Le complexe sportif de ceyrat doit rester un complexe sportif et non devenir un lieu avec des logements à proximité. Le mieux serait de rien construire pour que les sports s'élargissent dans un périmètre et ainsi augmenter la pratique sportive dans la ville de Ceyrat.
1120	Pas le construction au abord des terrains de Ceyrat
1121	Madame, Monsieur,
1122	Les associations sportives ceyratoises , leurs éducateurs, éducatrices, dirigeants et pratiquants sportifs méritent plus d'écoutes et de respect dans leur quête de développement des installations sportives qui contribuent à la bonne pratique sportive, et toutes les valeurs qui en découlent, de la commune ceyratoise et de l'agglomération clermontoise.
1123	Objet : Opposition à la modification du zonage du plateau de Lachaud à Châteaugay
1124	Le projet PLU a ces avantages ,cependant je pense que le club de ceyrat mériterait d'avoir un deuxième terrain de football au détriment de ce projet. D'une part en vue du nombre de licenciés et de l'ampleur que le club prend, et d'autre part pour l'importance de pouvoir créer et dans un futur proche pouvoir accéder à un deuxième terrain reste plus convenable pour la situation actuel du club de ceyrat et de la ville en général. En ajoutant à cela que les logement sociaux demandé par le projet PLU ne seront pas avantageux pour les habitants qui logeront ceux-ci car
1125	Objet : Châteaugay - des emplacements réservés pour faire quoi et quand ? Monsieur le Président de la commission d'enquête,
1126	En désaccord avec le fait de construire des logements sociaux au dessus du terrain de football et de tennis
1127	Je m'oppose au zonage UV proposé par le PLUi Métropole pour le terrain de l'ancienne décharge de Royat (soit les parcelles AM 629 et AM 632 dans le secteur dit de l'Oclède sur la commune de Royat) et souhaite que le terrain demeure en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat.
1128	Bonjour,
1129	Pas vraiment simple d'absorber les centaines de pages de ce PLUi, l'exercice est dense tant la volumétrie est importante, mais nous n'avons pas reculé, et cette lecture nous amène à vous soumettre 2 ou 3 remarques ou interrogations : -1- Le nouveau zonage UG ne distingue pas les secteurs réservés à l'habitat individuel et à l'habitat collectif ; résultat ce PLUi permet donc la construction d'immeubles au milieu de maisons individuelles.
1130	Non au logement sociaux à côté du stade
1131	Bonjour, je m'oppose à l'AOP du puy valeix sur nohanent . Ce projet est trop imposant et trop mal pensé .
1132	Non au logement sociaux à côté du stade !!!!
1133	Objet : Demande de modification PLU de la zone EU en zone U - Quartier Le Chambon - 63430 Pont du Chateau
1134	Pas de nouvelles constructions d'immeuble autour du stade de foot municipal (prioriser offre d'équipement sportif à mon sens); et/ou de nouvelles constructions aux Pradeaux (espace naturelle, préservé, en lien avec le développement durable et la préservation d'espace vert). Je souhaite vous exprimer mon inquiétude concernant la construction de logement sociaux dans la zone située derrière la tribune du foot et les tennis.
1135	En effet la construction dans cette zone nuirait considérablement au développement des clubs de football et de tennis empêchant tout projet d'un terrain supplémentaire pour le club de football qui est saturé et pour le projet de terrains de panel du club de tennis. Je demande le maintien des parcelles AM 629 et AM 632 dans le secteur dit de l'Oclède sur la commune de Royat , en zone naturelle comme sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme proposé au PLUi Métropole aux fins de:
1136	
1137	Bonjour, Je vous prie de trouver ci-joint le règlement de l'AFUA de l'Oclède. Ce règlement nous a été imposé quand j'ai acquis ma parcelle (23 bd de Charade, 63130 ROYAT, parcelle n°53, cadastre XA75) et il était pris en compte par les services instructeurs des permis de construire et demandes Concernant le bâti remarquable:
1138	
1139	En soutien au courrier du président de l'Espérance Ceyratoise Football
1140	Royat contre le projet oap clos des rochettes
1141	Bonsoir, Quelle ne fut pas ma surprise en découvrant dans ma boîte à lettres une invitation à une réunion d'information concernant l'aménagement de la zone du secteur La Garenne/ le Poux à Saulzet le chaud!
1142	Non à la construction de logements sociaux en bordure immédiate du club de foot et de tennis !
1143	Demande pour la création d'un deuxième terrain de foot derrière les vestiaires à ceyrat. Trop de licenciés pour un seul terrain
1144	Bonjour,
1145	Contre le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de Clermont Métropole qui prévoit la construction de logements sociaux en bordure immédiate des structures de l'ECF (football et tennis).
1146	Logement sociaux à Ceyrat non compatible à proximité du terrain de foot
1147	Objet : Réclamation relative aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi

Référence	Contribution
1148	Une aberration que ce projet de nouvelles constructions d'immeuble autour du stade de foot municipal ainsi que derrière les tennis. Les infrastructures sont aujourd'hui trop limitée, les licenciés a l étroit, ce genre de projet nuit clairement au développement de nos associations. Les nouvelles constructions aux Pradeaux (espace naturelle, préservé, en lien avec le développement durable et la préservation d'espace vert) est également une aberration.
1149	Derrière le vestiaire, ancien emplacement de mobilomes pour le CREPS
1150	Je suis pour que le plateau de Lachaud à Châteaugay soit classé en zone N et non en zone N2c comme dans le projet de zonage. Ce zonage aura des conséquences sur l'environnement puisqu'il y a un risques d'artificialisation des terres, de perte de biodiversité, d'atteinte aux continuités écologiques.
1151	Nauton Pascale 22 mars 2025 63160 Egliseneuve-près-Billom
1152	En accord avec mes présidents, je m'oppose fermement à la construction de logements sociaux à proximité du stade et du foyer du club de foot de ceyrat.
1153	Bonjour Madame, Monsieur , Je suis un des fils de Mme MALLET Thérèse qui a déposé le 19/02/2025 une contribution manuscrite enregistrée sous le n°1 du registre de l'enquête publique en mairie d'Orcines et une autre par e-mail enregistrée sous le n° 328 du 05/03/2025.
1154	Bonjour Madame, Monsieur , Je suis un des fils de Mme MALLET Thérèse qui a déposé le 19/02/2025 une contribution manuscrite enregistrée sous le n°1 du registre de l'enquête publique en mairie d'Orcines et une autre par e-mail enregistrée sous le n° 328 du 05/03/2025.
1155	Projet aménagement d'un quartier pavillonnaire (la garenne /le poux) à saulzet le chaud Un projet qui d'après ce qui a fuite reprend les mêmes caractéristiques que celui présenté il y a quelques années
1156	Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,
1157	Non à l'installation de logement sociaux à côté d'un terrain de foot et d'une route départementale
1158	Je cherche t2 si possible Clermont-Ferrand ,aubier à,beaumont et romagnat
1159	Ne pas faire des logements derrière le terrain de foot
1160	Non aux logements sociaux derrière le terrain de foot et le foyer
1161	Voir photos ci-dessous
1162	Je soutiens le club de football ceyratois et m'oppose fermement à la construction de nouveaux logements sociaux aux abords du stade. Un deuxième terrain d'entraînement permettrait un meilleur fonctionnement de ce club et éviterait de futurs conflits de voisinage inévitables.
1163	Je ne souhaite pas de logements sociaux à côté de stade de foot et privilégie la construction d'un deuxième terrain.
1164	Monsieur le Commissaire Enquêteur.
1165	Je ne souhaite pas de logements sociaux aux abords du stade. Je pense que la construction d'un second terrain est à privilégier favorisant ainsi l'épanouissement des activités du club de foot plutôt que de se créer des conflits de voisinages inévitables.
1166	bonjour en tant qu acteur du bâtiment je soutenien l activité d approvisionnement en matériaux de la métropole.
1167	Pour club ceyrat
1168	Je ne veux absolument pas des logements sociaux aux abords du stade de ceyrat.
1169	Je souhaite qu'il y soit fait un deuxième stade et non des logements sociaux vers le stade.
1170	Il faut absolument annuler le projet de logements sur la plaine de sports de Ceyrat cela détruira l'espace sportif dédié aux sportifs ceyratois et à court terme détruira les installations sportives terrain de foot et terrain de tennis payés au les impôts des ceyratois et cela annulera tous les efforts entrepris pour les jeunes de la commune et de la métropole
1171	Arrêter la concentration urbaine au profit du développement de petites communes urbanisation raisonnée pour une répartition plus équilibrée de la population et des emplois. Outre la revitalisation économique d'espaces périphériques, ceci aurait comme avantage potentiel une atténuation des effets nocifs d'une urbanisation excessive et démesurée du territoire autour de quelques grandes agglomérations :artificialisation de l'espace, pollution due à l'extrême mobilité des banlieusards et périurbains, cites dortoir.
1172	Arrêter la concentration urbaine au profit du développement de petites communes urbanisation raisonnée pour une répartition plus équilibrée de la population et des emplois. Outre la revitalisation économique d'espaces périphériques, ceci aurait comme avantage potentiel une atténuation des effets nocifs d'une urbanisation excessive et démesurée du territoire autour de quelques grandes agglomérations :artificialisation de l'espace, pollution due à l'extrême mobilité des banlieusards et périurbains, cites dortoir.
1173	Contre la construction des logements sociaux
1174	Je tiens à exprimer mon opposition au projet de construction de logements sociaux à proximité du stade, pour les raisons suivantes :
1175	Suite à l'entretien avec M.Peureux, membre de la commission d'enquête publique en mairie d'Orcines le 5 mars 2025, nous confirmons notre demande d'inscription en zone constructible des parcelles BP 005 et BP 006 appartenant respectivement à M.Guillaume ROUSSET et à Mme Michèle MASSON née BRUN.
1176	Mon observation porte sur le projet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation qui prévoit la construction d'une soixantaine de logements dans une zone déjà densément habitée. A l'heure où l'on parle du besoin de végétalisation pour rafraichir les villes, un tel projet semble incohérent. Sans parler des nuisances sonores et de la pollution occasionnées par les véhicules que ces logements amèneront.
1177	Demande de confirmation de constructibilité
1178	Je demande le maintien des parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle comme actuellement sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme proposé au PLUI Métropole, afin : - de maintenir l'affectation et la cohérence du zonage naturel en limite immédiate du Parc Naturel Régional des Volcans D'auvergne et du territoire UNESCO « Chaîne des Puys faille de Limagne »,

Référence	Contribution
	je me permets d'attirer votre attention sur l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme métropolitain.
1179	
	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1180	
	Madame, Monsieur,
1181	
	Madame, Monsieur,
1182	
	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1183	
	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1184	
1185	A
	Madame, Monsieur,
1186	
	Originaire de Royat, où mes parents continuent de résider, je demande le maintien des parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle comme actuellement sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme proposé au PLUI Métropole, afin :
1187	- de maintenir l'affectation et la cohérence du zonage naturel en limite immédiate du Parc Naturel Régional des Volcans D'auvergne et du territoire UNESCO « Chaîne des Puys faille de Limagne »,
	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1188	
	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1189	
	Je vous prie de recevoir l'expression de mon incompréhension et de mon refus quant à l'OAP de la treille à Lempdes.
1190	
1191	Je manifeste mon mécontentement quant au projet de logements aux abords du stade
	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1192	
	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1193	
	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1194	
	POUR l'AFU de PUY VALEIX à NOHANENT qui respecte intégralement le futur PLUI.
1195	Madame et Messieurs les Commissaires Enquêteurs,
	Madame et Messieurs les commissaires en charge de l'enquête publique du PLUI,
1196	
	Après avoir pris connaissance du futur PLUI, je me permets de vous écrire pour exprimer mon opposition à une nouvelle disposition qui devrait impacter à nouveau et fortement l'usage de ma propriété BO 3 de 4944 M <sup>2</sup> située dans le lotissement d la Côte Rouge à Saint Genes Champanelle
1197	
	Traitement désinvolte de notre contribution (celle d'Actess ) lors de l'enquête des PPA à l'automne 2024 !
1198	
1199	Le projet de carrière est crucial pour l'activité économique de Châteaugay et pour répondre à tous les besoins en matériaux des chantiers de construction environnants.
1200	Je souhaite que le plateau de Lachaud à château gay soit classé en zone N et non N 2 c
	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1201	
	Demande de modification des zonages des parcelles BX260 et CH214 rue du Pré La Reine sur la commune de Clermont-Ferrand.
1202	
	Concernant le plu sur pont du château quartier la varenne, tête de pont, je suis contre ce projet. Messieurs, dames, il s agit d un secteur de pont du château qui n est pas encore trop bétonné, et qui attire les randonneurs. La biodiversité y est bien présente du fait de la présence de champs et de bois. Le projet de constructions dans ce secteur, va impacter la nature en 1er plan, les habitants du quartier et enfin les personnes circulant dans ce secteur, qui n est pas encore englué par les bouchons de la ville.
1203	Bonjour
	Vélo-Cité 63 apporte une contribution à l'enquête publique par un rapport complété par 3 annexes
1204	Protégeons les arbres remarquables menacés par le projet de construction au 68 rue de Wailly.
1205	
	Bonjour,
1206	
	Objet : CONTRIBUTION EN PLUI
1207	
	Objet : 2ème contribution Enquête publique PLUI
1208	
	Objet : Enquête publique PLUI Métropolitain
1209	

Référence	Contribution
	Objet : Enquête publique PLUI
1210	
	Demande de modification des zonages de la parcelle CH 136 et 137 rue du Pré La Reine sur la commune de Clermont-Ferrand
1211	
	Monsieur le Président de la commission d'enquête, Le PLUI prévoit une réserve de terrain pour construire des logements à proximité immédiate de la Plaine des Sports de Ceyrat en bordure de la salle 2 du club de tennis.
1212	Contribution Nathalie Ferard
1213	Projet de PLU métropolitain - enquête publique, mars 2025 Cette contribution concerne l'OAP puy l'orme a Blanzat.
1214	Je pense qu'il est impensable de construire encore des logements qui ne feront que détruire le paysage et notre lieu de promenade. Nous avons besoin d'espaces verts et non de blocs de briques et de béton. A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1215	
	Demande de modification des zonages de la parcelle CH 31 rue du Pré La Reine sur la commune de Clermont-Ferrand
1216	
	OAP puy l'orme a Blanzat
1217	
	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1218	
	Suite à mon entrevue avec Madame DESFOURS Corinne, lors de l'enquête publique du 18 mars 2025 à Durtol, je souhaiterais que le redécoupage de la zone constructible/ zone N, de la parcelle numéro 464, située 41 rue de la gare à Durtol soit réexaminé, dans la mesure du possible. Ma Maman, décédée début 2024, possédait une maison sur cette parcelle, qui avait été rendue insalubre du fait de la proximité du mur mitoyen de la clinique cardiologique de Durtol.
1219	Contribution contre le projet de carrière sur le plateau de Lachaud, Châteaugay
1220	
	Je soussignée Madame Mercier Marie-Josèphe propriétaire de la parcelle K408 sur la commune de Saint Genés Champannelle demande à ce qu'une partie de cette parcelle soit classée en zone constructible.
1221	Voir le plan ci joint qui constitue une continuité des habitations limitrophes: Demande de modification des zonages des Parcelles CH 31 et CH32 rue du Pré La Reine sur la commune de Clermont-Ferrand.
1222	
	À l'attention de la commission d'enquête.
1223	
	Bonjour, En tant que président d'association, que conseiller municipal, que riverain du plateau de Mirabel, et des personnes que je représente, je m'oppose fermement à la modification du PLUI de Clermont Communauté que vous proposez et qui permettra de créer une carrière d'extraction de SI le projet "URBAN VILLAGE" ne peut pas être réalisé sur la commune de COURNON , section YA, parcelle 10 ,nous demandons à ce qu'il puisse être déplacé sur la commune d'AUBIERE,section BO,parcelles 47,48,50,51,53,54.
1224	
	Pour cela il semble nécessaire de reclasser ces parcelles dans le cadre du PLUI de telle façon que le projet "URBAN VILLAGE" soit recevable. Éleveuse professionnelle de chevaux sur la commune d'orcines, je souhaiterais que mes parcelles sections OD0313 et OD0314 soit classée en zone agricole (A) car j'ai besoin de faire un bâtiment de stockage fourrager et/ou box pour mes animaux. Elles sont sur le lieu dit sarcenat en direction de la clinique du grand pré.
1225	
	Bonjour,
1226	
	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1227	
1228	
	Contribution contre la modification de la zone N du plateau de Lachaud en vue de l'installation d'une carrière
1229	
	Je vous prie de trouver ci joint mes observations accompagnées de ses annexes. Le projet d'ouverture et l'exploitation de la carrière sur le plateau de Lachaud à Châteaugay s'inscrit dans un projet économique ayant un fort impact sur ce secteur écologiquement sensible. De plus, il engendrerait des nuisances pour la faune, la flore et par conséquent les habitants.
1230	
	Je suis très inquiet des conséquences de ce choix qui irait à l'encontre des politiques actuelles visant à préserver notre environnement. Bonjour,
1231	
	Je souhaite vous faire part de mes interrogations quand au projet en cours de réflexion sur l'avenue de Beaulieu à Ceyrat. Tout d'abord, je tiens à préciser que je peux comprendre les principales motivations du projet ( optimiser du terrain, mettre en place un pôle santé...). Toutefois, je Bonjour
1232	
	je voudrais ajouter une remarque à ma contribution (n° 378) concernant le projet d'extension du champ de la Baume :
1233	
	Bonjour,
1234	
	Le plan local d'urbanisme intercommunal de Clermont Auvergne métropole a été adopté le 28 juin puis le 8 novembre 2024. Il prévoit notamment une orientation d'aménagement et de programmation du secteur Puy Valeix sur la commune de Nohanent. Les propriétaires des terrains de ce secteur ont constitué une Association Foncière Urbaine (AFU) dans le but de remembrer et viabiliser les terrains concernés. Voici quelques remarques que m'inspire le projet de PLUI Clermont Métropole :
1235	
	- Fin d'un village "Saulzet" à cause d'une croissance trop excessive-
1236	
	- Projet disproportionné de trop nombreux logements par rapport à la population du village Messieurs les commissaires enquêteurs,
1237	
	L'Association Chamalières Environnement, initialement créée par un groupe d'habitants des Hauts de Chamalières, a pour objet : « la défense, la protection et la valorisation du cadre de vie ainsi qu'un aménagement harmonieux et équilibré de l'urbanisme sur la commune de Bonjour,
1238	
	En tout premier lieu, je trouve scandaleux que "l'enquête publique" ne soit pas affichée très clairement à la population concernée par cet aménagement. Messieurs les commissaires enquêteurs,
1239	
	L'Association Chamalières Environnement (ACE) se permet de vous signaler 3 anomalies relevées sur le document graphique secteur des Hauts de Chamalières :
1240	

Référence	Contribution
1241	Pourquoi créer cette verrière de panneaux à un endroit où l'on peut se promener dans un espace de verdure avec des lieux de renaturation à proximité ? eau - faune - flore ... il n'y a pas d'autres endroits plus propices où les supports existent dans la ville ou en périphéries ? Bonjour,
1242	
1243	une enquête publique vient d'être lancée pour le changement de plui de la métropole, a Beaune le chaud on prévoit de construire un lotissement en bas du chemin de la croix de Beaune.
1244	projet 31 : alignement chemin des fourches vieilles + projet voirie a venir concertation imperative avec les riverains.respect des doléances nombreuses sur ce site: Je souhaite mettre en évidence la parcelle HT6 située au 54 rue Paul Collomp à Clermont-Ferrand, comme un jardin partagé, unique et remarquable par son histoire et son emplacement en plein centre de Clermont-Ferrand. En effet, des documents très anciens nous montrent que dès le XVIIe siècle, cette parcelle était un jardin d'agrément inscrit dans le couvent des Capucins. Ce jardin a traversé les pages de l'histoire, résistant à l'emprise du développement urbain et conservant son caractère unique et précieux. Objet : Contribution relative au projet de construction d'une habitation au 19 / 21 rue des Petits Bois à 63830 NOHANENT (63830) (Sections cadastrales AI 279 / AI 280 / AI 281) Après lecture de l'OAP Les Creux sur la commune de Pont Du Château, voici mes différentes interrogations et observations sur ce projet.
1245	
1246	Après lecture de l'OAP Les Creux sur la commune de Pont Du Château, voici mes différentes interrogations et observations sur ce projet.
1247	
1248	Je souhaite attirer l'attention sur une problématique concernant l'ouverture d'un local de location de salle recevant du public en zone UE et UE+. Selon le règlement (4.1), les dispositions spécifiques interdisent l'établissement de type "autre équipement recevant du public".
1249	Aux membres de la Commission d'enquête Veuillez trouver sur le registre dématérialisé, la contribution de l'Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont Chanturgue (ASCOT). Des logements pour tous, certes, mais que la construction soit équitablement répartie sur le territoire de la métropole ! Afin que Pont du Château, qui a perdu des commerces de proximité indispensables (boucherie, cordonnerie, pressing...) ne soit pas qu'une cité dortoir !
1250	A t'on anticipé les conséquences d'une surpopulation ? Plus de voitures donc plus de pollution, stationnement, écoles, médecins, sécurité... Demande de classement de la parcelle AC 1110 " La Maison Blanche" à Châteaugay en ZONE A.
1251	
1252	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1253	Madame , Monsieur Je vous transmets notre contribution qui concerne un terrain route de Cébazat.
1254	La construction d'opérations denses n'est pas l'unique solution pour faire face au manque de logements sur le territoire. Une étude plus poussée doit avoir lieu sans délai sur la commune de Royat afin d'étudier en détail l'ensemble des alternatives: réhabilitation, transformation, rénovation du bâti délaissé, action sur les logements vacants, constructions sur des terrains déjà artificialisés, densification douce
1255	Tout l'argumentaire ci joint est traversé par la question de l'acceptabilité des transformations urbaines et paysagères, et en particulier de la densification. Merci de ne pas accéder aux demandes des acteurs économiques qui sont des revendications catégorielles en défense d'intérêts privés.
1256	La boussole de ce PLUI doit être l'intérêt général. A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1257	
1258	J'habite dans la cité jardin de l'Allée des Castors à Clermont-Ferrand. Celle-ci est concerné par le secteur UG* et par un modèle de maison dit "modèle 2 - Clos de Chanturgue" dans le cahier communal. Bonjour
1259	Je ne souhaite pas que le projet de la chaufferie de gravenoire soit réalisé pour les raisons suivantes : Madame, Monsieur,
1260	
1261	Bonjour, Veuillez trouver en pièce jointe notre contribution concernant la modification du PLUI. Je souhaite que Le plateau de lachaud soit classé en zone N et pas en zone N2c. Que fait on le bilan carbone ? Densification urbaine et énergies renouvelables (type solaire )
1262	
1263	
1264	Monsieur le Commissaire enquêteur,
1265	Bonjour je vous transmets un plan cadastral d'une partie de la commune de lempdes où se situe la parcelle AP115 dont je suis le propriétaire. Une partie de cette parcelle est déjà en zone U. Dans le projet de modification du plu de Clermont Auvergne métropole je souhaiterais pouvoir agrandir la zone urbaine de ma parcelle AP115 dans l'alignement des dernières habitations se situant à gauche de mon terrain. Ci joint un plan où j'ai hachuré la partie que je souhaite faire passer en zone constructible qui me paraît tout à fait recevable compte tenu des habitations
1266	Je ne veux pas de logement sociaux à côté du stade mais en revanche un 2ème terrain serait beaucoup plus judicieux pour l'avenir du club de l'espérance ceyratoise football Avis pour le maintien en zone naturelle du plateau de Lachaud à Chateaugay
1267	
1268	Je vous sollicite car je souhaite faire le classement de ma parcelle viticole AE 1229 sur Chateaugay lieu dit les nigerades en zone agricole constructible afin de permettre la réalisation de mon exploitation viticole au coeur des vignes.
1269	Etant jeune installé en viticulture biologique je souhaiterais réaliser un chai viticole d'au moins 600m2 + un auvent avec une partie production vinification élevage ainsi que la partie stockage bouteille et caveau de dégustation. La construction d'un chai viticole au coeur des vignes est COUVREUIL Pierre 86 Rue Beausoleil Objet : Opposition au PIU du camping du Chanset à Ceyrat
1270	
1271	Observations à l'enquête publique concernant le PLUi et demandes : Commune de Ceyrat : Non à l'OAP concernant la Plaine des Sports" avec une construction de plusieurs logements R + 1, une incohérence sur un emplacement dédié aux activités sportives. L'absence de concertation des clubs pour une « OAP » qui interpelle négativement alors que

Référence	Contribution
1272	Objet : projet d'habitations légères sur le maupas à Blanzat
1273	Bonjour, Il faut renoncer à l'étalement urbain et conditionner l'ouverture des zones à urbaniser à un besoin avéré et prouvé. A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1274	Non à l'OAP Montchalamet à Royat.
1275	Suite à l'information concernant le projet d'OAP « Les CREUX » sur la commune de Pont-du-Château, je souhaite faire part de mes observations et préoccupations relatives à ce projet.
1276	Souhait de maintenir la zone en N et non en N2C comme proposé pour ces raisons majeurs :
1277	Bonjour,
1278	Je trouve très important d'avoir une carrière dans la périphérie de Clermont notamment pour pouvoir desservir au plus près les besoins en granulats essentiels à la construction de nos infrastructures et réduire l'impact écologique avec un fret de camions qui sont obligés de faire jusqu'à 2h de trajet A/R pour alimenter une centrale à béton par exemple
1280	Je suis particulièrement surpris du classement en UG de l'espace vert situé à l'extrémité de la rue Toulouse Lautrec concernant les parcelles 465 et 465 sur la commune de Chamalières. Cet espace vert entouré par les immeubles de la rue Toulouse Lautrec et ceux de l'allée Édouard manet procure un havre de paix aux habitants de ce quartier. Une éventuelle construction irait à l'encontre des objectifs du PADD qui sont de préserver la nature en ville. J'ajoute que Chamalières est déjà la ville de la métropole où la densité du nombre d'habitants au km2 est la plus
1281	Je suis contre le nouveau PLUI que la métropole veut mettre en place. Je n'ai aucunement l'envie de voir autant de constructions nouvelles sur notre village : les infrastructures scolaires, sportives, de santé ne peuvent absolument pas suivre tout comme très certainement l'ensemble des réseaux.
1282	Pour ce projet. Nous avons besoin d'avoir des carrières afin de produire nos matières pour les maisons, routes etc...
1283	Concernant l'orientation d'aménagement du secteur Saint-Jean et le Brezet, sur le côté Saint-Jean je tenais à dire qu'elle va dans le bon sens pour la rénovation du quartier qui en avait bien besoin. Depuis l'avenue E.Michelin je le parcours souvent ! La municipalité a trop longtemps délaissé ce quartier sous prétexte qu'il y a une majorité d'usines et entreprises, mais il y a aussi des habitants qui y vivent ! Les trottoirs sont trop petits, il n'y a pas de pistes cyclables, le goudron est abîmé, il n'y a pas d'espaces verts. De plus les bâtiments existants (ACC notamment) sont
1284	Bonjour, >
1285	Messieurs les commissaires enquêteurs, Je souhaite attirer votre attention sur la classification des 2 parcelles n° XA 464 et XA 465 situées rue Toulouse Lautrec CHAMALIERES dans le cadre du nouveau plan d'urbanisme.
1286	Bonjour,
1287	Madame, Monsieur,
1288	Le PADD affiche la volonté de prendre soin du bien commun que constituent la biodiversité et les ressources naturelles, et en particulier les sols : il me paraît en effet essentiel de limiter au maximum leur artificialisation afin de préserver l'habitabilité du territoire et nos capacités de résilience, en autres sur le plan de la production alimentaire et de la capacité à supporter les bouleversements climatiques.
1289	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande. Elle concerne le maintien en l'état, dans le futur PLUI, des Zones d'implantation grisées de l'ancien plan d'aménagement de la Zone UZA de la ZAC de Fontimbert à Ceyrat.
1290	Remarques sur l'OAP La Varenne ainsi que les différentes problématiques de cette zone de Pont-du-Château :
1291	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1292	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1293	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1294	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1295	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1296	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1297	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1298	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1299	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1300	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1301	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1302	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.

Référence	Contribution
	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1303	
	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1304	
	Objet : Châteaugay - plan du réseau d'eau potable non à jour
1305	Monsieur le Président de la commission d'enquête, Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1306	
	Par la présente contribution je souhaite vous transmettre mon opposition au projet d'OAP La Treille à Lempdes.
1307	
	Je ne suis pas favorable à la construction d'au moins 55 logements dans le quartier pavillonnaire du Montchalament. Projet trop dense ne respectant ni la réglementation du SPR, ni l'environnement avec son corridor écologique et ses paysages exceptionnels. Projet mal jaugé, desservi par un boulevard à très forte pente accidentogène qui ne permet pas le développement des mobilités douces. Un projet à réétudier.
1308	Bonjour,
1309	
	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1310	
	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1311	
	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1312	
	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1313	
	Bonjour,
1314	
	Contre les logements sociaux au bord du stade de football
1315	Madame, Monsieur,
1316	Je me permets de vous écrire pour exprimer mon opposition au projet de construction de logements d'habitation dans la continuité du 68 rue de Wailly, 63000 Clermont Ferrand qui prévoit l'abattage de trois arbres et la bétonisation d'un espace naturel de plus dans notre commune.
1317	Contre les logements sociaux au bord du stade de football
	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1318	
	Non a la chaufferie, c'est une aberration de mettre un projet comme celui-ci aux abords direct du parc des volcans, au milieu de la forêt.
1319	De plus vous allez dénaturer un lieu magnifique, tuer le camping de l'oclede, dévaluer l'immobilier de tout le secteur, sans parler de la pollution que cela va engendrer pour les sols et l'air.
1320	Zonage N en lieu et place du Zonage N2* pv
	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1321	
	Zonage N en lieu et place du Zonage N 2 * pv
1322	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous invite à prendre en compte la demande suivante.
1323	
	Je me permets de vous écrire dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1324	
	je demande un zonage N pour le PLU de Nohanent
1325	Bonjour,
1326	
	Dans le cadre de l'enquête publique, il est essentiel de mettre en lumière l'incohérence entre le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan Local de l'Habitat (PLH). Le PLH prévoit la construction de 111 logements par an, soit un total de 1 110 logements sur une période de 10 ans.
1327	Cependant, le PLU ne semble pas prendre en compte l'ensemble des projets identifiés dans ses Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui prévoient déjà 1 191 logements collectifs.
	Bonjour je suis très étonnée d'apprendre que les parcelles 464 et 465 situées au bout de la rue Toulouse Lautrec à Chamalieres soient classées en zone UG. Il me paraît très dommageable pour ce quartier de vouloir supprimer un espace vert très bien entretenu et correspondant tout à fait aux règles définies par le PAAD sur l'environnement entre nature et espace urbain. Il me semble aussi que compte tenu de la densité urbaine de Chamalieres, déjà très importante, et notamment dans ce quartier prisé, que la construction de nouveaux logements contribuerait à
1328	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
	Elle concerne le maintien en l'état, dans le futur PLUI, des Zones d'implantation grisées de l'ancien plan d'aménagement de la Zone UZA de la ZAC de Fontimbert à Ceyrat.
1329	Nous sommes propriétaires de la parcelle cadastrée section AC n°35 de 1670 m² sur la commune de Chamalieres.
1330	
	Le plateau de Lachaud, à Châteaugay, représente bien plus qu'une simple étendue de terrain. C'est un patrimoine naturel précieux, une zone identifiée comme devant être protégée. Pourtant, le projet actuel de zonage prévoit de le classer en zone N2c, une décision qui met en péril cet écosystème fragile. Nous demandons fermement que le plateau soit classé en zone N, afin de garantir sa sauvegarde.
1331	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1332	
	Dans le cadre de l'enquête publique, je souhaite attirer l'attention sur une incohérence significative entre le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), en particulier en ce qui concerne les problématiques de stationnement.
1333	

Référence	Contribution
1334	La Contribution de l'ASLDG (association syndicale libre de Gravenoire) est portée par son bureau . Elle a été votée et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 20 mars dernier. L'association est constituée depuis 1980 sur l'ancienne ZAC de Gravenoire (158 lots) à Ceyrat Je souhaite attirer l'attention sur l'importance cruciale des espaces verts dans notre commune et sur l'incohérence que je perçois entre le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'accessibilité à ces espaces.
1335	
1336	Le zonage NZ*pv du PLUi pour cet espace étant incompatible avec ces orientations du SCoT, nous demandons le respect de celles-ci par un zonage N plus cohérent.
1337	Le cahier communal de Le Cendre ne mentionne, comme type de couverture et coloris autorisés, seulement de la tuile rouge. Il serait opportun d'autoriser d'autres matériaux (type métalliques par exemple ou autre) pour les annexes telles que abris de jardin, carport, pergola, etc., les bâtiments agricoles ou d'activité comme le précise le PLU de la commune actuel.
1338	Je demande le maintien du zonage N en lieu et place du zonage NZ* pv Monsieur le Commissaire enquêteur
1339	
1340	Les élus de certaines communes devraient peut-être s'interroger quant à leurs votes favorables ou équivalents pour ce PLUi au vu des très nombreuses contributions de leurs habitants. Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1341	
1342	Madame, Monsieur, Dans le PLU de la ville de Pont du château, vous indiquez un emplacement réservé à la commune pour l'alignement du chemin de fourches vieilles (point n°31). Bonjour,
1343	je pense que la mise en place de STECAL contrevient fortement au principe républicain d'égalité devant la loi. En effet nous allons régulariser des situations illégales , aucun permis de construire, non respect d'un minimum de règles d'urbanisme, constructions dans des zones agricoles
1344	réflexion sur la densification du quartier des salins Bonjour,
1345	je pense que la mise en place de STECAL contrevient fortement au principe républicain d'égalité devant la loi. En effet nous allons régulariser des situations illégales , aucun permis de construire, non respect d'un minimum de règles d'urbanisme, constructions dans des zones agricoles Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1346	
1347	L'ASSOCIATION DES USAGERS DES TRANSPORTS D'Auvergne représentant localement la FNAUT est en accord avec les objectifs de PLUi visant à la densification urbaine, à l'urbanisation préférentielle à proximité des axes de transports collectifs efficaces, à l'économie des espaces agricoles et naturels. L'objectif de réduction de la part modale de l'automobile dans les déplacements de la Métropole, qui est aujourd'hui disproportionnée et une des plus importante de France, est d'une impérieuse nécessité. Elle passe, bien évidemment, par une redistribution de Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1348	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1349	
1350	Monsieur le Commissaire enquêteur,
1351	Objet : demande confirmation de constructibilité
1352	Objet : Vélo-Cité 63 : contributions
1353	Objet : enquête publique PLUi Objet : Avis / l'Enquête publique PLUi
1354	Objet : Contribution à l'enquête publique du PLUi du 17 février au 28 mars 2025
1355	Objet : Demande de suppression de l'OAP Puy Valeix située à Nohanent
1356	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1357	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1358	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1359	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1360	
1361	Madame, Monsieur, je me permets de vous écrire pour exprimer mon opposition au projet de construction de logements en face du 68 rue de Wailly, Clermont-Ferrand, prévoyant l'abattage de plusieurs arbres et la bétonisation d'un espace naturel vierge. Objet : PLUI URBAN VILLAGE - Décision du Tribunal administratif de CLERMONT FERRAND du 05/12/2024
1362	
1363	Monsieur le Président de la commission d'enquête,
1364	Madame, Monsieur, je me permets de vous écrire pour exprimer mon opposition au projet de construction de logements en face du 68 rue de Wailly, Clermont-Ferrand, prévoyant l'abattage de plusieurs arbres et la bétonisation d'un espace naturel vierge.

Référence	Contribution
	Objet : Contribution Enquête Publique zonage N2*c
1365	
	Objet : Contribution Bernard LABRAISE, PLU métropolitain, enquête publique , mars 2025
1366	
	Objet : Enquête concernant AM629 AM632
1367	
	Objet : Non à la chaufferie de Gravenoire
1368	
	Bonjour,
1369	
	Objet : contribution sur le PLUi concernant Royat
1370	
	Objet : Châteaugay : contre le classement du plateau de Lachaud en zone N2c et pour le classement en zone N
1371	
	Objet : Requête PLUI
1372	
	Bonjour
1373	Une zone carriérable N2*C est proposé sur chateaugay. Je tiens à apporter une contribution positive pour l'activité de ce type de carrière.
	Objet : Message de FOURNIER Jean-Claude - jcfornitho@orange.fr
1374	
	Objet : zone de PUY VALEIX NOHANENT
1375	
	Ceyratoise et maman de 2 enfants licenciés à l'ECF, il me semblerait plus judicieux d'élargir les possibilités d'accueil du club que de construire encore des logements dans une perspective d'avenir et d'encadrement pour nos enfants: l'apprentissage par le sport et les valeurs sportives sont essentielles au bon développement de notre jeunesse d'autant plus dans la société actuelle !
1376	
	Madame, Monsieur,
1377	
	Objet : Contribution enquête publique OAP Chatrat
1378	
	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1379	
	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1380	
	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1381	
	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1382	
	Requête pour la préservation de l'environnement et du paysage du quartier des Salins
1383	
	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1384	
	Objet : Fwd: Fwd: Annulation projet chaudière de Gravenoire
1385	
	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne .
1386	
	Objet : Mail erroné
1387	
	Objet : Châteaugay : classement du plateau de Lachaud en zone naturelle
1388	
	Modification/déplacement du STECAL situé à " La Varenne", commune de Pont-du-Château
1389	
	Objet : enquete publique du PLUI Metropolitain
1390	
	Objet : Complément de contribution - fondements juridiques
1391	
	Objet : Réclamation sur le PLUi
1392	
	Objet :
1393	
	Objet : observation PLUi - densification urbaine et énergies renouvelables
1394	
1395	Je suis contre la construction de logements au dessus du terrain de foot et pour agrandir notre surface d'entraînement.

Référence	Contribution
1396	La contribution concerne la parcelle AB 276 sur la commune d'Orcine. Elle est proposée à être classée en A1: sur les espaces agri-naturels propices au développement d'une agriculture de proximité, maraîchère ou vivrière où peuvent cohabiter des usages urbains), ainsi qu'en N sur une partie de cette dernière.
1397	Commune de Chateaugay – modification du zonage de la zone N vers la zone N2*c sur le plateau de Lachaud dans le cadre du projet de l'installation d'une nouvelle carrière.
1398	Bonjour, Le club de Foot de Ceyrat ne dispose que d'un seul terrain pour accueillir ses 450 licenciés.
1399	Contre les logements sociaux au dessus du terrain de foot
1400	Ma contribution porte sur la parcelle AB 275 de la commune d'Orcines. Il est prévu de passer l'ensemble des bâtiments avec une classement "Bati remarquable". Bien que l'ensemble de ce domaine mérite d'être identifié au sein de la commune, je interroge sur le bien fondé de classé le garage jouxtant le pigeonnier à ce classement.
1401	> Les éléments du dossier PLUi concernant le massif des Côtes de > Clermont révèlent des incompatibilités (avec le SRADDET, le
1402	Ma contribution concerne la parcelle AB 275 sur la commune de Orcines. Il est inscrit sur le règlement graphique 3 arbres isolés remarquables. Or, à cet endroit, il y a plus de 6 arbres qui sont présents. Je l'interroge donc sur plusieurs aspects:
1403	1/ Sur le secteur des Côtes de Clermont:
1404	La présence des commissaires enquêteurs pour la révision d'un PLUi est bien trop faible pour permettre à chacun de pouvoir s'exprimer auprès d'eux. Sur la commune d'Orcines, une seule permanence de 3 h pour plus de 3 500 habitants ? Une durée identique sur la commune de Clermont Ferrand ?
1405	Un projet de chaufferie aux bois est prévu sur des parcelles qui sont actuellement en zonage naturel ( AM629 et AM632) dans le secteur dit de l'Oclède à Royat. Ce projet nuira à la santé des habitants de cette zone sur les communes de Ceyrat, Beaumont et Royat (impact du vent, particules fines) sans compter les nuisances sonores avec une rotation de camions dans une zone déjà trop bruyante avec un flux de véhicules journaliers impressionnant. Nuisance environnementale également dans les limite d'une zone UNESCO. Je suis opposée à la modification de Mesdames, Messieurs les commissaires enquêteurs,
1406	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1407	Contribution contre le projet de carrière sur le plateau de Lachaud, Châteaugay
1408	Bonjour,
1409	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1410	Contribution de Dominique SAURET VELLE propriétaire d'un terrain situé sur les Rases du Loup (C853) sur la Commune de Nohanent
1411	Les enseignants et AESH de Châteaugay mobilisés contre le projet d'une nouvelle
1412	carrière ! Je souhaite que le plateau de Lachaud à Châteaugay reste en zone naturelle N, et que je ne souhaite pas à son déclassement en zone N2C.
1413	Bonjour
1414	je vois qu'il y a un projet d'alignement sur le Chemin des fourches vieilles , avec un élargissement de voirie à 9 M. je me permets d'attirer votre attention sur l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme métropolitain.
1415	
1416	Je demande un zonage N au lieu et place de N2*pv de Nohanent
1417	Contribution à l'enquête publique sur le PLUi de Clermont Métropole
1418	Bonjour Mr l'enquêteur , et Mr le président de métropole. Cette contribution est une opposition ferme au projet du puy valeix sur Nohanent . Je souhaite m'opposer au déclassement des parcelles du plateau de lachaud à Chateaugay.
1419	Le plateau de Lachaud au-dessus de Chateaugay est un vaste espace naturel actuellement classé zone naturelle N en raison de ses caractéristiques (biodiversité animale et botanique, alimentation de ruisseau et zone humide, qualité de l'air, équilibre paysager etc.).
1420	Le nouveau PLIU le classe en zone N2c permettant l'ouverture d'une carrière.
1421	Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du futur PLUi pour la ville de Royat ne tiennent pas compte du contexte bâti et environnemental de la commune. Ces opérations immobilières sont prévues sur des parcelles qui sont actuellement des lisières de forêt, des vergers, des potagers, des prairies ou des jardins et qui participent à notre qualité de vie et au maintien de la nature en ville. Dans l'optique de répartir et réduire la circulation sur certains rues résidentielles surchargées, je demande la réparation pour réouverture de la rue de Trémonteix.
1422	Cela permettra de recréer le flux entre le boulevard Nord et les communes telles que Durtol, Nohanent, Sayat, Chanat etc. Plusieurs points sont pour moi importants:
1423	L'adaptation de la ville au changement climatique doit aussi tenir compte de la couleur choisie des bâtiments et maisons, qui doit être claire, sauf exception (pierre de Volvic)
1424	Trop de constructions récentes ou en rénovation ont des revêtements de façade foncés (gris, anthracite, noir...) Objet : 2 annotations PLUi Clermont Métropole - commune de Blanzat
1425	Objet : Annotation PLUi Clermont-Ferrand
1426	

Référence	Contribution
1427	Objet : Végétalisation / densification/ilots de chaleur
1428	Je m'oppose à la construction de logements sociaux en proximité importante avec les locaux du club de l'ECF Objet : FRTP AURA : Contribution à l'enquête publique du PLUI Clermont-Ferrand
1429	Objet : Objet : Contribution à l'enquête publique PLUI de Clermont-Auvergne Métropole – Commune de Pont-du-Château (STECAL de « La Varenne »)
1430	Objet : enquete publique remarque pour registre
1431	Contribution déposée par sept propriétaires fonciers sur la zone Bois de Queuille
1432	Monsieur Luc DA SILVA, Indivision LISSANDRE, Indivision AMELBONNE, Monsieur Michel AUBERT, Indivision LAGUET, Indivision DEL CAMPO, Indivision FOUGEROUSE. Objet : Enquête publique du PLUI/PDA
1433	Objet : Maintien du cahier des charges du domaine de Gravenoire à Ceyrat
1434	Objet : Enquête publique PLUI - Observation
1435	
1436	Contribution INGKA centres CLERMONT Objet : Fwd: Fwd: PLUI : Enquête Publique
1437	
1438	Les membres du Comité de quartier SRVVKR (Salins-Regensburg-Verdun-Vallières-Kessler-Rabanesse) demandent à ce que soit préservé le caractère « cottages » de l'Avenue des Cottages. Issues du vaste domaine de M. Tartarat, propriétaire et fabricant de bière dans la première moitié du XX <sup>e</sup> siècle, ces maisons témoignent de l'architecture des années 1920 jusqu'à la fin du siècle. Cf. liste jointe Concernant les emplacements réservés 12 et 13 de la commune de Clermont-Ferrand :
1439	Deux bassins d'orage sont inscrits comme projet dans le quartier de la Pradelle. Objet : Châteaugay – Les transports collectifs
1440	Monsieur le Président de la commission d'enquête, Ma contribution n°720 (Web), Déposée le 20 mars 2025 à 14h05
1441	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1442	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1443	
1444	Modification PLUi Le nouveau plan d'urbanisme fait apparaître que les parcelles n°XA 464 et XA 465 situées rue Toulouse Lautrec dans le quartier des Hauts de Chamalières à Chamalières sont classées en zone constructible.
1445	Il serait souhaitable que ces parcelles soient classées en zone verte (EIPE). La rue Toulouse Lautrec n'est pas longue et a déjà une densité d'appartements qui est forte par rapport au quartier. Une centaine d'appartements jouxtent ces parcelles. Elles permettent d'avoir un espace vert Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je souhaite porter à votre connaissance les éléments suivants :
1446	Bonjour,
1447	ref : le projet de maison de Sante avenue de Beaulieu a Ceyrat.
1448	Bonjour, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Clermont Auvergne Métropole, nous aurions souhaité que la situation d'une parcelle AX4 sur la commune de Lempdes soit réinterrogée. Tous les éléments de contexte sont décrits en pièces jointes. Objet : Zonage plateau de lachaud chateaugay
1449	Objet :
1450	Objet : Demande modification zonage saint genes champanelle
1451	Objet : Opposition au projet d'urbanisation Puy Valeix
1452	
1453	Je suis tout à fait favorable pour l'ouverture d'une nouvelle carrière à Chateaugay et donc du passage des terrains en zonage carrière. Chateaugay est proche de Clermont, cela limiterai donc le transport de matériaux. De plus, plusieurs carrières ferment aux alentours de Clermont, raison de plus pour l'ouverture de celle de Châteaugay. Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1454	Le PLUI indique que les parcelles n°XA 464 et XA 465 situées rue Toulouse Lautrec à Chamalières (quartier des Hauts de Chamalières) sont classées en zone constructible.
1455	Objet : Enquête publique PLUI Clermont Auvergne métropole – OAP Puy valeix
1456	Bonjour
1457	Merci de prendre connaissance du courrier ci-joint

Référence	Contribution
1458	Non au déclassement du plateau de Lachaud, 3 raisons évidentes: - écologique: si vous vous promenez sur ce plateau en dehors des heures d affluences, vous aurez peut être la chance d apercevoir l une des nombreuses espèces qui utilisent ce corridor Bonjour MM Mme les Commissaires-Enquêteurs
1459	Je fais suite à ma contribution pour l'OAP LES CREUX à PONT DU CHATEAU N°602 déposée le 17/03/25
1460	Suite à mon entretien du 25/03/25 avec un membres de la commission d'enquête en charge de l'enquête publique. Objet : OAP de Ceyrat, « Point 2 - Plaine des sports » et « point 3 - Tennis »
1461	Monsieur le Président de la commission d'enquête,
1462	Chère Madame, Cher Monsieur,
1463	
1464	Nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe nos observations concernant le classement de la parcelle cadastrée section AY n°539 Boulevard Louis Chartoire à Clermont-Ferrand. Objet : complement de contribution - fondements juridiques
1465	Objet : avis sur PLUi
1466	Je demande le maintien des parcelles AM 629 et AM 632 en zone naturelle comme actuellement sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme proposé au PLUi Métropole.
1467	Objet :
1468	Objet : Observations sur le projet de PLUi de Clermont Auvergne Métropole - Parcelle AY539 à Clermont-Ferrand
1469	Je ne souhaite pas que les jardins soient passés en terrain constructibles pour des logements
1470	Merci de permettre à notre village de conserver son authenticité et sa ruralité Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1471	
1472	Bonjour, Propriétaire actuellement au 35 boulevard du docteur Jean-Baptiste Romeuf à Royat, je suis très surpris que la métropole envisage de construire des logements au détriment d'une forêt présente depuis plus de vingt ans, d'autant plus qu'il n'existe aucune voie d'accès. De plus j'attire
1473	Bonjour, Je m'oppose au déclassement du plateau de Lachaud à Châteaugay en une zone permettant l'installation d'une carrière. C'est un lieu de tranquillité, verdoyant et dans lequel nous pouvons profiter de la nature.
1474	Bonsoir, Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1475	Suite de la contribution n°1459 (Web) Par BELOUIN Marie-Christine Déposée le 27 mars 2025 à 17h02
1476	Monsieur le Maire, Monsieur le Commissaire Enquêteur,
1477	Bonjour, Déjà je trouve que la communication autour de cette enquête publique n'est pas très visible, vu l'enjeu que cela représente pour tous les citoyen.nes que nous sommes.
1478	Concernant la marge de recul qui concerne des constructions à éloigner des voiries publiques (limite Sud-Ouest du projet), le PLUi n'est pas clair sur la définition des constructions concernées. Nous souhaitons que le règlement du PLUi apporte des précisions sur les constructions impactées par cette marge de recul. Dans les schémas actuels, seul le laveur de roue est compris à l'intérieur de cette zone.
1479	Préserveons le paysage de Royat : Non aux constructions de plus de deux étages !
1480	Concernant l'OAP Centre Est - Place du Parc, je pense qu'il est regrettable de ne pas prévoir la réalisation de logements avec les commerces et services prévus.
1481	Merci de prendre en compte cette proposition. Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1482	Beaucoup de constructions en cours avec des logement mal situés et très peu d'aménagements (parking, place piétonne, etc) prévus pour les nouvelles habitations. Pour des petits rues comme Chemin du Gibaudoux, un risque réel pour les piétons et pas de place pour marcher.
1483	Messieurs Je souhaite vous faire part de mon désaccord au projet d'installation de panneaux photovoltaïques en un lieu redevenu riche de par sa biodiversité. Il me paraît incohérent de sacrifier faune et flore réinstallées depuis des dizaines d'années, depuis la fermeture de la carrière, ceci au
1484	L'OAP Gare à Durtol prévoit l'aménagement et la construction d'un minimum de 20 logements (R+1 et R+2) partiellement à caractère social. Cette zone de Durtol, délaissée et non entretenue de tout temps, avait à minima le mérite d'être un quartier résidentiel calme.
1485	Bonjour, Je trouve inadmissible que l'on détruise une zone naturelle, riche en flore et en faune pour permettre à des entreprises de s'enrichir au détriment de toute une population qui refuse la création d'une nouvelle carrière !!! Le plan de l'OAP Thévenot-Thibaud ignore les traces sensibles et usages liés aux particularités de ce quartier et paraît proposer un aménagement ex nihilo:
1486	-Effacement de l'actuelle rue Thévenot Thibaud
1487	Monsieur Dusson Alexis 23, boulevard de Montchalamet Monsieur le commissaire enquêteur,
1488	Monsieur le Commissaire Enquêteur Commission d'Enquête Publique
1488	Bonjour,

Référence	Contribution
	(Contribution complémentaire à la contribution n°708)
1489	Objet : La cité des Pérouses à Romagnat, c'est un habitat, pas un musée ni un paysage. Vous n'allez pas détruire ce lieux magnifique...aux portes de nos maison..et ne l'a tenir compte de la biodiversité que ça apporte
1490	C une honte Bonjour à tous,
1491	Afin de préserver la biodiversité, je demande que le plateau de Lachaud à Châteaugay soit classé en zone N et non en zone N2c comme dans le projet de zonage.
1492	Madame, Monsieur Profitant de l'enquête publique du PLU Clermont Métropole et résidant sur la commune de Pont du Château , je suis , depuis de nombreuses années, concerné par un droit de préemption déposé par la mairie de Pont du Château sur un chemin privé parcelle YC155 LE PETIT PAN PONT- Objet : Opposition au zonage en classification N2 de la parcelle A59 sur la commune de Royat (boulevard de Montchalamet)
1493	
1494	Additif contribution 1444 A Monsieur le commissaire enquêteur,
1495	
1496	Objet : Opposition au projet d'OAP Montchalamet sur la commune de Royat (boulevard de Montchalamet)
1497	Je ne comprends pas l'utilité de supprimer les habitats et stationnements existants et la création d'un parking collectif de 60 à 66 places alors que les projets de constructions d'habitats collectifs envisagés devront obligatoirement comporter au moins un stationnement par appartement (autre local vélo...). Pour mémoire, les parkings actuels qui seraient supprimés nous ont été imposés à l'époque pour tenir compte du nombre de commerces et de résidents sur site. bonsoir
1498	En vue de la refecton du chemin des fourches vieilles et etant propriétaire d une maison avec terrain limitrophe de cette rue Bonjour,
1499	Je vous prie de prendre connaissance du courrier en pièce jointe. Bonjour,
1500	Afin de préserver la biodiversité, je demande que le plateau de Lachaud à Châteaugay soit classé en zone N et non en zone N2c comme dans le projet de zonage. Je soutiens l'activité d'approvisionnement en matériaux de la métropole.
1501	Je suis pour l'ouverture d'une carrière à CHATEAUGAY pour les raisons suivantes :
1502	La rue de Tremonteix doit être rendue à la circulation car elle permet de rattacher directement les communes de Nohanent, Blanzat, Sayat, Ternant etc. avec le boulevard Nord de Clermont. Donc moins de kms, moins de pollution et, par exemple, moins de circulation sur rue Armand Fallieres, rue de Nohanent, avenue du Limousin...
1503	Les espaces verts et les arbres anciens sont essentiels pour notre cadre de vie, et pourtant, le projet de construction au 68 rue de Wailly (parcelle HM0363) prévoit d'abattre trois arbres remarquables sur une parcelle municipale (HM0298).
1504	Voir PDF joint Monsieur le Président
1505	
1506	Madame et Messieurs les Commissaires Enquêteurs,
1507	Madame et Messieurs les Commissaires Enquêteurs,
1508	Madame, Messieurs les commissaires enquêteurs,
1509	Bonjour, Ma demande concerne les parcelles C550 et C1890 dont je suis le propriétaire, et par la présente contribution je demande l'agrandissement de la zone constructible C550 sur une partie de la parcelle C1890 comme tracé en pointillés sur le document joint. AFU Puy Valeix à Nohanent,
1510	
1511	L'association de sauvegarde se fait l'interprète des habitants du village. Elle demande des clarifications et pose des questions avant un démarrage du lotissement. Existe-t-il des études sur l'impact du projet notamment en matière d'environnement, de circulation routière , de nuisance sonore de gestion des eaux...?
1512	Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, Mesdames et Messieurs les élus. Je vous remercie tout d'abord de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma requête.
1513	Bonjour, je me permet de déposer une contribution concernant l'absence de voie cyclable correcte entre Pont-du-château et Cournon. j'habite à Cournon et travaille a Pont-du-Château, et j'essaie d'aller régulièrement au travail à vélo. Bonjour,
1514	mes remarques concernent le secteur Berzet Nord chemin du champ d'issart. Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je souhaite porter à votre connaissance les éléments suivants :
1515	1)Je suis opposé à l'évolution du zonage en "UV" des parcelles AM629 et en partie AM632, dans le secteur dit de l'Oclède sur la commune de Royat, pressenties pour l'implantation d'une chaufferie biomasse et demander son maintien en zonage "N". Sous de multiples aspects l'impact Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1516	
1517	Je souhaite que le plateau de lachaud à chateau gay soit classé en zone N et non N2 C Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1518	
1519	Monsieur le commissaire enquêteur, Je vous écrit concernant le projet de zonage N2*c sur le plateau de Lachaud, commune de Chateaugay;

Référence	Contribution
1520	Qui a listé les éléments identifiés au titre du patrimoine, bâti remarquable sur la commune d'Aulnat? Cette liste est très incomplète et doit-être sérieusement révisée... Zone N1*1 Habitat permanent ou temporaire des gens du voyage sur Pont du Chateau
1521	Bonjour,
1522	Bonjour, j'habite à Lempdes et suis directement impacté par le projet de construction OAP la treille.
1523	Concerne l'AOP Pôle économique Nord
1524	La délimitation par la route M2 Cébazat Gerzat de la séparation des zones d'activité ( Les montels et le pole logistique) au Nord et des zones agricoles maraîchères au Sud ne permet pas la sauvegarde de belles terres agricoles situées le long de cet axe. et ce alors même que cette
1525	Ma contribution a pour objectif de mettre en valeur le jardin partagé le « Jardin de Paul », parcelle HT 36 (54 rue Paul Collomp à Clermont-Ferrand). Ce jardin comme tous les jardins et espaces verts permettent de préserver la biodiversité et la qualité de vie dans notre centre ville, et de participer au développement des îlots de fraîcheurs.
1526	Bonjour,
1527	Objet : OAP de Ceyrat, « Ceyrat LES PRADEAUX »
1528	Madame, Monsieur,
1529	Représentant le syndicat du lotissement de la Treille de Bezance, mandaté par la Directrice du syndicat, Madame Carine Bernard épouse Capel. Syndicat du lotissement de la Treille de Bezance : espace de 27 lots situés en zone U entre l'avenue de la République, la rue des Caves et la rue de la Treille et traversé par la rue Henri Dunant (cadastre, feuille AV 01 parcelles n°3 à 17, 19 à 31, 275). Ma demande concerne Avenue de l'Europe à Pont-Du-Château
1530	
1531	Je souhaiterais avoir des informations sur les contraintes imposées aux propriétaires des terrains classés Natura 2 000. Les réponses obtenues sont divergentes mais rien n'est écrit dans les documents du PLUi Bonjour
1532	J'ai acheté une maison d'habitation rue de la pradelle il y a plus de 20 ans avec la motivation d'apercevoir les jardins ouvriers offrant un "art de vivre" sans pareil. Depuis de nombreuses années plane le projet de bassins d'orage à cet endroit sans grande concertation ni écoute des Encore un projet mal pensé et mal structuré sur Royat qui va impacter de manière négative les habitants de la commune.
1533	Le boulevard JeanBaptiste Romeuf sera maintenant entouré de béton. Objet : Observations sur la modification du PLU de la commune de Châteaugay
1534	
1535	Veuillez trouver ci-joint ma contribution concernant une modification de la classification des parcelles zone des Gravanches qui sont mitoyennes aux magasins IKEA et Leroy-Merlin. Effectivement les parcelles où se trouvent ces 2 magasins sont classifiées C (commerciale) alors que toutes les parcelles adjacentes sont classifiées P (productive). Bonjour,
1536	Ma contribution concerne l'OAP Puy l'Orme à Blanzat. Mr le président de la commission d'enquête ,
1537	Nous souhaitons faire une demande individuelle sur la parcelle AD Numéro 0005 . En effet nous possédons un terrain agricole au Gressigny sur la commune d Orcines ( ci joint cadastre) . Nous souhaiterions le rendre constructible afin de faire construire notre future résidence Étant natif de Châteaugay, je m'oppose au classement du plateau de Lachaud en ZONE N2c et souhaite vivement que cette zone reste classée en ZN.
1538	Respectons ce site et sa biodiversité qui se trouve en limite d'un site classé de l'UNESCO. Bonjour,
1539	Bonjour,
1540	Voici mes remarques : ne plus construire sur des terrains qui non jamais été artificialisé mais gardez ces espaces de verdure pour en faire des parcs Bonjour,
1541	Voici mes remarques : ne plus construire sur des terrains qui non jamais été artificialisé mais gardez ces espaces de verdure pour en faire des parcs Mr le président de la commission d'enquête ,
1542	Nous souhaitons faire une demande individuelle sur la parcelle AD Numéro 0005 . En effet nous possédons un terrain agricole au Gressigny sur la commune d Orcines ( ci joint cadastre) . Nous souhaiterions le rendre constructible afin de faire construire notre future résidence La ville de Cébazat ne cesse de se construire depuis des années, des immeubles, des lotissements et des zones d'activités à n'en plus finir. Est-ce la commune dans laquelle nous voulons vivre toujours plus bétonnée?
1543	Je souhaiterais que cesse le grignotage systématique des espaces naturels et agricoles, et notamment les champs de l'OAP La Vaye qui constituent un lieu de promenade et une coupure verte avec Blanzat. Que fait le nouveau PLU contre la nouvelle mode des propriétaires de parkings qui sont en train de couper tous leurs arbres pour installer des panneaux photovoltaïques ?
1544	La Ville de Clermont-Ferrand a délivré l'an dernier un permis pour autoriser l'abattage de 15 arbres trentenaires à la demande de la Banque Populaire AuRa située rue Charles Gide pour qu'elle installe des panneaux photovoltaïques et augmente l'effet d'îlot de chaleur des habitants Je souhaite m'opposer aux nouvelles constructions prévues à Royat.
1545	Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du futur PLUi pour la ville de Royat ne tiennent pas compte du contexte bâti et environnemental de la commune. Ces opérations immobilières sont prévues sur des parcelles qui sont actuellement des lisières de forêt, des vergers, Je souhaite m'opposer aux nouvelles constructions prévues à Royat.
1546	Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du futur PLUi pour la ville de Royat ne tiennent pas compte du contexte bâti et environnemental de la commune. Ces opérations immobilières sont prévues sur des parcelles qui sont actuellement des lisières de forêt, des vergers, Je souhaite m'opposer aux nouvelles constructions prévues à Royat.
1547	Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du futur PLUi pour la ville de Royat ne tiennent pas compte du contexte bâti et environnemental de la commune. Ces opérations immobilières sont prévues sur des parcelles qui sont actuellement des lisières de forêt, des vergers, Je souhaite m'opposer aux nouvelles constructions prévues à Royat.
1548	Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du futur PLUi pour la ville de Royat ne tiennent pas compte du contexte bâti et environnemental de la commune. Ces opérations immobilières sont prévues sur des parcelles qui sont actuellement des lisières de forêt, des vergers, Bonjour,
1549	Ma contribution concerne l'OAP Puy Valeix. Je souhaiterais que cet espace reste naturel avec des champs et des prés pour que la qualité de vie des habitants et la biodiversité soient préservées. Construire des lotissements tous les 2 ans n'est qu'une fuite en avant pour chercher à attirer Je souhaite m'opposer aux nouvelles constructions prévues à Royat.
1550	Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du futur PLUi pour la ville de Royat ne tiennent pas compte du contexte bâti et environnemental de la commune. Ces opérations immobilières sont prévues sur des parcelles qui sont actuellement des lisières de forêt, des vergers,

Référence	Contribution
1551	-Préserver le plateau de lachaud à Châteaugay -Fluidifier la circulation pour les professionnels de santé sur l'agglomération clermontoise (Idel, as...) Monsieur le Commissaire Enquêteur, Le découpage des zonages réglementaires et des plans thématiques réalisé à la parcelle créer des situations injustes et des inégalités entre les fonds parcellaires.
1552	Je souhaite apporter mon opposition aux orientations du futur PLUi pour ROYAT. OAP ne tenant pas compte du contexte bâti et environnemental de la commune Le projet de PLU est tout simplement incompréhensible dans sa structure pour les habitants.
1554	Il s'agit d'un document qui doit s'adresser à toutes et tous, propriétaires, habitants, porteurs de projets de construction et d'aménagement et professionnels de l'architecture et de l'urbanisme. Contribution à l'enquête publique sur la modification du PLUi concernant le plateau de Lachaud (commune de Châteaugay)
1555	PLUI CHATEAUGAY
1556	Au vu de leurs prestances et dimensions, je suggère de protéger individuellement 3 arbres. Il s'agit de 3 cèdres de l'Himalaya âgés de plus de 150 ans d'après la circonférence de leur tronc (3,80 m, 3,60 m et 3,60 m environ). Bien plus grands que leurs congénères qui colonisent le versant sud de la « Montagne Percée », il est possible qu'ils en soient à l'origine. Le PLU de 2018 avait défini une zone Nc visant au développement d'une activité culturelle et museographie sur le site des fours à chaux avec la formulation suivante :
1558	Concernant le stationnement :
1559	Végétalisation des stationnements, (P.58 et P.60) POUR l'AFU de PUY VALEIX à NOHANENT
1560	Monsieur le Commissaire enquêteur, Je suis inquiète quant au projet de reclassifier la zone naturelle N aux abords de Chateaugay en zone N2C permettant de concrétiser le projet d'une nouvelle carrière. A l'heure où le changement climatique figure entre autres au cœur des préoccupations, le réservoir d'eau qui en subira les frais me semble pourtant un bien fort précieux. Je suis inquiète également pour la faune et la flore, pour les sentiers de randonnée alors condamnés... et enfin pour la santé des riverains, la silice en inhalation n'étant pas spécialement recommandée par l'OMS. Je vous conjure de Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1561	Le plateau Lachaud à Chateaugay doit rester en zone naturelle
1562	Monsieur le commissaire enquêteur, je souhaite vous faire part de mon opposition au projet d'OAP la treille à Lempdes (63370).
1563	Madame, Monsieur,
1564	Je suis contre cette possibilité de relancer et étendre l'activité de carrière sur cette commune de Châteaugay. Pour les raisons suivantes :
1565	L'OAP Saint-Jacques n'est en l'état pas compatible avec le projet de ZAC que la Métropole a adopté en 2024. Merci de nous resoumettre à l'enquête un PLU cohérent avec les projets que vous portez.
1566	Monsieur le Président de la commission d'enquête, Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique du PLUi concernant un terrain sur la commune d'ORCINES.
1567	Madame, Messieurs les Commissaires Enquêteurs, Après avoir parcouru les documents relatifs au PLUI de Clermont Auvergne Métropole, plusieurs observations peuvent être faites sur les projets de la commune de Pont-du-Château.
1568	Je suis contre le déclassement du plateau de lachaud et contre le projet de carrière ! Quelles conséquences sur la ville de chateaugay exposée directement par les vents dominants venant de la carrière ? Les écoles de chateaugay sont directement concernées, et la santé de nos enfants aussi
1569	Je suis contre le déclassement du plateau de lachaud et contre le projet de carrière ! Quelles conséquences sur la ville de chateaugay exposée directement par les vents dominants venant de la carrière ? Les écoles de chateaugay sont directement concernées, et la santé de nos enfants aussi
1570	Je suis contre le projet de carrière sur le plateau de lachaud car j'ai peur des risques sur la santé de mes enfants et des nuisances engendrées ainsi que de la pollution végétalisation /ilots de chaleur/ densification.
1571	Il n'est plus à démontrer le rôle prépondérant du végétal en milieu urbain particulièrement dans la bassine qu'est Clermont-fd. Avec le nouveau PLUI - « la ville se construite sur la ville »- , quelles mesures réellement efficaces pour lutter contre les ilots de chaleur ? Madame monsieur ,
1572	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1573	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, Monsieur le commissaire enquêteur, j'attire votre attention sur les différentes zones du PLU de la commune de Pont du Château. Il me semble important que le PLUi puisse offrir plus de cohérence à l'échelle locale dans l'espace urbain, assurer une meilleure protection de l'environnement afin de favoriser le bien-être social de ses habitants en commençant par la protection et la valorisation de leur qualité de vie. stationnement / densification
1574	Bonjour,
1575	A Madame et Messieurs les commissaires enquêteurs
1576	Objet : Châteaugay, historique des parcelles G2 et G3 du plateau de Lachaud
1577	Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres de la commission d'enquête, MM et Mme les Commissaires-enquêteurs, M Oliver Bianchi, M. Grégory Bernard, Mme Christine Mandon
1578	
1579	
1580	
1581	

Référence	Contribution
1582	On voit sur les cartes-clé de zonage PLUI beaucoup de zones "peintes" en vert : d'anciennes carrières, des friches, des no mans' land, des portions de parkings...
1583	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, Monsieur le commissaire enquêteur, veuillez recevoir ma contribution pour Pont du Château. Pour la valorisation de notre qualité de vie parmi les plus grandes communes de la métropole, il me semble incontournable de favoriser la cohésion sociale des habitants via la justice sociale et écologique. Pour ceci voici quelques remarques :
1584	Veuillez trouver ci-joint une contribution fournie sur la végétalisation et les règles qui devraient être édictées, selon nous, dans le règlement du PLUI
1585	Monsieur le Président de la commission d'enquête publique Démographie galopante
1586	OAP : nous jouons le jeu DE LA DENSIFICATION à fond et sommes les BONS ÉLÈVES de la MÉTROPOLE
1587	se rattache à la contribution juste précédente
1588	Se rattache à la contribution précédente : il s'agit de 3 photos de constructions en cours. fin Monsieur le Président de la commission d'enquête,
1589	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1590	
1591	Habitant sur le secteur RLV, je suis fermement opposée à une carrière sir le plateau de Lachaud, en raison de son impact lourdement négatif sur la flore, faune, biodiversité, mais aussi sur la qualité de vie et santé pour les habitants autour (nuisances sonores, pollution par l'exploitation mais aussi dû au trafic de camions), surcharge des axes routiers, privation d'espaces naturels pour les activités en plein air etc. Pascal C.
1592	Favorable à L'AFU de Puy Valeix à Nohanent. Non à une carrière à chateaugay !!!!
1593	Préservons le plateau de lachaud Mesdames, Messieurs les Commissaires Enquêteurs,
1594	
1595	Monsieur le Président de la commission d'enquête, Dans le cadre de l'enquête publique, nous vous prions de trouver ci-joint, notre contribution au PLUI de la Métropole. Je voudrais d'abord faire remarquer le fait suivant : alors que ce projet de PLUI est préparé depuis plusieurs années par la Métropole et que les Personnes Publiques Associées ont eu quelques mois pour l'analyser, le temps de seulement quarante jours donné aux citoyens métropolitains pour prendre connaissance et étudier cet énorme masse de documents est notoirement insuffisant, à moins de ne pas avoir d'activité professionnelle, d'avoir tout son temps disponible ou bien d'être rompu aux projets d'urbanisme !
1596	
1597	Je soutiens la position du maire de Nohanent ainsi que la position de l'ASCOT. Il faut garder un poumon vert aux abords de Clermont. J'attends une décision allant dans ce sens.
1598	Dans leur contribution 1365 les carriers (puisque'ils sont deux sur le coup, le plateau de Lachaud aiguisé tous les appétits) admettent que les matériaux extraits ne sont pas renouvelables puisque le filon de la carrière actuelle est épuisé. Sans toutefois remettre en cause le projet qui conduira à la même constatation dans 30 ans : on a épuisé le filon, on creuse où maintenant ?
1599	Le plateau de Lachaud est menacé de destruction avec détérioration de la faune et de la flore, la nature essentielle à la vie..... le 27 mars 2025
1600	
1601	Objet: Enclavement de la Cité du Ressort Je souhaite attirer votre attention sur les conséquences de l'intensification des constructions de très grands immeubles quartier du Ressort et République. Bonsoir,
1602	
1603	Objet : Opposition au projet de lotissement Ceyrat Pradeaux et demande de prise en compte des préjudices subis
1604	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1605	Objet : OAP de Ceyrat, « Ceyrat LES PRADEAUX » Monsieur le Président de la commission d'enquête, Lettre d'un ado qui aime la nature
1606	
1607	Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,
1608	Suite à notre courrier de 2024, puis l'entretien avec M.Peureux, membre de la commission d'enquête publique en mairie d'Orcines le 5 mars 2025, nous confirmons notre demande d'inscription en zone constructible des parcelles BP 005 et BP 006 appartenant respectivement à M.Guillaume ROUSSET et à Mme Michèle MASSON née BRUN. Bonjour,
1609	
1610	Objet : Observations M. TIRADON
1611	Objet : enquete publique PLUI
1612	Objet : Réponse enquête publique

Référence	Contribution
1613	Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, Objet : Non à la carrière de Châteaugay
1614	Objet : PLU ceyrat
1615	Objet : COMPLÉMENT AVIS DU GROUPE UN ÉLAN POUR BLANZAT
1616	Objet : Contribution au PLUI
1617	Objet : Contribution enquête Ceyrat
1618	Objet : Enquête publique PLUI- Observation
1619	Objet : Demande de révision du PLUI pour le terrain situé 8 Avenue Côte Blatin, 63170 Pérignat-Lès-Sarliève
1620	Objet : Enquête publique PLUI/PDA pour la ville de Clermont-Ferrand
1621	Objet : Contribution à l'enquête publique PLUI/PDA Métropole Clermont-Ferrand – OAP Thévenot Thibaud
1622	Objet : ZAC de Gravenoire à Ceyrat
1623	Objet : Réclamation PLUI 2025 JB BOUFFARD 63370 LEMPDES
1624	Objet :
1625	Bonjour , je suis contre l AOP du PUY VALEIX sur Nohanent .
1626	En lisant les contributions, et étant habitant de la commune, et donc concerné, je ne comprends pas un tel projet. Objet : 1/4 EP PLUI Remarques diverses - PDA Cournon - OAP Le Cendre + SUP AC1
1627	Objet : ENQUETE PUBLIQUE PLUI - PLATEAU DE LACHAUD CHATEAUGAY
1628	Objet : 2/4 EP PLUI OAP Rte des Martres Le Cendre
1629	À l'attention de monsieur le Président de la commission d'enquête, Enquête publique du PLUI/PDA, Clermont Auvergne Métropole
1630	Je demande le classement de deux arbres chataigniers multisentennaires, situés à Royat sur la parcelle AC0450 Objet : 3/4 EP PLUI Zones Humides
1631	Objet : 4/4 EP PLUI OAP LC Fontenilles et COURNON Dômes
1632	Objet : Fwd: Delivery Status Notification (Failure)
1633	Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,
1634	Objet : Enquête publique du PLU de la Métropole - Observations - Nos Réf.: 20250032 - Gerzat
1635	Objet : Enquête publique du PLU de la Métropole - Observations - Nos Réf.: 20250032 - Chamalières
1636	Bonjour. Je souhaite faire part de ma ferme opposition au projet de chaufferie de Gravenoire et donc implicitement au changement de classement des parcelles concernées sur la commune de Royat.
1637	Cette opposition est motivée par : - le non sens que serait l'implantation d'une "usine" dont cheminées et fumées (nocives ou non) seraient visibles de tous les alentours au milieu d'un site naturel préservé. Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUI Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1638	Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du PLUI/PDA Clermont Auvergne Métropole,
1639	À l'attention de monsieur le Président de la commission d'enquête, Enquête publique du PLUI/PDA, Clermont Auvergne Métropole
1640	Vous pouvez faire un copier / coller du texte suivant :
1641	Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUI Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande. Je vous fais part de mon opposition ferme au classement de la zone du plateau de Lachaud en zone N2C afin qu'il reste classé en zone N.
1642	Vivant au pied de ce plateau je le parcours souvent à pied ou à vélo et y amène famille et amis pour découvrir ce lieu magnifique et paisible offrant une vue dégagée sur la chaîne des puys.
1643	Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Référence	Contribution
1644	Je suis opposé à l'ouverture d'une nouvelle carrière sur le plateau de Lachaud.
1645	Je fais partie du collectif d'associations, ACTESS, qui a travaillé sur le PLUI durant ces 2 dernières années 2023 et 2024 et qui a abouti à un bilan que nous présentons sous l'intitulé Observations . J'habite à Clermont-Ferrand depuis 1982, et j'ai été élu au Conseil Régional d'Auvergne de 2004 à 2010, au moment où l'on votait le SRADDT, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire; celui-ci formulait une vision politique des priorités en matière Protégeons la Terre, préservons la Nature, utilisons l'existant, pensons à la génération future !!!
1646	Je demande que le plateau de Lachaud reste classé en zone N! Monsieur le Président de la commission d'enquête,
1647	
1648	Le 27 mars une camionnette de transport rapide de colis pour particuliers croyait être au 21 rue Thévenot Thibaud. Je lui ai dit que c'était le cas. Il a alors appelé son client qui lui a dit que la rue Thévenot Thibaud était la nouvelle piste et j'ai vu en effet ce véhicule repartir, prendre l'emprise et entrer dans la résidence PLURIEL où il a délivré son paquet à un habitant. CONTRIBUTION INRAE 1 : Saint Genès Champanelle
1649	Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,
1650	OAP Ceyrat - Plaine des sports
1651	Objet : OAP Ceyrat Point 2 Plaine des sports et point 3 "Tennis"
1652	CONTRIBUTION INRAE 2 : Saint Genès Champanelle
1653	Projet de développement d'habitations légères de loisirs en zone N2'2, localisation le maupas
1654	CONTRIBUTION 3 : Clermont-Ferrand
1655	Chère Madame, Cher Monsieur,
1656	Bonjour,
1657	Projet de développement d'habitations légères de loisirs en zone N2'2, localisation le maupas
1658	CONTRIBUTION INRAE 4 : Clermont-Ferrand
1659	Bonjour,
1660	Ci-joint notre contribution dans le cadre d'un projet photovoltaïque situé à Marmilhat à Lempdes. Madame, Monsieur,
1661	I – CONTEXTE :
1662	bonjour,
1663	Ci-joint une contribution sur l'organisation et la présentation des documents du dossier présenté à l'enquête publique. Elle souligne l'inadéquation de la forme de ce dossier pour les personnes souhaitant simplement faire une observation sur un lieu particulier les concernant.
1664	CONTRIBUTION INRAE 5 : Clermont-Ferrand
1665	CONTRIBUTION INRAE 6 : Saint Genès Champanelle
1666	Pour préserver la flore et la faune, je demande que le plateau de Lachaud à Châteaugay soit classé en zone N et non en zone N2c comme dans le projet de zonage. Non à la nouvelle carrière ! Monsieur le Commissaire enquêteur,
1667	
1668	La Métropole clermontoise est insérée dans un écriin d'espaces verts, qui contribue à son attractivité, à la qualité de vie de ses habitants. Son Conseil de développement avait insisté sur la richesse de cette "nature singulière", et appelé à mieux la considérer, la protéger, la conserver et la mettre en valeur; Dans le cadre de l'Enquête Publique du PLUi Métropolitain, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma demande.
1669	
1670	Monsieur le commissaire enquêteur,
1671	Bonjour,
1672	Concernant les orientations d'aménagements et de programmation de la zone des Pradeaux, je souhaite attirer votre attention sur plusieurs points majeurs qui rendent ce projet incompatible avec le bon aménagement du territoire et les obligations légales en vigueur.
1673	Monsieur le Président de la commission d'enquête,
1674	L'attractivité de notre ville est liée à la qualité de vie, à l'habitat, et à l'activité économique .

Référence	Contribution
1675	Sur Laschamps : absence de transport en commun régulier (pas de raccordement Direct au projet Inspire). L'accès à la métropole des habitants des nouvelles constructions de Combaiteau Sud et Nord vont nécessiter l'utilisation de la voiture.
1676	Je m'oppose au zonage UV proposé par le PLUi Métropole pour le terrain de l'ancienne décharge de Royat (soit les parcelles AM 629 et AM 632 dans le secteur dit de l'Oclède sur la commune de Royat) sur laquelle est envisagé une chaufferie bois de grande envergure.
1677	Son impact environnemental est conséquent, tant en terme de santé publique (émissions de particules fines polluantes) que de cadre de vie (nuisances sonores par les nombreux allers-retours de camions de livraison de bois sur les axes routiers limitrophes, et impact paysager
1678	Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,
1679	Objet : projet d'installations d'habitations légères sur le maupas à Blanzat
1680	Le CEN Auvergne a rédigé une contribution de 22 pages, versée en pièce jointe de ce texte. Le CEN Auvergne a notamment étudié le zonage sur les sites dont il a la gestion et sur les secteurs à forts enjeux de continuités écologiques.
1681	En résumé, dans un premier temps, le CEN relève des points satisfaisants : Le passage en zone N stricte du Puy de la Poix_Clermont-Ferrand (était en zone A et en espace boisé classé dans l'ancien PLU) ; Les OAP satisfaisantes sur les zonages AU, permettant de prendre en compte les
1682	Bonjour,
1683	Cette observation concerne les modalités de prise en compte du secteur des Cotes de Clermont dans le PLUI et en particulier l'existence d'une zone N2* pv* permettant l'installation d'un projet photovoltaïque au sol sur le site d'une ancienne carrière.
1684	Lorsque l'on évalue cette disposition au regard de l'ensemble des documents et procédures à prendre en compte à l'occasion de l'élaboration du PLUI, on ne peut que constater qu'il y a des contradiction et des incompatibilités manifestes avec ces documents
1685	Bonjour,
1686	Je souhaite que le plateau de Lachaud à Châteaugay reste une zone naturelle c'est à dire qu'il soit classé en zone N et non en zone N2c.
1687	Mon opposition porte sur la creation d'une nouvelle carriere de capacite tres importante sur le plateau de Lachaud à Chateaugay.
1688	Destruction d'une zone classée et naturelle utilisée par nombre de riverain au delas de la limite du plui.
1689	Dans le document,
1690	PLU : zone urbaine générale Cité jardin Ugcj, règlement,
1691	Bonjour,
1692	Je souhaite que le plateau de Lachaud à Châteaugay soit classée en zone N et non en zone N2C comme dans le projet de zonage.
1693	Bonjour, Je souhaite que le plateau de Lachaud à Chateaugay soit classé en zone N et non en zone N2C comme dans le projet de zonage.
1694	Bonjour,
1695	Je suis opposé à la modification du plu sur le secteur de gravenoire.
1696	Concernant le projet La Varenne / tête de Pont, je trouve qu'il va y avoir une grande densité de population avec tous les logements locatifs, intermédiaires, petit locatif ou individuel groupé, pour bien peu ou pas de services, commerces, équipements ou espaces verts. Où les enfants
1697	vont ils aller en garderie, à
1698	Bonjour,
1699	Bonjour,
1700	Les projets de lotissements devraient comporter une attention particulière au "Vivre ensemble" en créant
1701	- un espace réservé sans voiture pour la vie commune, et en particulier pour les enfants.
1702	Objet : contribution du Centre des Professions Immobilières à l'enquête publique du PLUI/PDA
1703	Objet : OAP de Ceyrat, « Ceyrat LES PRADEAUX »
1704	Objet : Enquête publique du PLU de la Métropole - Observations - Nos Réf.: 20250032 - Clermont-Ferrand
1705	Objet : Enquête publique du PLU de la Métropole - Observations - Nos Réf.: 20250133
1706	Maintien en zone naturelle du plateau de Chateaugay
1707	Objet : NOTE AU COMMISSAIRE ENQUETEUR
1708	Objet : enquête publique PLUi royat
1709	Objet : Observations PLUI - Laschamps commune de St Genes Champanelle.
1710	Bonjour Mme monsieur ,
1711	Je me joins à la contribution 1574 pour le village de beaune le chaud.
1712	Dans le cadre de l'enquête publique, je vous prie, Mesdames, Messieurs les commissaires enquêteurs, de bien vouloir trouver ci-dessous ma contribution à l'enquête publique concernant la commune de Pont-du-Château.
1713	Bonjour
1714	Le lotissement "Les jardins de l'Auzon" à Theix a malheureusement déjà obtenu le permis d'aménager. Il est épinglé par le conseil départemental, à juste titre, pour l'incidence du bruit de la RD 2089. Mais c'est loin d'être le seul inconvenient : le lotissement est situé au bout d'une
1715	impasse, et à 200m de la station d'épuration de la laiterie SLVA. A l'occasion de l'enquête publique concernant la demande d'augmentation de la production de l'industriel, le problème des odeurs de la station d'épuration était cité en premier. Les conflits à venir sont certains.
1716	Bonjour Madame Monsieur
1717	Ci joint ma contribution

Référence	Contribution
1706	Les remarques portent sur l'OAP « Village de Sarliève » à Cournon d'Auvergne, dont nous (D&A, Devillers et associés) menons en tant qu'urbanistes le projet pour le compte de la SAS de Sarliève. Le projet a fait l'objet de présentations aux collectivités (Ville et Métropole) et à l'Architecte des Bâtiments de France. Objet : Enquête publique du PLU de la Métropole - Observations - Nos Réf.: 20250075
1707	OBJET : OAP Puy valeix sur la commune de NOHANENT
1708	Objet : Absence de règle dite de Prospect
1709	Opposition au projet "Pradeaux": -Zone classée en agriculture biologique, zone naturelle de biodiversité Madame, Monsieur,
1710	Objet : PLU Métropole - Enquête
1711	Objet : Enquête publique PLUI
1712	Bonjour
1713	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1714	Objet : PLU - Enquête
1715	A l'attention d'Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole.
1716	Les parcelles AM 629 et AM 632 de la commune de Royat doivent rester en zone N comme sur le PLU de la commune de Royat et non en zone UV comme proposé au PLUI Métropole pour plusieurs raisons. D'autres anciennes carrières de pouzzolane utilisées comme décharges avec des matériaux initialement non contrôlés et ensuite avec des matériaux inertes, puis renaturées depuis 40 ans et concernées par le PLU de l'agglomération, sont déclarées inconstructibles en raison de la nature Bonjour,
1717	Bonjour,
1718	Messieurs dames les enquêteurs, Permettez une contribution en forme de conclusion juste avant la fermeture de l'enquête. A l'attention de la commission d'enquête.
1719	Je m'oppose à l'ouverture d'une carrière sur le plateau de Lachaud à Chateaugay.
1720	Ce projet va nécessiter des tirs de mines qui vont impacter les maisons voisines (antérieures au projet).
1721	Ceyrat Pradeaux
1722	Le projet d'implantation d'une carrière sur le plateau de Lachaux à Chateaugay représente une menace inacceptable pour ce site d'une valeur écologique et paysagère inestimable. Je m'oppose fermement à ce projet et demande son classement immédiat en zone N (zone naturelle) dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).
1723	Projet Pradeaux Objet : Contribution à l'enquête publique sur le PLUI de Clermont Métropole
1724	Pas de zone boisée dans la parcelle DU12, contrairement à ce qui apparaît dans le projet de PLU. Je demande un zonage N en lieu et place du zonage N2*pv, concernant la commune de Nohanent
1725	J'apprécie l'accent mis sur la nature dans et autour de la ville. La préservation d'îlots qui font respirer la ville (maisons avec jardins...), l'attention aux paysages alentour (contre le "mitage"... ) devra se traduire dans la pratique. La réhabilitation du bâti existant est une bonne idée à développer. Objet : OAP de Ceyrat, « Ceyrat LES PRADEAUX »
1726	Madame, Monsieur, le président de la commission d'enquête.
1727	J'ai oublié de préciser que ma demande de zonage N en lieu et place du zonage N2*pv sur la commune de Nohanent, concerne le massif des Cotes. Précision importante.
1728	Le projet de mine à ciel ouvert sur le plateau de Lachaud représente un danger considérable pour les habitants de Riom. Les vents qui soufflent sur la colline transporteront inévitablement la poussière minière jusqu'à notre ville, exposant ainsi notre communauté à des risques sanitaires graves. Cette poussière, chargée de particules fines et de produits chimiques, peut provoquer des maladies respiratoires et augmenter le risque de cancers. Contribution rédigée en qualité de maire de la commune.
1729	Dans le cadre de l'enquête publique du PLUI de la Métropole pour la commune de Beaumont j'ai été interpellé par plusieurs habitants de la commune à propos de l'OAP concernant la Place du Parc qui dans sa version présentée prévoit l'implantation de commerces et services. Il n'est Je souhaite profiter de cette enquête publique pour parler du projet de carrière du plateau de Lachaud sur la commune de Châteaugay.
1730	
1731	
1732	
1733	
1734	
1735	
1736	

Référence	Contribution
1737	Le plateau de Lachaud est un lieu exceptionnel qui mérite d'être classé en zone naturelle. Depuis des années, il est le théâtre de promenades familiales, offrant à chacun un espace de détente et de communion avec la nature. Ce site est non seulement un refuge pour la biodiversité, mais aussi un patrimoine naturel précieux pour les générations futures. Contribution à l'enquête publique sur la modification du PLUI
1738	En tant qu'habitant de Marsat, commune voisine de Châteaugay, soucieux des liens que nous construisons avec nos lieux de vie, je souhaite que le plateau de Lachaud à Châteaugay soit classé en zone N et non en zone N2c comme indiqué dans le projet de zonage. Bonjour,
1739	Ma contribution est contenue dans le document PDF joint, avec 2 photos. Objet : Enquête publique de PLU en lien avec la création d'une carrière sur le site du Plateau de Lachaux
1740	Je me permets d'attirer votre attention sur l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme métropolitain.
1741	Objet :
1742	Bonjour Madame et Monsieur les commissaires enquêteurs.
1743	La création d'une carrière sur la commune de CHATEAUGAY est inacceptable.
1744	Monsieur le Président de la commission d'enquête,
1745	j'ai l'honneur de vous présenter ma demande de vérifier les données réglementaires relatives au lotissement La Côte Rouge dans le projet de PLUI intercommunal actuellement soumis ) enquête publique. Bonjour
1746	Objet : ma contribution
1747	Bonjour,
1748	Objet : Renaturation de la Tiretaine sur les communes de Royat, Chamalières et Clermont-Ferrand L'OAP GARE DE DURTOL mériterait une implantation de façade bâti le long de la route de Ternant pour former un angle avec la façade face à la gare et pour favoriser une lisière arborée plus conséquente à l'aspect nord en pied de pente. L'ilot en friche entre la route de Champiot et le
1749	chemin des Chassagnes devrait être pris en considération dans l'aménagement du secteur gare. Bonjour,
1750	Merci de bien vouloir trouver la contribution du CHU de Clermont-Ferrand à l'enquêt publique A l'attention de la commission d'enquête de la commune de Saint Genès Champanelle .
2007	Objet : PLU Saulzet le chaud
2013	Bonjour